

OMPI



AB/XXIX/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 29 août 1996

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI
ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI**

**Vingt-neuvième série de réunions
Genève, 23 septembre - 2 octobre 1996**

ACTIVITÉS MENÉES ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 30 JUIN 1996

Rapport du Directeur général



INTRODUCTION

1. *Le présent document contient le rapport du directeur général sur les activités menées par le Bureau international au cours du premier semestre de 1996.*
2. *Ce rapport comporte sept chapitres, comme le programme d'activités adopté pour l'exercice biennal 1996-1997 par les organes directeurs en septembre-octobre 1995.*
3. *Chacun des sept chapitres s'ouvre par la citation de l'énoncé des objectifs qui figure dans le programme approuvé. Le chapitre premier, consacré aux organes directeurs, fait exception : il ne comporte aucun énoncé d'objectifs.*
4. *Il convient de noter que, à leurs sessions de septembre-octobre 1996, le Comité de coordination de l'OMPI et les comités exécutifs des unions de Paris et de Berne seront saisis, en ce qui concerne le compte rendu d'activités, non seulement du présent document mais de deux autres, à savoir :*
 - i) *un document consacré aux activités de l'année civile 1995 (document AB/XXIX/2) : un rapport sur le premier semestre de cette même année ayant déjà été examiné par les organes directeurs à leurs sessions de septembre-octobre 1995, les parties nouvelles pour les comités – celles qui rendent compte du second semestre de l'année – y sont expressément signalées;*
 - ii) *un aperçu, en 10 pages, des activités menées au cours des 18 mois allant de janvier 1995 à juin 1996 (document AB/XXIX/4), c'est-à-dire pendant la période dont le document AB/XXIX/2 et le présent document rendent compte de manière détaillée.*

TABLE DES MATIÈRES

	<u>paragraphe</u> s
Introduction	1 - 4
Chapitre premier : Activités des organes directeurs et de leurs comités	5 - 12
Assemblée générale de l'OMPI et	
Assemblée de l'Union de Berne	5 - 10
Comité du budget et Comité des locaux	11 - 12
Chapitre II : Activités de coopération pour le développement	13 - 543
Mise en valeur des ressources humaines	14 - 254
Afrique	14 - 88
Pays arabes	89 - 121
Asie et Pacifique	122 - 185
Amérique latine et Caraïbes	186 - 254
Renforcement de la législation nationale et régionale et de son application; aménagement d'institutions; adhésion aux traités administrés par l'OMPI	255 - 520
Afrique	255 - 311
Pays arabes	312 - 353
Asie et Pacifique	354 - 445
Amérique latine et Caraïbes	446 - 520
Autres activités de coopération pour le développement	521 - 543
Appui sectoriel interrégional	521
Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion	522 - 525
Médailles de l'OMPI	526 - 533
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle	534 - 543
Chapitre III : Activités normatives et autres visant à améliorer la protection juridique de la propriété intellectuelle	544 - 574
Nouveaux traités dans le domaine du droit d'auteur et de certains droits voisins	545 - 564
Projet de traité sur le droit des brevets	565 - 570
Nouveau traité sur l'enregistrement international des dessins et modèles industriels	571
Signes distinctifs de l'entreprise; noms et emblèmes d'organisations à but non lucratif	572
Enregistrement et mention des licences de marques	573
Concurrence déloyale	574

	<u>paragraphe</u> s
Chapitre IV : Activités de classification internationale et de normalisation	575 - 607
Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIP)	577 - 601
Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC)	602 - 604
Publications	605 - 607
Chapitre V : Activités d'enregistrement international	608 - 666
Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)	609 - 638
Nouveaux États contractants	609
Statistiques	610 - 618
Automatisation	619 - 622
Publications	623 - 630
Formation et promotion	631 - 632
Développement du système du PCT	633 - 638
Système de Madrid (enregistrement international des marques; Arrangement de Madrid et Protocole de Madrid)	639 - 658
Début des opérations régies par le Protocole de Madrid	639
Nouvelles adhésions ou ratifications (Protocole de Madrid); États membres (système de Madrid)	640 - 641
Assemblée de l'Union de Madrid	642 - 644
Statistiques	645 - 646
Automatisation	647 - 651
Publications	652 - 655
Formation et promotion	656 - 658
Système de La Haye (Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels)	659 - 666
Statistiques	659 - 660
Publications	661 - 664
Développement du système de La Haye	665 - 666
Chapitre VI : Activités d'arbitrage et de médiation	667 - 674
Arbitres et médiateurs	668
Publications	669
Formation et promotion	670 - 674

	<u>paragraphe</u> s
Chapitre VII : Activités visant à promouvoir la reconnaissance et le respect universels de la propriété intellectuelle	675 - 810
Adhésions aux traités	677 - 679
Contacts individuels avec les gouvernements de pays autres que les pays en développement	680 - 723
Coopération avec les organisations du système des Nations Unies	724 - 742
Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce	743 - 761
Coopération avec d'autres organisations intergouvernementales	762 - 769
Coopération avec des organisations non gouvernementales	770 - 800
Missions du directeur général	801
Missions du personnel de l'OMPI	802
Publications	803 - 809
Information	810
 Décision demandée	 811

ANNEXE A : Activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1996

ANNEXE B : Réunions organisées par l'OMPI entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1996

ANNEXE C : Publications de l'OMPI parues entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1996

ANNEXE D : Sigles utilisés dans le présent document

ANNEXE E : Index des pays et de certaines organisations intergouvernementales

- . . -

Note : Dans le présent document, les activités relatives aux pays et organisations sont présentées sous chaque rubrique dans l'ordre alphabétique des noms anglais des États et organisations intéressés.

CHAPITRE PREMIER : ACTIVITÉS DES ORGANES DIRECTEURS ET DE LEURS COMITÉS

Assemblée générale de l'OMPI et Assemblée de l'Union de Berne

5. Ces deux organes directeurs se sont réunis en session extraordinaire les 21 et 22 mai. Les délégations des 84 pays ci-après ont participé à ces sessions : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BAHREÏN, BÉLARUS, BELGIQUE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, GHANA, GUATEMALA, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, MALAWI, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NAMIBIE, NIGÉRIA, NORVÈGE, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZAMBIE, ainsi que les représentants des quatre organisations intergouvernementales suivantes : UNESCO, OIT, OMC, CCE.
6. Les deux organes directeurs ont pris note avec approbation des conclusions de la réunion du Comité préparatoire de la conférence diplomatique envisagée (décembre 1996) pour certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, qui s'est tenue à Genève les 20 et 21 mai (voir les paragraphes 554 à 558 ci-dessous).
7. Les deux organes directeurs ont en outre décidé que les réunions de consultation ci-après se tiendraient avant la conférence diplomatique : i) trois réunions régionales de consultation (pour les pays en développement des régions Afrique, Asie, et Amérique latine et Caraïbes, respectivement), à Genève, le 20 septembre; ii) une réunion dite du «groupe 12 + 12» (qui se composera de 12 représentants de pays en développement et de 12 représentants de pays autres que des pays en développement), à Genève, les 14 et 15 octobre; et iii) trois réunions régionales de consultation dans les trois régions en développement précitées, à Santiago du Chili du 29 au 31 octobre pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, à Casablanca (Maroc) du 6 au 8 novembre pour les pays d'Afrique et à Chiang-mai (Thaïlande) les 21 et 22 novembre pour les pays d'Asie et du Pacifique.
8. Les deux organes directeurs ont décidé que, pour chaque réunion régionale de consultation, le nombre de personnes dont les frais de participation seraient pris en charge par l'OMPI serait de 15 dans chaque groupe, à l'exception de la réunion régionale de consultation à l'intention des pays africains, pour laquelle ce nombre serait de 20 (il s'agit d'une décision ponctuelle sans incidence pour les réunions à venir).

9. Il a été entendu que les trois groupes pourraient demander à l'OMPI de prendre en charge les frais de participation d'un nombre supérieur ou inférieur de participants aux réunions régionales de consultation du 20 septembre 1996 ou d'octobre-novembre 1996 ou à la conférence diplomatique, pour autant qu'au total la charge financière de l'Organisation pour toutes ces réunions reste la même.

10. En ce qui concerne le choix des participants à la réunion du «groupe 12 + 12» et le mandat de ce groupe, les organes directeurs ont décidé de remettre leurs décisions à leurs sessions de septembre-octobre.

Comité du budget et Comité des locaux

11. La quatorzième session du **Comité du budget de l'OMPI** et la cinquième session du **Comité des locaux de l'OMPI** se sont tenues conjointement à Genève du 13 au 15 mai. Les 24 États ci-après, membres du Comité du budget, du Comité des locaux ou des deux comités, étaient représentés à la session conjointe : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, ÉGYPTE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GUINÉE, INDE, JAPON, NIGÉRIA, PAKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROYAUME-UNI, SUISSE, URUGUAY. En outre, les 22 États suivants, membres de l'OMPI mais non membres du Comité du budget ni du Comité des locaux, étaient représentés par des observateurs : ANGOLA, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, EL SALVADOR, ESPAGNE, GUATEMALA, HONGRIE, INDONÉSIE, MADAGASCAR, MAROC, MEXIQUE, PANAMA, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SLOVAQUIE, SOUDAN, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, UKRAINE, YÉMEN.

12. Les comités ont examiné un document dans lequel étaient indiqués les besoins de l'OMPI en locaux supplémentaires et les moyens de trouver ces locaux, notamment en construisant un bâtiment sur la «parcelle Steiner» (située à côté du siège de l'OMPI). Les comités ont recommandé, vu l'urgence, qu'un expert indépendant donne son avis sur l'évaluation faite par le Bureau international de ses propres besoins en locaux jusqu'en 2006 et que l'Assemblée générale de l'OMPI prenne une décision, lors de sa session de septembre-octobre 1996, quant à la construction d'un bâtiment sur la parcelle Steiner.

[Le chapitre II suit]

CHAPITRE II : ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

13. **OBJECTIF. L'objectif est de coopérer avec les pays en développement et de leur fournir une assistance technique pour les aider à créer ou moderniser des systèmes de propriété intellectuelle (propriété industrielle et droit d'auteur) adaptés à leurs objectifs et à leurs besoins, selon différentes modalités pouvant consister à:**
- 1) **mettre en valeur les ressources humaines;**
 - 2) **faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale et son application effective et encourager l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI;**
 - 3) **faciliter la création ou la modernisation, notamment l'automatisation, d'institutions gouvernementales ou autres pour l'administration de systèmes nationaux ou régionaux de propriété intellectuelle (aménagement des institutions);**
 - 4) **développer les capacités et l'infrastructure qui permettront aux industriels et autres utilisateurs de valoriser, gérer et exploiter leurs droits de propriété intellectuelle;**
 - 5) **sensibiliser l'opinion aux questions touchant à la propriété intellectuelle;**
 - 6) **consulter les deux comités permanents chargés de la coopération pour le développement;**
 - 7) **faciliter la participation de représentants de pays en développement à certaines réunions organisées par l'OMPI.**

Mise en valeur des ressources humainesAfrique

14. **Séminaire de formation de l'OMPI sur la protection par brevet des composés chimiques.** En avril, l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office allemand des brevets ont organisé ce séminaire, qui s'est tenu à Munich et à Genève. Il a été suivi notamment par deux fonctionnaires nationaux ressortissants du KENYA. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

15. **Cours de formation de l'OMPI sur les marques.** En juin, ce cours organisé par l'OMPI et le Bureau Benelux des marques (BBM) s'est tenu à La Haye et à Genève. Il a été suivi notamment par trois fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ÉTHIOPIE, de MAURICE et de la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des deux institutions.

16. **Séminaire de formation de l'OMPI sur l'utilisation du disque compact ROM pour l'information et la recherche en matière de brevets.** En juin, ce séminaire organisé par l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Institut fédéral suisse de la propriété

intellectuelle s'est tenu à La Haye, à Berne et à Genève. Il a été suivi notamment par deux fonctionnaires nationaux ressortissants du BOTSWANA et du ZIMBABWE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

17. ALGÉRIE. Voir sous "Pays arabes".

18. ANGOLA. En mars, un **séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère angolais de la culture et avec le concours du Gouvernement portugais, s'est tenu à Luanda. Il a été suivi par deux fonctionnaires nationaux venant de chacun des quatre autres pays d'Afrique de langue officielle portugaise, à savoir le CAP-VERT, la GUINÉE-BISSAU, le MOZAMBIQUE et SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, ainsi que par une centaine de fonctionnaires nationaux, écrivains, compositeurs, artistes et juristes angolais. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant de Suisse et de la Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes (ADAMI), un expert local, quatre experts portugais ainsi que deux fonctionnaires de l'Organisation. Il a été notamment question des dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

19. En mars aussi, une **table ronde nationale de l'OMPI sur la propriété industrielle**, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Portugal, s'est tenue à Luanda. Elle a été suivie par 100 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par trois consultants portugais de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation; ils avaient notamment trait aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

20. BÉNIN. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Ouagadougou, un programme de formation organisé par l'OMPI et consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

21. En juin, un **séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement béninois, s'est tenu à Cotonou. Il a été suivi par quelque 120 participants, pour la plupart juges, avocats et fonctionnaires des douanes et de la police. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant du Burkina Faso, de France, de Suisse et du Togo, un expert local et un fonctionnaire de l'Organisation. Le séminaire comportait notamment un procès simulé et il y a été question des dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

22. BOTSWANA. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui s'est tenu à Pretoria.

23. BURKINA FASO. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

24. En mars, quatre fonctionnaires nationaux venant du BÉNIN, du CAMEROUN, de CÔTE D'IVOIRE et du SÉNÉGAL ont suivi, au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) à Ouagadougou, un programme de formation organisé par l'OMPI et consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur. La formation a été dispensée par un consultant suisse de l'OMPI.

25. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

26. En juin, un **séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et auxiliaires de justice**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso, s'est tenu à Ouagadougou. Il a été suivi par quelque 130 participants, pour la plupart juges, avocats et fonctionnaires des douanes et de la police. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant du Burkina Faso, de France et de Suisse, ainsi que par deux fonctionnaires de l'Organisation. Le séminaire comportait notamment un procès simulé et il y a été question des dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

27. BURUNDI. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

28. CAMEROUN. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

29. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Ouagadougou, un programme de formation organisé par l'OMPI et consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

30. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

31. CAP-VERT. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise, qui s'est tenu à Luanda.

32. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

33. CÔTE D'IVOIRE. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
34. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Ouagadougou, un programme de formation organisé par l'OMPI et consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.
35. En avril, un **colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ivoirien, s'est tenu à Abidjan. Il a été suivi par 39 fonctionnaires nationaux du BURKINA FASO, du BURUNDI, du CAMEROUN, de DJIBOUTI, du GABON, de GUINÉE, de GUINÉE-BISSAU, de MADAGASCAR, du MALI, du MAROC, de MAURITANIE, de RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL, du TOGO et de TUNISIE, ainsi que par une vingtaine de fonctionnaires nationaux ivoiriens. Trois consultants de l'OMPI venus de Côte d'Ivoire, de Suisse et de l'OMC, et quatre fonctionnaires de l'Organisation ont présenté des exposés sous la forme de discussions de groupe.
36. En juin, un **séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et des avocats**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ivoirien, s'est tenu à Abidjan. Il a été suivi par quelque 70 participants, pour la plupart juges, avocats et fonctionnaires des douanes et de la police. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant du Burkina Faso, de France et de Suisse, et par un fonctionnaire de l'Organisation. Le séminaire comportait notamment un procès simulé et il y a été question des dispositions de l'Accord sur les ADPIC.
37. DJIBOUTI. Voir sous "Pays arabes".
38. ÉGYPTE. Voir sous "Pays arabes".
39. GABON. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
40. GHANA. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
41. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Ouagadougou, un stage de formation organisé par l'OMPI sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, et plus particulièrement sur les méthodes informatisées.

42. En mars, 50 fonctionnaires nationaux ont reçu, au siège de l'Office ghanéen du droit d'auteur à Accra, une formation sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, dispensée par un consultant suisse de l'OMPI.
43. En avril, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
44. GUINÉE. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
45. GUINÉE-BISSAU. En mars, deux fonctionnaires ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise, qui s'est tenu à Luanda.
46. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
47. KENYA. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
48. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
49. LESOTHO. En avril, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
50. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Lilongwe, un cours de formation spéciale de l'OMPI consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.
51. LIBYE. Voir sous "Pays arabes".
52. MADAGASCAR. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
53. MALAWI. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

54. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
55. En juin, six fonctionnaires nationaux venant du LESOTHO, de NAMIBIE et de ZAMBIE ont suivi, à la Société malawienne du droit d'auteur (COSOMA) à Lilongwe, un cours de formation spéciale de l'OMPI consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur. Ce cours était donné par un consultant suisse de l'OMPI.
56. MALI. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Ouagadougou, un stage de formation organisé par l'OMPI sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, et plus particulièrement sur les méthodes informatisées.
57. En mars, un **séminaire national de l'OMPI sur le cadre juridique et institutionnel de la propriété industrielle**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malien, s'est tenu à Bamako. Il a été suivi par environ 70 participants représentant l'administration et les milieux juridiques. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un français et l'autre malien, un fonctionnaire de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et un fonctionnaire de l'Organisation; ils avaient notamment trait aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
58. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
59. MAURITANIE. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
60. MAURICE. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
61. MAROC. Voir sous "Pays arabes".
62. MOZAMBIQUE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise, qui s'est tenu à Luanda.
63. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
64. NAMIBIE. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

65. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
66. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Lilongwe, un cours de formation spéciale de l'OMPI consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.
67. NIGER. En mai, un consultant suisse de l'OMPI a dispensé, à Niamey, une formation spéciale sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur à l'intention d'un certain nombre de fonctionnaires nationaux.
68. NIGÉRIA. En janvier, une **réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore**, organisée par l'OMPI, s'est tenue à Abuja. Elle a été suivie par 15 fonctionnaires nationaux des pays suivants : BURKINA FASO, CAMEROUN, CÔTE D'IVOIRE, ÉGYPTE, GHANA, KENYA, MALAWI, NAMIBIE, NIGÉRIA, RWANDA, SÉNÉGAL, SOUDAN, TOGO, TUNISIE et ZAMBIE, trois fonctionnaires nigériens, ainsi que par trois fonctionnaires de l'OMPI. La réunion a été ouverte par le chef de l'État, le général Sani Abacha. Elle avait pour objet d'examiner des propositions en vue des éventuels protocole et nouvel instrument susvisés et d'explorer la dimension propriété intellectuelle de la protection des expressions du folklore.
69. En avril, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
70. RWANDA. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
71. SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise, qui s'est tenu à Luanda.
72. SÉNÉGAL. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
73. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Ouagadougou, un programme de formation organisé par l'OMPI et consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

74. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
75. SIERRA LEONE. En avril, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
76. AFRIQUE DU SUD. En avril, un **colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sud-africain, s'est tenu à Pretoria. Il a été suivi par 41 fonctionnaires nationaux du BOTSWANA, d'ÉGYPTE, du GHANA, du KENYA, du LESOTHO, du MALAWI, de MAURICE, du MOZAMBIQUE, de NAMIBIE, du NIGÉRIA, d'OUGANDA, de RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, de SIERRA LEONE, du SWAZILAND, de ZAMBIE et du ZIMBABWE, ainsi que par 36 participants du secteur public et d'autres milieux intéressés en Afrique du Sud. Quatre consultants de l'OMPI venus d'Afrique du Sud, du Nigéria, de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que quatre fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sous la forme de discussions de groupe.
77. SOUDAN. Voir sous "Pays arabes".
78. SWAZILAND. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
79. TOGO. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
80. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
81. Au cours de la période examinée, un ressortissant togolais a bénéficié d'une bourse de longue durée pour recevoir une formation au Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), à Strasbourg (France).
82. TUNISIE. Voir sous "Pays arabes".
83. OUGANDA. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
84. RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. En avril, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.

85. ZAMBIE. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

86. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.

87. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Lilongwe, un cours de formation spéciale de l'OMPI consacré aux aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur.

88. ZIMBABWE. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.

Pays arabes

89. **Séminaire de formation de l'OMPI sur la protection par brevet des composés chimiques.** En avril, l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office allemand des brevets ont organisé ce séminaire, qui s'est tenu à Munich et à Genève. Il a été suivi notamment par deux fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARABIE SAOUDITE et de l'ÉGYPTE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

90. **Cours de formation de l'OMPI sur les marques.** En juin, ce cours organisé par l'OMPI et le Bureau Benelux des marques (BBM) s'est tenu à La Haye et à Genève. Il a été suivi notamment par deux fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ÉGYPTE et de la SYRIE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des deux institutions.

91. **Séminaire de formation de l'OMPI sur l'utilisation du disque compact ROM pour l'information et la recherche en matière de brevets.** En juin, ce séminaire organisé par l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle s'est tenu à La Haye, à Berne et à Genève. Il a été suivi notamment par un fonctionnaire national ressortissant de l'ÉGYPTE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

92. ALGÉRIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

93. BAHREÏN. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

94. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du Conseil de coopération du golfe (CCG), qui s'est tenu à Doha.

95. DJIBOUTI. En avril, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.
96. ÉGYPTE. En janvier, un **colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes**, organisé par l'OMPI et le Centre régional d'informatique et de génie logiciel (RITSEC) avec le concours du Gouvernement égyptien, s'est tenu au Caire. Il a réuni 20 fonctionnaires nationaux des pays suivants: ALGÉRIE, ARABIE SAOUDITE, BAHREÏN, ÉMIRATS ARABES UNIS, JORDANIE, LIBAN, MAROC, OMAN, QATAR, SOUDAN, SYRIE et TUNISIE, ainsi que 100 participants des secteurs public et privé d'Égypte. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne, de l'Égypte, de la Finlande, de la Slovénie et de la Suisse, quatre experts égyptiens et trois fonctionnaires de l'OMPI. Au nombre des thèmes traités a figuré l'Accord sur les ADPIC et ses incidences pour les pays.
97. En janvier aussi, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.
98. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Pretoria.
99. JORDANIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.
100. KOWEÏT. En avril, six fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du CCG, qui s'est tenu à Doha.
101. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.
102. LIBAN. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.
103. LIBYE. En mai, un **séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement libyen dans le cadre du projet national financé par le PNUD en vue du renforcement du système de la propriété industrielle et de la promotion de l'activité inventive, s'est tenu à Tripoli. Il a réuni quelque 120 participants venant des milieux gouvernementaux, universitaires et judiciaires et des milieux d'affaires. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Égypte et de la Jordanie, deux experts libyens et deux fonctionnaires de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.
104. MAROC. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

105. En février, un **séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement marocain, s'est tenu à Casablanca. Il a été suivi par une centaine de participants venant des milieux gouvernementaux, universitaires et des milieux d'affaires. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un égyptien et l'autre français, par un expert marocain et par deux fonctionnaires de l'Organisation. Le séminaire portait notamment sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC.

106. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

107. OMAN. En janvier, un fonctionnaire national a participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

108. En avril, un fonctionnaire national a participé au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du CCG, qui s'est tenu à Doha.

109. QATAR. En janvier, un fonctionnaire national a participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

110. En avril, un **séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du Conseil de coopération du golfe (CCG)**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement qatarien, s'est tenu à Doha. Outre 11 fonctionnaires nationaux du BAHREÏN, des ÉMIRATS ARABES UNIS, du KOWEÏT et d'OMAN, une cinquantaine de participants venus des secteurs public et privé du Qatar ont assisté au séminaire. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants du Canada et de l'Égypte, un fonctionnaire qatarien et trois fonctionnaires de l'OMPI. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les questions traitées lors de ce séminaire.

111. En mai, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

112. ARABIE SAOUDITE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

113. SOUDAN. En janvier, un fonctionnaire national a participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

114. En janvier aussi, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

115. SYRIE. En janvier, un fonctionnaire national a participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

116. TUNISIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

117. En janvier aussi, un fonctionnaire national a participé à la réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore, qui s'est tenue à Abuja.

118. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Abidjan.

119. ÉMIRATS ARABES UNIS. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes, qui s'est tenu au Caire.

120. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du CCG, qui s'est tenu à Doha.

121. En mai, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

Asie et Pacifique

122. **Académie de l'OMPI.** Fin avril et début mai, l'OMPI a organisé une session de l'Académie en anglais à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays d'Asie, qui s'est tenue à Genève. Le programme avait pour objectif de donner aux participants des informations sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité ayant trait à celle-ci, de présenter ces éléments et questions de manière à mettre en évidence les considérations politiques sous-jacentes et de leur permettre ainsi, une fois de retour dans leurs pays respectifs, de mieux participer à la formulation des politiques gouvernementales sur les questions de propriété intellectuelle, et d'évaluer les conséquences de ces questions sur le développement culturel, social, technique et économique. Cette session a réuni 16 fonctionnaires nationaux ressortissants du BANGLADESH, de la CHINE, des FIDJI, de l'INDE, de l'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), du LAOS, de la MALAISIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de la RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, de SRI LANKA, de la THAÏLANDE et du VIET NAM. Son coordonnateur était M. James Slattery, ressortissant des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Des exposés ont été présentés par 10 consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse, ainsi que par des fonctionnaires de l'Organisation.

123. **Séminaire de formation de l'OMPI sur la protection par brevet des composés chimiques.** En avril, l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office allemand des brevets ont organisé ce séminaire, qui s'est tenu à Munich et à Genève. Il a été suivi notamment par neuf fonctionnaires nationaux ressortissants de la CHINE, de l'INDE, de

l'INDONÉSIE, de la MALAISIE, des PHILIPPINES, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de la THAÏLANDE et du VIET NAM. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

124. **Cours de formation de l'OMPI sur les marques.** En juin, ce cours organisé par l'OMPI et le Bureau Benelux des marques (BBM) s'est tenu à La Haye et à Genève. Il a été suivi notamment par neuf fonctionnaires nationaux ressortissants du BRUNÉI DARUSSALAM, de l'INDE, de l'INDONÉSIE, de la MALAISIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR, de la THAÏLANDE et du VIET NAM. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des deux institutions.

125. **Séminaire de formation de l'OMPI sur l'utilisation du disque compact ROM pour l'information et la recherche en matière de brevets.** En juin, ce séminaire organisé par l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle s'est tenu à La Haye, à Berne et à Genève. Il a été suivi notamment par cinq fonctionnaires nationaux ressortissants de la CHINE et de l'INDE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

126. BANGLADESH. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

127. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

128. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

129. BHOUTAN. En mai, un **séminaire national de l'OMPI sur les marques**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement bhoutanais, s'est tenu à Thimbu. Il a réuni 51 participants venant des milieux gouvernementaux, industriels et judiciaires et des milieux d'affaires. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Inde et du Royaume-Uni, et par un fonctionnaire de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

130. BRUNÉI DARUSSALAM. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

131. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

132. En avril, un **séminaire national OMPI/Communautés européennes (CE)/Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur l'Accord sur les ADPIC et ses incidences sur le secteur des entreprises**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Brunéi Darussalam et avec le concours de la Commission des Communautés européennes (CCE) au titre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, s'est tenu à Bandar Seri Begawan. Ce séminaire a été suivi par une cinquantaine de participants, venus essentiellement de l'administration et du secteur public. Deux consultants de l'OMPI ressortissants du Japon et de la Suisse, deux experts du Brunéi Darussalam et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés.
133. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.
134. CAMBODGE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.
135. CHINE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.
136. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.
137. En mai, un **séminaire national OMPI/Chine consacré à l'incidence des techniques numériques sur la protection par le droit d'auteur**, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Administration nationale du droit d'auteur de la Chine, s'est tenu à Beijing. Il a réuni quelque 80 participants venant des milieux gouvernementaux et universitaires et du secteur de l'électronique. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique, du Japon et des Pays-Bas, par quatre experts chinois et deux fonctionnaires de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient notamment au programme de ce séminaire.
138. FIDJI. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.
139. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.
140. INDE. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

141. En février, un **séminaire national OMPI/Inde sur le numérique et la propriété intellectuelle – Nouveaux défis et nouvelles perspectives**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Département de l'éducation et le Ministère des ressources humaines du Gouvernement indien, s'est tenu à New Delhi. Il a été suivi par quelque 80 participants venant de l'administration et d'organisations professionnelles du secteur informatique ainsi que de l'industrie musicale, du cinéma et de la radiodiffusion. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de la France et du Royaume-Uni, par huit experts indiens et par deux fonctionnaires de l'Organisation. Parmi les sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

142. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

143. En mars aussi, un consultant de l'OMPI ressortissant du Royaume-Uni a présenté un exposé lors d'un séminaire ayant pour thème le franchisage en tant qu'outil de développement et l'évolution récente des contrats de commerce international, qui a été organisé par la Fondation indienne du droit international et s'est tenu à New Delhi.

144. En avril, un consultant de l'OMPI ressortissant des États-Unis d'Amérique a participé à Delhi, en qualité de conférencier, au programme de formation sur le droit et la pratique en matière de marques organisé par la faculté de droit de l'Université de Delhi à l'intention de spécialistes des marques, de représentants d'entreprises et d'étudiants en droit.

145. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

146. En mai aussi, un **séminaire national itinérant de l'OMPI consacré au rôle des marques dans la commercialisation des marchandises et des services et à l'Accord sur les ADPIC**, organisé par l'OMPI, s'est tenu à New Delhi et à Hyderabad, en collaboration avec le Gouvernement indien et la Confédération des industries indiennes, et à Bangalore et à Mumbai, en collaboration avec le Gouvernement indien et l'Association indienne des conseils en brevets et en marques. Il a été suivi, au total, par 180 personnes venant des milieux d'affaires et des milieux juridiques. Des exposés ont été présentés par un consultant australien de l'OMPI, un fonctionnaire de l'Organisation et cinq experts locaux.

147. **INDONÉSIE.** En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

148. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

149. En mai, un **colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indonésien, s'est tenu à Jakarta. Il a été suivi par 39 fonctionnaires nationaux du BANGLADESH, du BRUNÉI DARUSSALAM, des ÉMIRATS ARABES

UNIS, des FIDJI, d'INDE, du KOWEÏT, de MALAISIE, des MALDIVES, du MYANMAR, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, du QATAR, de RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de SINGAPOUR, de SRI LANKA, de THAÏLANDE et de HONG KONG, ainsi que par environ 60 participants locaux. Des exposés ont été présentés, dans le cadre de groupes de discussion, par quatre consultants de l'OMPI venant d'Inde, des Philippines, de l'OMC et de la Commission des Communautés européennes (CCE), ainsi que par un fonctionnaire indonésien et six fonctionnaires de l'OMPI.

150. En juin, deux consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne et de la Malaisie ont présenté des exposés lors du colloque régional de l'ANASE à l'intention des représentants d'organisations professionnelles, organisé par l'OEB et tenu à Jakarta. Ce colloque a été suivi par 80 participants.

151. IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'). En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

152. En mars, un fonctionnaire national a participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

153. LAOS. En janvier, un fonctionnaire national a participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

154. MALAISIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

155. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

156. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

157. MALDIVES. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

158. MONGOLIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

159. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

160. En juin, un **séminaire national de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mongol, s'est tenu à Oulan Bator. Il a été suivi par 30 participants venant des milieux gouvernementaux et universitaires. Des exposés ont été présentés par un consultant allemand de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation. Ce séminaire a été suivi d'un stage de formation dirigé par un fonctionnaire de l'OMPI et destiné au personnel de l'Office mongol des brevets sur l'utilisation des disques compacts ROM contenant des informations en matière de brevets.

161. En juin aussi, un **séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des professeurs d'université**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mongol, s'est tenu à Oulan Bator. Il a été suivi par environ 90 juges, chargés de cours et professeurs d'université, fonctionnaires nationaux et représentants d'associations d'écrivains et de compositeurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant du Japon, de Thaïlande et de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), par deux experts mongols et deux fonctionnaires de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les sujets traités.

162. MYANMAR. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

163. PAKISTAN. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

164. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

165. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

166. PHILIPPINES. En janvier, une **table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international**, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement philippin et l'Office japonais des brevets (JPO), s'est tenue à Manille. Elle a réuni 32 participants des secteurs public et privé des pays suivants: BANGLADESH, BRUNÉI DARUSSALAM, CAMBODGE, CHINE, FIDJI, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), LAOS, MALAISIE, MONGOLIE, PAKISTAN, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SINGAPOUR, SRI LANKA, THAÏLANDE, VIET NAM. Étaient en outre présents 67 participants venant des services publics, de l'industrie, des milieux juridiques, d'universités et de centres de recherche des Philippines, ainsi que

six fonctionnaires nationaux du JPO. Des exposés ont été présentés par huit consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Australie, de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Japon et du Royaume-Uni ou venant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et par quatre participants-intervenants, ressortissants de la Chine, de la Malaisie, des Philippines et de la République de Corée. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont en outre participé à cette table ronde. Au nombre des sujets traités a figuré l'Accord sur les ADPIC et ses incidences pour les pays.

167. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

168. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

169. RÉPUBLIQUE DE CORÉE. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

170. En mars, un **colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle**, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut international de formation en propriété intellectuelle (IIPTI) et l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO), avec le concours de l'Office japonais des brevets (JPO), s'est tenu à Daeduk. Il a été suivi par 29 fonctionnaires nationaux venant du BANGLADESH, du BRUNÉI DARUSSALAM, de CHINE, d'INDE, d'INDONÉSIE, d'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), de MALAISIE, de MONGOLIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR, de SRI LANKA, de THAÏLANDE et du VIET NAM, ainsi que par plus de 80 participants locaux venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI ressortissants de l'Australie, du Canada, du Danemark, du Japon et des Pays-Bas, des participants chinois, indiens, malaisiens et singapouriens, un fonctionnaire de la République de Corée ainsi qu'un fonctionnaire de l'OMPI. Deux autres fonctionnaires de l'Organisation ont aussi participé à ce colloque.

171. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

172. SINGAPOUR. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

173. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

174. En avril, un **séminaire national OMPI/CE/ANASE sur l'Accord sur les ADPIC et ses incidences sur le secteur des entreprises**, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office singapourien des marques et des brevets et avec le concours de la Commission des Communautés européennes (CCE) au titre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques, s'est tenu à Singapour. Ce séminaire a été suivi par une quarantaine de participants venus des secteurs public et privé. Deux consultants de l'OMPI ressortissants du Japon et de la Suisse, deux experts singapouriens et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés.

175. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

176. SRI LANKA. En janvier, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

177. En mars, un **séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et avec le concours du Gouvernement japonais, s'est tenu à Colombo. Il a été suivi par environ 70 participants représentant diverses administrations, l'ordre judiciaire, les cabinets juridiques, les associations de musiciens et d'écrivains et l'université. Des exposés ont été présentés par un consultant japonais de l'OMPI, un expert local, un représentant du Bureau Asie-Pacifique de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), ainsi que deux fonctionnaires de l'Organisation. Certains exposés avaient trait aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

178. En mars aussi, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

179. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

180. THAÏLANDE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

181. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

182. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

183. VIET NAM. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international, qui s'est tenue à Manille.

184. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle, qui s'est tenu à Daeduk.

185. HONG KONG. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Jakarta.

Amérique latine et Caraïbes

186. En janvier, une **réunion de l'OMPI de consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument pour la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes**, organisée par l'OMPI, s'est tenue au siège de l'Organisation à Genève. Elle a été suivie par 25 fonctionnaires nationaux des pays suivants : ARGENTINE, BOLIVIE, BRÉSIL, CHILI, COLOMBIE, CUBA, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, HONDURAS, JAMAÏQUE, MEXIQUE, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU, TRINITÉ-ET-TOBAGO, URUGUAY ET VENEZUELA, ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI. Elle avait pour objet d'examiner des propositions en vue des éventuels protocole et nouvel instrument susvisés et d'explorer la dimension propriété intellectuelle de la protection des expressions du folklore.

187. **Séminaire de formation de l'OMPI sur la protection par brevet des composés chimiques**. En avril, l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office allemand des brevets ont organisé ce séminaire, qui s'est tenu à Munich et à Genève. Il a été suivi notamment par sept fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, du CHILI, de CUBA et du MEXIQUE. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

188. **Cours de formation de l'OMPI sur les marques**. En juin, ce cours organisé par l'OMPI et le Bureau Benelux des marques (BBM) s'est tenu à La Haye et à Genève. Il a été suivi notamment par deux fonctionnaires nationaux ressortissants du MEXIQUE et du PÉROU. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des deux institutions.

189. **Séminaire de formation de l'OMPI sur l'utilisation du disque compact ROM pour l'information et la recherche en matière de brevets**. En juin, ce séminaire organisé par l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle s'est tenu à La Haye, à Berne et à Genève. Il a été suivi notamment par quatre fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, du MEXIQUE et du PÉROU. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

190. **Séminaire de formation de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets**. En juin, ce séminaire organisé par l'OMPI, l'OEB et l'Office espagnol des brevets et des marques s'est tenu à Madrid, à Munich et à Genève. Il a été suivi par 12 fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARGENTINE, du BRÉSIL, du CHILI, de la COLOMBIE, de CUBA, du MEXIQUE, du PANAMA, du PÉROU, d'URUGUAY et du VENEZUELA. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des trois institutions.

191. **Académie de l'OMPI.** En juin, l'OMPI a tenu à Genève une session de l'Académie en espagnol, à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays d'Amérique latine. Ce programme avait pour objectif de donner aux participants des informations sur les principaux éléments de la propriété intellectuelle et sur les questions d'actualité ayant trait à celle-ci, de présenter ces éléments et questions de manière à mettre en évidence les considérations politiques sous-jacentes et de leur permettre ainsi, une fois de retour dans leurs pays respectifs, de mieux participer à la formulation des politiques gouvernementales sur les questions de propriété intellectuelle, et d'évaluer les conséquences de ces questions sur le développement culturel, social, technique et économique. Cette session a réuni 14 fonctionnaires nationaux ressortissants de l'ARGENTINE, de la BOLIVIE, du BRÉSIL, du CHILI, de la COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, du MEXIQUE, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, de l'URUGUAY et du VENEZUELA. Son coordonnateur était M. Ricardo Antequera Parilli, ressortissant du Venezuela. Des exposés ont été présentés par neuf consultants de l'OMPI ressortissants de l'Espagne, du Mexique et de la Suisse, ainsi que par des fonctionnaires de l'Organisation.

192. ARGENTINE. En mars, un fonctionnaire national et deux représentants du secteur privé ont participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

193. En mai, un **séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et des juges argentins**, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Association des magistrats et des juges argentins, s'est tenu à Buenos Aires. Il a été suivi par 80 magistrats et juges. Des exposés ont été présentés par huit consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Uruguay et du Venezuela et par un fonctionnaire de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

194. En mai aussi, un **séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention de la police fédérale argentine**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement argentin et avec le concours de l'Institut latino-américain de haute technologie, d'informatique et de droit (ILATID), s'est tenu à Buenos Aires. Il a réuni environ 160 participants venant de la police et de l'administration des douanes. Des exposés ont été présentés par huit consultants argentins de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

195. En mai aussi, cinq fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

196. En juin, un **séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats**, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Cour suprême de la province de Mendoza et avec le concours de l'Institut latino-américain de haute technologie, d'informatique et de droit (ILATID), s'est tenu à Mendoza. Il a été suivi par 60 magistrats et juges. Des exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, du Chili et de l'Uruguay et un fonctionnaire de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les sujets traités.

197. BARBADE. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.
198. BOLIVIE. En mars, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.
199. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.
200. BRÉSIL. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.
201. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.
202. CHILI. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.
203. En juin, un **séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle destiné à la magistrature**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement chilien, s'est tenu à Santiago. Il a été suivi par environ 80 membres de la magistrature. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Espagne et des États-Unis d'Amérique, par cinq experts chiliens et un fonctionnaire de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient notamment parmi les sujets traités.
204. COLOMBIE. En mars, des **journées d'étude de l'OMPI sur la Décision n° 344 de la Commission de l'Accord de Carthagène**, organisées par l'OMPI en collaboration avec la Direction générale de l'industrie et du commerce, qui a agi en qualité de secrétariat provisoire du Comité administratif de l'Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre les offices de propriété industrielle des pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela), se sont tenues à Santa Fe de Bogota. Elles avaient pour but d'examiner la compatibilité de la Décision n° 344 (établissant un régime de propriété industrielle commun à tous les pays andins) avec les traités internationaux pertinents dans le domaine de la propriété industrielle, notamment avec la Convention de Paris, le Traité sur le droit des marques et l'Accord sur les ADPIC. Ces journées ont été suivies par une vingtaine de fonctionnaires représentant les offices de propriété industrielle des cinq pays andins ainsi que le Secrétariat du Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) et par deux fonctionnaires de l'OMPI.
205. En mars aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

206. En mai, un **séminaire national de l'OMPI sur la protection des œuvres littéraires et artistiques dans les milieux universitaires**, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction nationale du droit d'auteur de Colombie et la Chambre colombienne du livre, s'est tenu dans le cadre du neuvième salon international du livre de Santa Fe de Bogota; il a été suivi par 100 doyens d'université, professeurs, directeurs de centres de recherche et bibliothécaires. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, du Mexique et du Venezuela, par cinq fonctionnaires colombiens et français, et par un fonctionnaire de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient notamment au nombre des sujets traités.

207. En mai aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

208. COSTA RICA. En mars, un représentant du secteur privé a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

209. En avril, un **séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement costa-ricien, s'est tenu à San José. Il été suivi par une soixantaine de participants des secteurs public et privé et de la magistrature. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Pérou et du Venezuela, par trois experts costa-riciens et deux fonctionnaires de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient parmi les questions traitées au cours de ce séminaire.

210. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

211. CUBA. En mars, un **séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux**, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques (ONIITEM) du Ministère cubain des sciences, des techniques et de l'environnement, s'est tenu à La Havane. Il a été suivi par 14 fonctionnaires nationaux venant d'ARGENTINE, de BOLIVIE, du BRÉSIL, de COLOMBIE, d'EL SALVADOR, d'ÉQUATEUR, du GUATEMALA, du HONDURAS, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU et de RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, six représentants du secteur privé venant d'ARGENTINE, du BRÉSIL, du COSTA RICA, du MEXIQUE et de RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, et 90 participants locaux représentant l'administration et l'industrie. Un dirigeant du pays ainsi que le directeur général de l'OMPI ont prononcé une allocution d'ouverture. Des exposés ont été présentés par neuf consultants de l'OMPI venant du Chili, du Costa Rica, de Cuba, d'Espagne, d'Uruguay et du Venezuela et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

212. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

213. Au cours de la période examinée, deux ressortissants cubains, bénéficiaires chacun d'une bourse de longue durée de l'OMPI, ont commencé des études de droit de la propriété intellectuelle à l'Université Los Andes de Mérida (Venezuela).
214. DOMINIQUE. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.
215. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.
216. ÉQUATEUR. En mars, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.
217. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.
218. Au cours de la période examinée, un ressortissant équatorien, bénéficiaire d'une bourse de longue durée de l'OMPI, a commencé des études de droit de la propriété intellectuelle à l'Université Los Andes de Mérida (Venezuela).
219. EL SALVADOR. En mars, un **cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats**, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'École de la magistrature et le Ministère salvadorien de la justice, s'est tenu à San Salvador. Il a été suivi par 60 participants, pour la plupart des magistrats locaux. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant de Colombie, d'Espagne et de la Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (FLAPF), un fonctionnaire national et un fonctionnaire de l'Organisation. Certains exposés avaient également trait aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
220. En mars aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.
221. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.
222. GRENADÉ. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.
223. GUATEMALA. En mars, un **cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins**, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office de la propriété industrielle du Guatemala, s'est tenu à Guatemala. Il a été suivi par 50 participants, pour la plupart des

juristes, des membres d'associations d'auteurs, des fonctionnaires nationaux et des étudiants. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un colombien et l'autre espagnol, un fonctionnaire national et un fonctionnaire de l'Organisation; ils avaient notamment trait aux parties pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

224. En mars aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

225. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

226. GUYANA. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

227. HAÏTI. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

228. HONDURAS. En mars, un **cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et des juristes**, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction générale de la propriété intellectuelle du Honduras, s'est tenu à Tegucigalpa. Il a été suivi par 50 participants, pour la plupart des magistrats et des juristes locaux. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant de la Colombie et de la FLAPF, un fonctionnaire national et un fonctionnaire de l'Organisation; ils avaient notamment trait aux parties pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

229. En mars aussi, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

230. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

231. JAMAÏQUE. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

232. MEXIQUE. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

233. En mai, quatre fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

234. NICARAGUA. En mars, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

235. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors d'un séminaire régional sur la propriété intellectuelle, organisé par l'Institut nicaraguayen de la culture, l'Université d'Amérique centrale et le Ministère espagnol de la culture, qui s'est tenu à Managua.

236. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

237. PANAMA. En mars, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

238. En mai, un **séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement panaméen, s'est tenu à Panama. Il a été suivi par une cinquantaine de juges, procureurs et autres représentants des milieux judiciaires. Des exposés ont été présentés par huit consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Panama, du Pérou et du Venezuela, ainsi que par deux fonctionnaires de l'Organisation. L'Accord sur les ADPIC figurait notamment au nombre des sujets traités.

239. En mai aussi, un fonctionnaire national a participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

240. PARAGUAY. En février, un **séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de l'éducation et de la culture, dans le cadre d'un projet national financé par le gouvernement, s'est tenu à Asunción. Il a été suivi par une cinquantaine de participants venant des milieux juridiques et du droit d'auteur. Des exposés ont été présentés par un consultant vénézuélien de l'OMPI, par quatre experts paraguayens et par un fonctionnaire de l'Organisation. Au nombre des sujets traités figuraient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

241. En mars, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

242. En mai, deux **séminaires nationaux de l'OMPI consacrés à l'Accord sur les ADPIC**, organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement paraguayen, se sont tenus successivement à Asunción. L'un était destiné à des fonctionnaires nationaux, à des praticiens du droit de la propriété industrielle et aux milieux universitaires, tandis que l'autre s'adressait aux représentants des organes judiciaires et législatifs. Au total, les deux séminaires ont été suivis par une cinquantaine de participants appartenant aux milieux

susmentionnés. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant d'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'OMC, par un fonctionnaire paraguayen et par un fonctionnaire de l'Organisation.

243. En mai aussi, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

244. PÉROU. En mars, un fonctionnaire national a participé au séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux, qui s'est tenu à La Havane.

245. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

246. SAINTE-LUCIE. Fin avril et début mai, un fonctionnaire national a suivi une session de l'Académie de l'OMPI en anglais, qui s'est tenue à Genève.

247. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

248. SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

249. SURINAME. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

250. TRINITÉ-ET-TOBAGO. En mai, trois fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

251. URUGUAY. En mars, un **séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats uruguayens**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Conseil uruguayen des droits d'auteur et la Cour suprême de justice, dans le cadre du projet national financé par le gouvernement en matière de droit d'auteur, s'est tenu à Montevideo. Il a été ouvert par le vice-président de la République et président du Parlement, et par le président de la Cour suprême de justice. Il a été suivi par plus de 50 juges et procureurs venant de plusieurs villes du pays. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, respectivement argentin, brésilien et vénézuélien, neuf conférenciers locaux et un fonctionnaire de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient notamment parmi les sujets traités.

252. En mai, six fonctionnaires nationaux ont participé au colloque de l'OMPI ("grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui s'est tenu à Caracas.

253. VENEZUELA. En mai, un colloque de l'OMPI ("**grand colloque spécial**") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement vénézuélien et avec le concours du Secrétariat permanent du Système économique latino-américain (SELA), s'est tenu à Caracas. Il a été suivi par 84 fonctionnaires nationaux d'ARGENTINE, de BARBADE, de BOLIVIE, du BRÉSIL, du CHILI, de COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, de DOMINIQUE, d'EL SALVADOR, d'ÉQUATEUR, de GRENADE, du GUATEMALA, du GUYANA, d'HAÏTI, du HONDURAS, de JAMAÏQUE, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PANAMA, du PARAGUAY, du PÉROU, de SAINTE-LUCIE, de SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, du SURINAME, de TRINITÉ-ET-TOBAGO et d'URUGUAY. Soixante-dix d'entre eux étaient invités par l'OMPI, qui a financé leur participation. En outre, ont participé au colloque environ 90 personnes venant des milieux gouvernementaux et universitaires et des milieux d'affaires du Venezuela, ou représentant le SELA, le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), le Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) et l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI). Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique, du Paraguay, du Venezuela et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que par quatre fonctionnaires de l'Organisation.

254. En juin, un consultant péruvien de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier et de coordonnateur, à un séminaire sur les marques et autres signes distinctifs, organisé par l'Université Los Andes de Mérida dans le cadre d'un programme post-universitaire sur la propriété intellectuelle.

**Renforcement de la législation nationale et régionale et de son application;
aménagement d'institutions; adhésion aux traités administrés par l'OMPI**

Afrique

255. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Yaoundé, à la trente-troisième session du Conseil de l'OAPI.

256. ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ARIPO). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Victoria Falls (Zimbabwe), à la cinquième session du Conseil des ministres de l'ARIPO.

257. ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE (OUA). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la soixante-troisième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, à Addis-Abeba.

258. En juin, un fonctionnaire de l'OUA s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Organisation et l'OUA.

259. ALGÉRIE. Voir sous "Pays arabes".

260. ANGOLA. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Luanda, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de la coopération entre l'Angola et l'Organisation ainsi que de l'éventuelle adhésion du pays à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et au Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

261. BÉNIN. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'éventuelles activités de coopération entre le Bénin et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle, notamment la formation de fonctionnaires nationaux et la modernisation de l'infrastructure de propriété industrielle. Le Bénin a également fait part de son désir d'accueillir une future réunion de l'OMPI consacrée aux ADPIC.

262. BOTSWANA. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi révisé sur la propriété industrielle. Ces observations portaient également sur la compatibilité du projet de loi avec l'Accord sur les ADPIC.

263. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Gaborone, où il a dispensé une formation à trois fonctionnaires nationaux sur l'utilisation du logiciel mis au point par l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement pour administrer la Direction de l'enregistrement des sociétés, noms commerciaux, marques, brevets et dessins et modèles du Botswana, et sur l'utilisation de certains disques compacts ROM de l'OMPI.

264. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'aide fournie par l'Organisation pour moderniser la législation du Botswana en matière de propriété industrielle et former les rédacteurs de lois nationales.

265. BURKINA FASO. En mars, à la demande du gouvernement, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Ouagadougou pour évaluer les activités menées par le Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) et dispenser au personnel de ce dernier une formation à la gestion collective du droit d'auteur.

266. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion éventuelle du Burkina Faso à des traités administrés par l'Organisation.

267. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Ouagadougou, avec des fonctionnaires nationaux des activités de coopération entre le Burkina Faso et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

268. En juin aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de formation, de la modernisation de l'infrastructure et de la législation du pays en matière de propriété industrielle et de la préparation du cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle, qui devait se tenir à Ouagadougou en août.

269. BURUNDI. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la formation en matière de propriété intellectuelle et de la révision de la législation du pays dans ce domaine.
270. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation du système de propriété industrielle du pays.
271. ÉGYPTE. Voir sous "Pays arabes".
272. GUINÉE ÉQUATORIALE. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de décret portant création de la Direction de l'enregistrement de la propriété industrielle.
273. ÉTHIOPIE. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de proclamation concernant les marques, les marques collectives et les actes de concurrence déloyale dans lequel il a été tenu compte des dispositions pertinentes des traités administrés par l'OMPI et de l'Accord sur les ADPIC.
274. GAMBIE. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins et un projet de loi révisé sur la propriété industrielle, qui tiennent compte des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC, ainsi qu'un projet de loi portant création d'une organisation gambienne de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.
275. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec le procureur général et ministre de la justice, de la coopération entre la Gambie et l'OMPI en ce qui concerne la modernisation de la législation de ce pays relative à la propriété industrielle et au droit d'auteur, compte tenu, notamment, de l'Accord sur les ADPIC.
276. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation au sujet de l'assistance fournie par l'OMPI pour renforcer la Direction générale de l'enregistrement et moderniser la législation nationale en matière de propriété industrielle.
277. GUINÉE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du renforcement de la coopération entre la Guinée et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.
278. En janvier aussi, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant français de l'Organisation se sont rendus en mission à Conakry pour contribuer par leurs conseils à l'amélioration du système national de propriété industrielle. Ils ont eu des entretiens à ce sujet avec des responsables et des fonctionnaires nationaux et ont donné des conseils au personnel du Service de la propriété industrielle pour le renforcement des procédures administratives de délivrance des titres de protection.

279. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions relatives à la formation en matière de propriété intellectuelle et de la modernisation de l'infrastructure et de la législation de la Guinée dans le domaine de la propriété industrielle.

280. GUINÉE-BISSAU. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de formation et de la modernisation de l'infrastructure et de la législation du pays en matière de propriété industrielle.

281. KENYA. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, de la coopération future entre le Kenya et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

282. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un éventuel projet national dans le domaine de la propriété industrielle, qui serait exécuté par l'OMPI.

283. LESOTHO. Fin février et début mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Maseru pour former huit fonctionnaires nationaux à l'utilisation du logiciel mis au point par l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement pour administrer la Direction générale de l'enregistrement du Lesotho, et à l'utilisation de certains disques compacts ROM de l'OMPI.

284. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la formation dans le domaine de la propriété industrielle au Lesotho.

285. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la formation de fonctionnaires nationaux responsables de la propriété intellectuelle recrutés récemment, et de l'organisation, par l'OMPI, de journées d'étude nationales destinées aux membres de l'Association des inventeurs du Lesotho, qui se tiendraient au Lesotho sur la promotion de l'activité inventive dans les zones rurales.

286. LIBÉRIA. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions de coopération.

287. LIBYE. Voir sous "Pays arabes".

288. MADAGASCAR. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de document élaboré par l'Organisation, à la demande du Gouvernement malgache, et visant à moderniser le système de propriété industrielle du pays.

289. MALAWI. En juin, un consultant de l'OMPI ressortissant du Burkina Faso s'est rendu en mission à Lilongwe afin de mettre en place le logiciel COSIS pour la répartition des redevances de droit d'auteur au sein de la société de gestion collective des droits d'auteur.

290. En juin aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation d'un éventuel séminaire régional sur la propriété intellectuelle, qui se tiendrait au Malawi.

291. MALI. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'assistance en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle au Mali.
292. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation de l'infrastructure du pays en matière de propriété industrielle, de la formation de fonctionnaires nationaux et d'un programme de bourses de longue durée de l'OMPI.
293. MAURITANIE. En mars, à la demande des autorités nationales, un consultant égyptien de l'OMPI s'est rendu en mission à Nouakchott pour donner des conseils sur l'élaboration d'un projet de loi en matière de droit d'auteur et sur la mise en place d'un office du droit d'auteur. Les conseils donnés par ce consultant tenaient également compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
294. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la situation de l'infrastructure et de la législation mauritaniennes en matière de propriété industrielle.
295. MAURICE. En avril, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une note contenant des observations sur le projet de loi de ce pays relatif au droit d'auteur. Ces observations ont été formulées compte tenu des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
296. MAROC. Voir sous "Pays arabes".
297. MOZAMBIQUE. Fin mai et début juin, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à Lisbonne et au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'évolution de la législation du Mozambique en matière de propriété industrielle.
298. NIGER. En février, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Niamey pour apporter une assistance technique aux fonctionnaires du Bureau nigérien du droit d'auteur sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, et plus particulièrement sur les méthodes informatisées.
299. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la situation de l'infrastructure et de la législation de ce pays en matière de propriété industrielle.
300. RWANDA. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la relance de la coopération entre le Rwanda et l'Organisation.
301. SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à Lisbonne et au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'évolution de la législation de Sao Tomé-et-Principe en matière de propriété industrielle.

302. SIERRA LEONE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'aide fournie par l'Organisation pour moderniser le système de propriété industrielle de la Sierra Leone et de l'adhésion de ce pays aux traités administrés par l'OMPI.

303. AFRIQUE DU SUD. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Pretoria, avec des fonctionnaires nationaux sur le renforcement de la coopération entre l'Afrique du Sud et l'Organisation.

304. En février aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur les prochaines activités de formation à la propriété intellectuelle qui doivent avoir lieu dans le pays.

305. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à un groupe de discussion à la réunion tenue sur le thème "Société de l'information et développement", organisée par le Gouvernement sud-africain et le Groupe des sept (G7), qui a eu lieu à Johannesburg.

306. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la formation en matière de propriété intellectuelle.

307. SWAZILAND. Fin février et début mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Mbabane, où il a formé sept fonctionnaires nationaux à l'utilisation du logiciel mis au point par l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement pour administrer la Direction générale de l'enregistrement du Swaziland, et à l'utilisation de certains disques compacts ROM de l'OMPI.

308. TOGO. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Lomé pour y rencontrer des dirigeants et des fonctionnaires nationaux ainsi que des responsables du PNUD. Leurs entretiens ont porté sur la modernisation du système de propriété industrielle du pays et la possibilité d'un projet national pour le Togo, financé par le PNUD, dans le domaine de la propriété industrielle.

309. TUNISIE. Voir sous "Pays arabes".

310. RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement du système de propriété industrielle de ce pays.

311. ZAÏRE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Kinshasa pour relancer la coopération avec le Zaïre dans le domaine de la propriété industrielle. Il a rencontré des dirigeants et fonctionnaires nationaux ainsi que des responsables du PNUD et s'est entretenu avec eux de l'éventuelle révision de la législation du pays en matière de propriété industrielle, de questions de formation, des possibilités d'adhésion du Zaïre à des traités administrés par l'OMPI (notamment à l'Arrangement de Madrid et au PCT) et de l'amélioration de l'infrastructure technique de la Direction de la propriété industrielle.

Pays arabes

312. CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE (CCG). En février, le Bureau international a rédigé et communiqué au Secrétariat général du CCG, sur sa demande, une traduction en arabe des observations qu'il a formulées sur le projet de règlement d'application révisé de la loi sur les brevets pour les pays membres du CCG.

313. SOCIÉTÉ ARABE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ASPIP). En juin, un représentant de l'ASPIP s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des activités actuelles et futures de l'ASPIP, et a demandé l'aide et le soutien de l'Organisation pour les initiatives et les activités de cet organisme.

314. ALGÉRIE. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation d'un séminaire national consacré à l'Accord sur les ADPIC qui se tiendrait à Alger à la fin de 1996 ainsi que du désir de l'Office national du droit d'auteur (ONDA) d'accueillir des fonctionnaires arabes en vue de leur donner une formation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

315. BAHREÏN. En mars, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de la possibilité pour l'OMPI d'organiser un séminaire, consacré à l'Accord sur les ADPIC, qui se tiendrait à Manama au second semestre de 1996.

316. En mai, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, notamment de la question de l'adhésion de ce pays à la Convention de Berne.

317. En mai aussi, un consultant égyptien de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office de la propriété industrielle pour donner des conseils aux pouvoirs publics sur un projet de conception et de développement de systèmes informatiques qui permettraient de simplifier les procédures de demande d'enregistrement de brevets et de marques.

318. ÉGYPTTE. En janvier, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, concernant l'aide apportée par l'OMPI à la révision de la législation égyptienne sur les marques, la formation en cours d'emploi dans le domaine des marques et l'éventuelle adhésion de l'Égypte au Protocole de Madrid.

319. En janvier aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, sur des questions de coopération dans le domaine du droit d'auteur.

320. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre son pays et l'Organisation dans le domaine des brevets.

321. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la dernière version du projet de loi égyptienne sur les brevets et de l'assistance éventuelle de l'Organisation dans ce domaine.

322. En mai aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération en cours entre l'Égypte et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur.
323. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la révision de la loi égyptienne sur les brevets et les modèles d'utilité. Il a en outre demandé les conseils de l'OMPI pour la mise en œuvre des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC et la modernisation du système national de propriété intellectuelle.
324. En juin aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération en ce qui concerne l'automatisation et la modernisation du système des marques.
325. JORDANIE. En janvier, le ministre de la culture et un autre fonctionnaire national se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'un programme de coopération ultérieure entre la Jordanie et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.
326. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant les propositions de modification de la loi nationale sur le droit d'auteur. Ces observations tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
327. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions ayant trait à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle entre la Jordanie et l'Organisation.
328. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation éventuelle, à l'intention des pays arabes, de réunions régionales sur le droit d'auteur qui se tiendraient à Amman.
329. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'aide que l'Organisation devrait fournir pour la formation, l'automatisation de la Direction de l'enregistrement commercial et de la protection de la propriété industrielle, et la modernisation de la législation nationale en matière de propriété industrielle. Il a également parlé d'un éventuel projet national qui serait financé par le PNUD et viserait à moderniser le système de propriété industrielle de la Jordanie.
330. LIBAN. En avril, deux consultants de l'OMPI ressortissants du Canada et de l'Égypte et quatre fonctionnaires de l'Organisation se sont rendus à Beyrouth, où ils se sont entretenus avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux des besoins de l'Office pour la protection de la propriété intellectuelle, de la révision de la législation libanaise relative à la propriété intellectuelle, de l'automatisation des procédures administratives de l'office en matière de brevets et de marques, ainsi que de l'adhésion éventuelle du Liban à certains traités administrés par l'OMPI. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient aussi parmi les questions traitées au cours de ces entretiens.

331. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle mission consultative de l'Organisation qui aurait pour but d'aider les pouvoirs publics à réviser la législation libanaise en matière de propriété industrielle, de répondre aux besoins en matière de formation et de donner des conseils sur l'utilisation des disques compacts ROM contenant des informations sur les brevets.

332. LIBYE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD qui vise à renforcer l'action de la Section de l'information et de la propriété industrielle du Centre de recherche industrielle, notamment en ce qui concerne la mise en application de la nouvelle loi sur la propriété industrielle sur le point d'être promulguée.

333. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Tripoli, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD au sujet de l'exécution de ce projet.

334. En mai aussi, un fonctionnaire national s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, à Stockholm, pour se familiariser avec les procédures et les méthodes de travail de cet office.

335. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du calendrier prévu pour l'exécution du projet national.

336. MAROC. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions courantes de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

337. En janvier aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur la propriété industrielle, observations qui tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

338. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de divers projets de coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

339. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des objectifs d'un éventuel nouveau projet national financé par le PNUD dans le domaine de la propriété industrielle.

340. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office européen des brevets (OEB), à Munich et à La Haye, et au siège de l'OMPI, à Genève. Au siège de l'Organisation, ils ont rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels ils se sont entretenus de l'éventuelle adhésion du Maroc au PCT et au Protocole de Madrid, de l'organisation de séminaires nationaux sur l'Accord sur les ADPIC et sur le PCT, qui se tiendraient respectivement en octobre et en novembre, et d'un éventuel nouveau projet national financé par le PNUD visant à poursuivre la modernisation du système national de propriété industrielle.

341. OMAN. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de l'Oman à la Convention instituant l'OMPI.
342. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'aide fournie par l'OMPI pour la mise en application des lois de ce pays en matière de propriété industrielle et de droit d'auteur.
343. QATAR. En mai, un consultant de l'OMPI venant de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) s'est rendu en mission à Doha afin de donner des conseils aux milieux scientifiques sur les mesures à prendre pour encourager et soutenir l'activité inventive et innovatrice locale ainsi que la mise au point et la commercialisation d'inventions au Qatar.
344. ARABIE SAOUDITE. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre son pays et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.
345. SOUDAN. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre son pays et l'Organisation, en particulier de l'informatisation de l'administration de la propriété industrielle au Soudan.
346. SYRIE. En juin, un professeur d'université s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités et de la promotion de l'activité inventive et de l'innovation en Syrie.
347. En juin aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des besoins de la Direction de la propriété commerciale et industrielle en ce qui concerne l'automatisation de ses opérations.
348. TUNISIE. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions ayant trait à la coopération entre la Tunisie et l'Organisation et, en particulier, des avantages que présente pour ce pays l'adhésion au Protocole de Madrid.
349. ÉMIRATS ARABES UNIS. En février, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la formation dans le domaine du droit d'auteur.
350. En avril, un consultant canadien de l'OMPI s'est rendu en mission à Abou Dhabi pour conseiller le gouvernement au sujet de l'amélioration du système de droit d'auteur du pays et de la mise en place d'un système de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.
351. En mai, un consultant de l'OMPI venant de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) s'est rendu en mission à Doubaï afin de conseiller les pouvoirs publics sur la création d'une association nationale des inventeurs et sur les mesures à prendre pour récompenser l'activité inventive et innovatrice et promouvoir la commercialisation des inventions.

352. YÉMEN. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre le Yémen et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.

353. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation des lois de propriété intellectuelle du Yémen et des besoins de ce pays dans le domaine de la formation et du matériel informatique.

Asie et Pacifique

354. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution du projet régional pour l'Asie et le Pacifique financé par le PNUD et intitulé "Modernisation des systèmes de propriété intellectuelle". Ce projet vise à aider les pays en développement de la région à moderniser leurs systèmes de propriété intellectuelle et à renforcer les liens entre ces systèmes, ainsi qu'à améliorer la gestion économique et commerciale.

355. FONDS FIDUCIAIRES DU JAPON. Au cours de la période examinée, l'OMPI a aussi poursuivi la mise en œuvre des deux accords instituant des fonds fiduciaires qu'elle a conclus avec le Gouvernement japonais pour l'exercice budgétaire 1995 du Japon. L'un d'eux vise à aider les pays en développement de la région Asie et Pacifique à utiliser la propriété industrielle pour leur développement économique et technique, et l'autre à aider la même région à utiliser le droit d'auteur et les droits voisins pour le développement culturel et économique.

356. En février, plusieurs fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités menées en 1995-1996 dans le cadre de l'accord instituant un fonds fiduciaire dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, ainsi que sur les activités prévues pour la période 1996-1997.

357. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Tokyo, des fonctionnaires nationaux de l'Office japonais des brevets (JPO) afin d'évaluer les activités de coopération pour le développement menées dans le domaine de la propriété industrielle au titre de l'accord aux termes duquel le Japon a institué un fonds fiduciaire pour l'exercice japonais 1995-1996, et de planifier les activités à venir lors du prochain exercice 1996-1997.

358. En mai, un fonctionnaire de l'Office japonais des brevets (JPO) s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération pour le développement prévues pour la période 1996-1997 dans le cadre de l'accord instituant des fonds fiduciaires pour la propriété industrielle.

359. ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST (ANASE). Au cours de la période examinée, l'OMPI a continué d'exécuter le programme Communautés européennes – ANASE (CE-ANASE) pour les brevets et les marques, qui est financé par les CE et exécuté par l'Organisation et l'OEB. Ce programme vise à promouvoir l'utilisation et la modernisation du système de propriété industrielle dans les sept pays membres de l'ANASE.

La partie de ce programme qui sera exécutée par l'OMPI porte sur la modernisation de l'administration des marques, ainsi que sur les aspects juridiques de la propriété industrielle et ceux qui ont trait au développement et à la promotion.

360. En février, des fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Genève, avec un fournisseur privé venant de France engagé pour mettre au point, à l'intention des pays membres de l'ANASE, un système de gestion de bases de données pour les éléments figuratifs des marques au titre du programme susmentionné financé par la CE.

361. À la fin du mois de février et en mars, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant du Royaume-Uni se sont rendus en mission dans chacun des sept pays membres de l'ANASE, à savoir le Brunéi Darussalam, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam, pour mener une étude comparative des manières d'envisager les mesures visant à faire respecter les droits et les mesures à la frontière en matière de propriété intellectuelle. Dans chacun de ces pays, les membres de la mission ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet des principaux points de l'étude précitée, y compris les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC. À Jakarta, les membres de la mission se sont aussi entretenus avec des responsables du Secrétariat de l'ANASE. Cette étude, menée à la demande des pays membres de l'ANASE, a été achevée et communiquée aux autorités des sept pays et du Secrétariat de l'ANASE en mai.

362. BANGLADESH. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre son pays et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

363. BHOUTAN. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet révisé de loi sur la propriété industrielle incorporant les modifications requises compte tenu des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

364. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant indien de l'Organisation se sont rendus en mission à Thimbu pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du projet de législation relative à la propriété industrielle et d'un avant-projet d'assistance en vue de la mise en place d'un système de propriété intellectuelle au Bhoutan. Il a notamment été question de l'Accord sur les ADPIC au cours de ces entretiens.

365. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre le Bhoutan et l'Organisation.

366. BRUNÉI DARUSSALAM. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation du système de propriété intellectuelle de son pays et de l'éventuelle adhésion de celui-ci à d'autres traités administrés par l'OMPI.

367. CHINE. En janvier, le vice-ministre de la culture et deux autres fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à Genève, pour s'y entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions juridiques ayant trait à la protection du folklore.

368. Fin janvier et début février, deux consultants de l'OMPI venant du JPO se sont rendus séparément en mission consultative auprès de l'Office chinois des brevets (CPO), à Beijing, pour donner des conseils au personnel de cet office, l'un sur les dessins et modèles industriels, l'autre sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

369. En février, six fonctionnaires nationaux ont suivi à l'Office japonais des brevets (JPO), à Tokyo, un programme de formation organisé par l'OMPI sur les procédures d'examen des brevets et des marques, sur les systèmes informatisés des offices et sur la classification internationale des marques.

370. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Beijing, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux au sujet de différents aspects de l'actuelle coopération entre la Chine et l'OMPI et de l'adhésion imminente de ce pays à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets et à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels.

371. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant australien de l'Organisation se sont entretenus, à Beijing, avec des fonctionnaires de l'Office chinois des brevets de questions ayant trait à la documentation en matière de brevets et à l'automatisation.

372. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la Chine et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.

373. En juin, trois fonctionnaires nationaux ont rencontré, à Genève, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI et se sont entretenus avec eux de la coopération entre la Chine et l'Organisation dans le domaine des brevets.

374. En juin aussi, une délégation de fonctionnaires nationaux s'est rendue au siège de l'OMPI, dans le cadre d'un voyage d'étude sur les brevets, au cours duquel ils ont reçu des informations sur les activités menées par l'Organisation.

375. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD visant à moderniser le système national de propriété industrielle.

376. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant australien de l'Organisation se sont rendus en mission à Pyongyang, dans le cadre du projet national financé par le PNUD visant à moderniser le système de propriété industrielle du pays, pour aider à poursuivre l'automatisation des opérations de l'Office des inventions.

377. En mai, un consultant australien de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'état d'avancement du projet national exécuté par l'Organisation.

378. FIDJI. En avril, un fonctionnaire national a rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI à Genève et s'est entretenu avec eux du renforcement de la coopération entre les Fidji et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.

379. INDE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution de deux projets nationaux financés par le PNUD et consacrés à l'information en matière de brevets et aux marques. Ces projets visent à moderniser le système d'information en matière de brevets de Nagpur et l'administration des marques en Inde.

380. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant australien de l'Organisation se sont rendus en mission à Mumbai, dans le cadre du projet national sur les marques, pour procéder au dernier test de validation du système informatisé du service d'enregistrement des marques.

381. En février aussi, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au JPO, à Tokyo, un programme de formation organisé par l'OMPI sur les procédures d'examen des brevets et des marques.

382. En février encore, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur la rédaction d'un projet de loi sur les indications géographiques. Ces entretiens ont aussi porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

383. En février toujours, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Inde et l'Organisation.

384. Le même mois, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à New Delhi, avec des fonctionnaires nationaux sur les conséquences des techniques numériques sur le droit d'auteur.

385. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI et un expert de l'OEB se sont rendus en mission au Service de l'information en matière de brevets, à Nagpur, pour aider à mettre sur pied le système de base de données INDIAPAT. La mission du fonctionnaire de l'OMPI était financée dans le cadre du projet sur l'information en matière de brevets.

386. En avril, deux consultants de l'OMPI ressortissants du Royaume-Uni se sont rendus en mission à Mumbai, dans le cadre du projet sur les marques, afin de prêter leur concours dans le domaine des procédures relatives aux marques et de contribuer à la préparation d'un manuel en la matière.

387. En avril aussi, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission, dans le cadre du même projet, pour poursuivre l'informatisation des opérations relatives aux marques.

388. En avril encore, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Inde et l'Organisation dans le domaine de la promotion de la propriété intellectuelle en Inde.

389. En avril toujours, un fonctionnaire national a examiné avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, la mise en œuvre des deux projets nationaux financés par le PNUD susmentionnés.

390. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à New Delhi, où il a eu des entretiens avec plusieurs fonctionnaires nationaux au sujet de plusieurs activités prévues et de l'état d'avancement de ces deux projets.

391. En mai aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Inde et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.
392. En mai encore, un consultant australien de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'avancement des deux projets nationaux.
393. En juin, un fonctionnaire national et un expert juridique se sont rendus à Genève, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, et ils s'y sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un projet de loi relative aux indications géographiques pour l'Inde.
394. En juin aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'avancement du projet relatif aux marques.
395. En juin également, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération entre l'Inde et l'Organisation, en ce qui concerne en particulier les deux projets nationaux.
396. **INDONÉSIE.** Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD, qui vise à renforcer le système national de propriété intellectuelle aux fins du développement économique et technique.
397. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Jakarta, à une réunion dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques. Étaient présents à cette réunion des représentants du Gouvernement indonésien, de l'OEB, des CE, d'universités et d'institutions privées. Il a été question des activités menées en Indonésie dans le cadre de ce programme.
398. En janvier aussi, un consultant australien de l'OMPI a effectué, dans le cadre du programme susvisé, une mission auprès de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques, à Jakarta, pour aider cet organisme à poursuivre l'informatisation de ses opérations.
399. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au JPO, à Tokyo, un programme de formation organisé par l'OMPI sur les procédures d'examen des brevets et des marques.
400. En février aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI à Genève sur la coopération entre l'Indonésie et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.
401. En mai, un consultant australien de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'avancement du projet national financé par le PNUD après s'être rendu au siège de l'Office européen des brevets (OEB), à Munich.
402. En juin, le Représentant permanent de l'Indonésie à Genève a offert à l'OMPI, au nom du Gouvernement indonésien, une sculpture en bois. Le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, ainsi que des fonctionnaires indonésiens, ont assisté à la cérémonie de remise de ce présent.

403. IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'). En avril, deux représentants du PNUD se sont rendus à l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre l'OMPI et la République islamique d'Iran dans le domaine de la propriété intellectuelle, avec le concours du PNUD.
404. En avril aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la poursuite de la coopération entre son pays et l'Organisation dans le domaine de l'information en matière de brevets.
405. LAOS. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Laos et l'Organisation, notamment d'un éventuel projet de modernisation et d'amélioration du système lao de propriété intellectuelle et de l'adhésion du pays à des traités administrés par l'OMPI.
406. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion du Laos à la Convention de Paris et au PCT, de la modernisation de la législation nationale en matière de propriété intellectuelle et de l'aide de l'OMPI à ce pays.
407. MALAISIE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD, qui vise à renforcer l'administration de la propriété industrielle dans le pays.
408. En avril, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération future entre la Malaisie et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.
409. MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE). En janvier, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Pohpei pour s'y entretenir avec les autorités fédérales des moyens de tirer un meilleur parti du système de propriété industrielle grâce à une législation nationale adéquate en la matière et à une amélioration de l'administration, de l'intérêt d'adhérer aux traités administrés par l'OMPI ainsi que des incidences de l'Accord sur les ADPIC.
410. MONGOLIE. Fin avril et début mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération pour la formation dans le domaine de l'information en matière de propriété industrielle.
411. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, à Washington, afin de se familiariser avec les procédures administratives de l'office et les services qu'il offre au public.
412. MYANMAR. En janvier, le ministre de la planification nationale et du développement économique et trois autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'une éventuelle coopération entre le Myanmar et l'Organisation et en particulier de l'aide que celle-ci pourrait

apporter à la modernisation du système national de propriété intellectuelle, ainsi que de l'adhésion du Myanmar à la Convention instituant l'OMPI et aux autres traités administrés par l'OMPI, et des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

413. NÉPAL. En avril, deux professeurs de droit se sont rendus à Delhi, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, pour participer au programme de formation sur le droit et la pratique en matière de marques organisé par la faculté de droit de l'Université de Delhi.

414. PAKISTAN. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations préliminaires concernant les modifications à apporter à la loi sur les marques et au projet de loi portant modification de la loi de 1911 sur les brevets et les dessins et modèles industriels afin de les rendre conformes à l'article 70.8 de l'Accord sur les ADPIC.

415. En mars et en avril, deux fonctionnaires de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation ressortissants du Royaume-Uni se sont rendus en mission à Karachi et à Islamabad pour donner des conseils aux autorités nationales en ce qui concerne la modernisation de la législation sur les marques et du système d'administration des marques. Les conseils donnés en matière de législation tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

416. En mai, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des propositions en vue de la révision de la Loi sur les marques ainsi que des observations sur la conformité de cette loi avec l'Accord sur les ADPIC et la Convention de Paris.

417. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE. En février, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Port Moresby pour conseiller le gouvernement sur la manière d'utiliser plus efficacement le système de propriété industrielle grâce à des lois nationales de propriété industrielle adaptées et à une meilleure administration, sur les avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI, et sur les conséquences de l'Accord sur les ADPIC.

418. PHILIPPINES. En janvier, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations et des suggestions concernant la révision du projet de législation des Philippines en matière de brevets. Ces observations tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

419. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au JPO, à Tokyo, un programme de formation organisé par l'OMPI sur les procédures d'examen dans les domaines de la chimie, de la mécanique et de l'électricité.

420. En février aussi, deux consultants de l'OMPI venant de l'Office japonais des brevets se sont rendus à Manille, dans le cadre d'une mission organisée par l'OMPI, pour apporter une assistance au Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (BPTTT) dans les domaines de l'information et de la documentation en matière de brevets et de l'examen des marques de produits et de services.

421. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre les Philippines et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général, et en particulier de l'éventuelle adhésion du pays au PCT.
422. En avril aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant certaines dispositions du projet de loi sur les brevets, compte tenu notamment du Traité sur le droit des brevets (PLT).
423. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation du Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (BPTTT) et de la législation nationale en matière de propriété intellectuelle.
424. RÉPUBLIQUE DE CORÉE. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une coopération éventuelle entre l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.
425. En avril aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'organisation éventuelle, en collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée, d'un séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins qui se tiendrait à Séoul d'ici à la fin de l'année.
426. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions touchant à l'enseignement de la propriété intellectuelle.
427. En juin, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions liées à la coopération, notamment de la promotion de l'utilisation du PCT dans la République de Corée.
428. SINGAPOUR. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la coopération générale entre Singapour et l'OMPI, ainsi qu'entre l'OMPI et les pays de l'ANASE.
429. En janvier aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant certaines dispositions de la loi sur les brevets et de son règlement d'application en rapport avec le PCT.
430. THAÏLANDE. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au JPO, à Tokyo, un programme de formation organisé par l'OMPI sur les procédures d'examen des brevets et des marques.
431. En février aussi, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus à Bangkok, dans le cadre d'une mission organisée par l'OMPI, pour conseiller le Département de la propriété intellectuelle sur l'examen des dessins et modèles industriels et celui des marques de produits et de services.

432. En février encore, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la Thaïlande et l'Organisation dans le domaine de l'administration des brevets et des marques.

433. Le même mois, quatre juges du Tribunal de propriété intellectuelle de la Thaïlande se sont rendus à Londres, à Munich et à Genève, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, pour y visiter les tribunaux qui connaissent des affaires de propriété intellectuelle. À cette occasion, ils se sont rendus au siège de l'OMPI et ont reçu de fonctionnaires de l'OMPI des explications sur le travail de l'Organisation.

434. En avril, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre la Thaïlande et l'Organisation, notamment dans le domaine de la formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature.

435. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération entre la Thaïlande et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle, et notamment de l'éventuelle adhésion de la Thaïlande à la Convention de Paris et au PCT.

436. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi sur les brevets modifiée, examiné actuellement par le gouvernement, et de l'éventuelle adhésion de la Thaïlande à la Convention de Paris et au PCT.

437. TONGA. En janvier, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Tongatapu pour conseiller le gouvernement sur les moyens de tirer un meilleur parti du système de propriété industrielle grâce à une législation nationale appropriée en la matière et à l'amélioration de l'administration, sur l'intérêt d'adhérer aux traités administrés par l'OMPI et sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC.

438. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations et des suggestions concernant la loi de 1994 sur la propriété industrielle, compte tenu notamment des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

439. En juin, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des suggestions concernant la rédaction du projet de loi portant modification du régime de propriété industrielle qu'il a reçu des autorités du Tonga.

440. VANUATU. En janvier, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Port Vila pour donner des avis au gouvernement sur les moyens de tirer un meilleur parti du système de propriété industrielle grâce à une législation nationale appropriée en la matière et à l'amélioration de l'administration, sur l'intérêt d'adhérer aux traités administrés par l'OMPI et sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC.

441. VIET NAM. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au JPO, à Tokyo, un programme de formation organisé par l'OMPI sur les procédures d'examen de brevets et de marques.

442. En mars, le ministre de la culture et de l'information, ainsi que six fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation au sujet de questions ayant trait à la législation sur le droit d'auteur et de l'éventuelle adhésion du Viet Nam à la Convention de Berne.

443. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Hanoi et à Hô Chi Minh-Ville pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du renforcement des services de documentation et d'information en matière de brevets.

444. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Viet Nam et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

445. HONG KONG. En mars, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation au sujet de la situation de la propriété intellectuelle à Hong Kong.

Amérique latine et Caraïbes

446. SYSTÈME ÉCONOMIQUE LATINO-AMÉRICAIN (SELA). En juin, le secrétaire permanent du SELA et un autre représentant de cet organisme se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre l'OMPI et le SELA.

447. PAYS ANDINS. En février, le Bureau international a communiqué aux offices de propriété industrielle des pays andins un manuel pour l'examen des marques dans les pays de l'Accord de Carthagène. Ce manuel a été rédigé par un consultant vénézuélien de l'OMPI.

448. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la deuxième réunion du Comité administratif de l'Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre les offices de propriété industrielle des pays andins, qui s'est tenue à Santa Fe de Bogota. Cette réunion visait essentiellement à examiner les activités de coopération menées par l'OMPI dans cette sous-région depuis la dernière réunion des chefs d'office de propriété industrielle, qui s'était tenue à Caracas en juillet 1995, et à passer en revue les activités de coopération pouvant être menées à l'avenir.

449. En avril, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales des pays andins, sur leur demande, un projet de document traitant de la création éventuelle d'une base de données sur la jurisprudence andine, qui permettrait de retrouver les décisions administratives et judiciaires liées aux droits de propriété intellectuelle.

450. SECRÉTARIAT PERMANENT DU TRAITÉ GÉNÉRAL D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE (SIECA). Fin février et début mars, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation ont assisté à une réunion des chefs d'offices de propriété industrielle des pays de l'isthme centraméricain. Cette réunion avait pour objet d'examiner, notamment, le projet de convention centraméricaine pour

la protection de la propriété industrielle (inventions et dessins et modèles industriels), rédigé par l'OMPI sur la demande des pays d'Amérique centrale. Ce projet a été adopté en première lecture, certaines dispositions devant toutefois faire l'objet d'autres consultations à l'échelon national avant la seconde lecture, prévue pour août à San Salvador. La réunion a aussi permis d'examiner d'autres questions relatives à la coopération entre les pays d'Amérique centrale et l'OMPI.

451. En février aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué au Secrétariat permanent du SIECA, sur sa demande, des notes explicatives sur le projet de convention centraméricaine susmentionné et sur le Protocole portant modification de la Convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (marques et autres signes distinctifs). Ces notes tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

452. CENTRE IBÉRO-AMÉRICAIN DE DOCUMENTATION ET DE FORMATION EN MATIÈRE DE BREVETS. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion préparatoire de la conférence sur l'établissement d'un Centre ibéro-américain de documentation et de formation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid, et à la conférence elle-même, qui s'est tenue à Alicante (Espagne). La conférence, organisée par l'Office espagnol des brevets et des marques, avait pour but d'examiner une proposition en vue de la création d'un centre ibéro-américain de documentation et de formation en matière de brevets. Elle a été suivie par des représentants des offices de propriété industrielle de 17 pays latino-américains (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela) et de l'Espagne, ainsi que par des observateurs venant de l'OMPI, de l'Office européen des brevets (OEB) et de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [OHMI]. La conférence s'est conclue par la signature d'un protocole d'accord portant création du Centre ibéro-américain de documentation et de formation en matière de brevets.

453. ARGENTINE. En janvier, un représentant de la Fédération argentine des musiciens (FAM) s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

454. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), à Buenos Aires, pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux des possibilités de poursuivre la coopération entre l'Organisation et l'INPI.

455. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Argentine et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

456. Fin juin et début juillet, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'INPI, à Buenos Aires, pour former le personnel de cet institut à l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la mécanique.

457. BARBADE. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens préliminaires, à Georgetown, avec le personnel de direction de la faculté de droit de l'Université des Antilles au sujet de l'organisation éventuelle de journées d'étude de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des législateurs des pays des Caraïbes.

458. BELIZE. Fin février et début mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Belize et à Belmopan pour s'entretenir avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de l'éventuelle adhésion du Belize à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'Organisation, ainsi que de la coopération entre le Belize et l'OMPI.

459. BOLIVIE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la Bolivie et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

460. BRÉSIL. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Rio de Janeiro pour donner des conseils à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) sur l'application, dans le domaine des marques, de la classification de Nice et de la classification de Vienne.

461. En juin, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu à Rio de Janeiro sur l'invitation du Gouvernement brésilien. Il s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de la coopération entre le Brésil et l'Organisation et a participé à un séminaire consacré à la propriété intellectuelle aux niveaux national et international. Ce séminaire, organisé par l'INPI (Brésil) pour célébrer son vingt-cinquième anniversaire, a été suivi par 270 participants représentant les pouvoirs publics, les milieux juridiques et les milieux industriels et commerciaux.

462. En juin aussi, un juriste s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la propriété industrielle et à la profession de mandataire en propriété industrielle au Brésil.

463. CHILI. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus séparément, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Chili et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

464. COLOMBIE. En mars, quatre représentants de la Société colombienne des auteurs et compositeurs (SAYCO) se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à la Société chilienne des auteurs (SCD), à Santiago.

465. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la Colombie et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

466. COSTA RICA. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le gouvernement qui vise à moderniser le système de propriété intellectuelle du pays. Un consultant costa-ricien a travaillé à la mise au point du système informatisé d'administration des marques, et du matériel de bureau a été acheté.

467. CUBA. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'adhésion attendue de Cuba à la Convention de Berne et de la coopération entre son pays et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur.

468. En mars, le directeur général, accompagné de trois autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu à La Havane, sur l'invitation du Gouvernement cubain, où il s'est entretenu avec le président du Conseil d'État et du Conseil des ministres ainsi qu'avec d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre Cuba et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle.

469. En avril, le ministre des affaires étrangères et un autre fonctionnaire national se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des activités de coopération futures entre Cuba et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

470. En avril aussi, le président de l'Union cubaine des écrivains et artistes et vice-président de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie de l'Assemblée nationale cubaine s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération futures entre Cuba et l'Organisation, notamment dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

471. En avril encore, un fonctionnaire national s'est rendu à Rio de Janeiro dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI à l'Institut national brésilien de la propriété industrielle pour prendre connaissance des procédures suivies par cet office.

472. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à La Havane, avec des fonctionnaires nationaux d'une éventuelle coopération entre Cuba et l'OMPI en vue de l'organisation d'un séminaire national sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats, qui se tiendrait au début de l'année prochaine.

473. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation se sont entretenus, à Saint-Domingue, avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation et de l'informatisation de l'office de la propriété industrielle et du Registre du commerce.

474. En mai aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Saint-Domingue, avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation dans le pays d'un cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

475. EL SALVADOR. En février, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre vénézuélien, se sont rendus au Département de la propriété industrielle, à San Salvador, pour y aider le personnel à évaluer le système informatisé et à le perfectionner.

476. GUATEMALA. Fin février et début mars, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre vénézuélien, se sont rendus à l'Office de la propriété industrielle, à Guatemala, pour y aider le personnel à évaluer le système informatisé et à le perfectionner.

477. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la poursuite de l'assistance fournie par l'Organisation en vue de la modernisation de la législation relative à la propriété intellectuelle et au sujet de la formation.

478. HONDURAS. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national financé par le PNUD, qui vise à moderniser le Service d'enregistrement de la propriété industrielle et, notamment, à informatiser ses opérations en matière de marques et à former du personnel local. Un consultant hondurien a été engagé pour améliorer les procédures relatives aux brevets, et du matériel de bureau a été acheté pour le Service.

479. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de coopération prévues au Honduras pour 1996.

480. MEXIQUE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a exécuté un projet d'assistance technique visant à moderniser l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) et, notamment, à informatiser l'ensemble de ses opérations liées aux brevets et aux marques. Ce projet est financé grâce à un prêt consenti au gouvernement par la Banque mondiale.

481. En janvier, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, concernant la révision de la législation mexicaine en matière de droit d'auteur compte tenu notamment des traités administrés par l'OMPI et de l'Accord sur les ADPIC.

482. Fin avril et début mai, l'OMPI a organisé, à l'intention de deux fonctionnaires nationaux et deux mandataires mexicains en propriété industrielle, dans le cadre du projet susmentionné, un voyage d'étude sur les fonctions d'un cabinet de conseils en brevets à l'OEB, à Munich, à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI), à Alicante (Espagne), et au CEIPI, à Strasbourg (France).

483. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation, l'un chilien et l'autre uruguayen, se sont rendus en mission à Mexico pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'IMPI de la conception et de l'élaboration d'un nouveau système automatisé d'administration des marques.

484. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Mexique et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

485. Fin juin et début juillet, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus en mission à l'IMPI, à Mexico, pour former le personnel de cet institut à la recherche et au classement des brevets, dans les domaines de la chimie et de la mécanique respectivement.

486. NICARAGUA. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Managua, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des activités de coopération menées dans le domaine du droit d'auteur.

487. PANAMA. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur la propriété industrielle qui tenaient compte, notamment, des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.
488. En février aussi, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu à la Direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle, à Panama, pour y aider le personnel à évaluer son système informatisé et à le perfectionner.
489. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Panama et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.
490. PARAGUAY. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution d'un projet national visant à moderniser le système de propriété intellectuelle. Ce projet est financé grâce à un prêt consenti au gouvernement par la Banque interaméricaine de développement (BID).
491. En février, le ministre des relations extérieures a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur l'assistance fournie par l'Organisation dans la modernisation de la législation nationale sur la propriété intellectuelle et dans l'organisation d'une réunion concernant l'Accord sur les ADPIC qui devrait se tenir à Asunción d'ici à la fin de 1996.
492. En février aussi, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre uruguayen, se sont rendus à la Direction de la propriété industrielle, à Asunción, pour donner d'autres conseils sur l'automatisation de ses opérations dans le domaine des marques et pour installer un nouveau système mis au point pour elle. Cette mission s'est déroulée dans le cadre du projet national.
493. En février encore, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi concernant les inventions et un projet de loi portant modification de la loi sur les marques. Ces deux projets de lois tenaient compte de l'Accord sur les ADPIC.
494. En février toujours, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant vénézuélien de l'Organisation se sont rendus en mission à Asunción pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD et avec des représentants de la Banque interaméricaine de développement (BID) d'un éventuel programme de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, qui viserait notamment à moderniser la législation nationale sur le droit d'auteur. À cette occasion, ils ont également rencontré plusieurs dirigeants et fonctionnaires nationaux, ainsi que des représentants des milieux privés intéressés par le droit d'auteur.
495. En avril, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu à la Direction de la propriété industrielle, à Asunción, dans le cadre du projet national, pour dispenser au personnel une formation aux procédures d'enregistrement des marques.

496. Fin mai et début juin, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu, dans le cadre du projet national, à la Direction de la propriété industrielle, à Asunción, pour donner d'autres conseils sur l'automatisation de ses opérations dans le domaine des marques.

497. PÉROU. En février, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu à l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI), à Lima, pour donner des conseils sur la mise en œuvre d'un système informatisé destiné aux éléments figuratifs des marques.

498. En février aussi, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Lima pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du projet de nouvelle loi sur le droit d'auteur. Les avis qu'il a donnés tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

499. En février encore et en mai à nouveau, le même consultant vénézuélien de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation éventuelle d'un congrès international sur la protection de la propriété industrielle, qui devrait se tenir à Lima d'ici à la fin de 1996.

500. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus séparément, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Pérou et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

501. SAINTE-LUCIE. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Castries pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'éventuelle adhésion de Sainte-Lucie à d'autres traités administrés par l'Organisation et de la coopération entre le pays et l'OMPI.

502. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre Sainte-Lucie et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.

503. En mai, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de règlement d'application du projet de loi sur la propriété industrielle qui tient compte, notamment, des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

504. TRINITÉ-ET-TOBAGO. Au cours de la période examinée, l'OMPI a exécuté un projet national visant à moderniser et à renforcer l'Office de la propriété intellectuelle dans le cadre d'un programme d'investissements sectoriels financé grâce à un prêt consenti par la Banque interaméricaine de développement (BID) au gouvernement.

505. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur l'état d'avancement du projet national.

506. En avril, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu, dans le cadre du projet national, à l'Office de la propriété intellectuelle, à Port of Spain, pour donner de nouveaux conseils au sujet de l'informatisation des activités en matière de propriété industrielle.

507. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Port of Spain, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la protection contre les actes de concurrence déloyale et des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC pour ce qui est de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.

508. En juin, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de règlement d'application du projet de loi sur les dessins et modèles industriels, un projet de règlement d'application du projet de loi sur les schémas de configuration de circuits intégrés, ainsi qu'un projet de barème de taxes et de formulaires pour le projet de règlement d'application du projet de loi sur les brevets. Ces textes tenaient compte notamment des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

509. URUGUAY. Au cours de la période examinée, l'OMPI a poursuivi l'exécution de deux projets nationaux, l'un dans le domaine de la propriété industrielle et l'autre dans celui du droit d'auteur, tous deux financés grâce à un prêt consenti au gouvernement par la Banque interaméricaine de développement (BID), dans le cadre de son programme d'investissements sectoriels. Le projet concernant la propriété industrielle qui vise à moderniser la Direction nationale de la propriété industrielle, notamment par la mise en place de systèmes informatisés et la constitution d'une documentation en matière de brevets sur disque compact ROM, comprend aussi des activités de formation. Le projet concernant le droit d'auteur vise à améliorer les aspects juridiques et techniques de la protection du droit d'auteur et des droits voisins en Uruguay.

510. En mars, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo, dans le cadre du projet en matière de droit d'auteur, et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux du projet de nouvelle loi uruguayenne sur le droit d'auteur, compte tenu notamment des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

511. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Montevideo, à une réunion d'évaluation du projet en matière de droit d'auteur à laquelle ont également pris part des fonctionnaires nationaux.

512. En avril, un consultant espagnol de l'OMPI s'est rendu à la Direction nationale de la propriété industrielle, à Montevideo, dans le cadre du projet relatif à la propriété industrielle, afin d'aider le personnel de la direction à fixer des critères unifiés d'examen des marques et à harmoniser les procédures d'enregistrement des marques.

513. Fin avril et début mai, une délégation de neuf membres du congrès et fonctionnaires nationaux s'est rendue, dans le cadre d'un voyage organisé par l'OMPI, à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, à l'Institut national (français) de la propriété industrielle, à Paris, et au siège de l'OMPI, à Genève. Au siège de l'Organisation, ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre l'Uruguay et l'Organisation, de l'adhésion éventuelle de l'Uruguay aux autres traités administrés par l'OMPI et de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.

514. En mai aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Montevideo pour conseiller les pouvoirs publics en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur les brevets. Les conseils donnés par ces fonctionnaires tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

515. En juin, le représentant résident du PNUD en Uruguay s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Uruguay et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

516. VENEZUELA. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant une base de données de jurisprudence en matière de propriété industrielle mise au point par l'Office vénézuélien de la propriété industrielle.

517. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Caracas, avec des fonctionnaires de la Direction nationale du droit d'auteur au sujet des activités de coopération entre la direction et l'Organisation.

518. En mai aussi, le même fonctionnaire s'est rendu à l'Université Los Andes, à Mérida, où il a donné, devant une centaine d'étudiants, une conférence sur la propriété intellectuelle et les communications publiques, et s'est entretenu avec des représentants de l'université de la coopération avec l'OMPI en ce qui concerne le programme de bourses à long terme destinées à des fonctionnaires nationaux d'Amérique latine.

519. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Venezuela et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

520. ANTILLES NÉERLANDAISES. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération entre les Antilles néerlandaises et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

Autres activités de coopération pour le développement

Appui sectoriel interrégional

521. Au cours de la période examinée, l'OMPI a mené des activités dans le cadre d'un projet financé par le PNUD et portant sur les services d'appui sectoriel au niveau interrégional, au profit des pays en développement des quatre régions en développement. Ce projet, qui comprend des services de consultants et des missions de conseil et de formation, permet à l'OMPI de diversifier son champ d'action en aidant les pays en développement à définir leurs grandes options de propriété intellectuelle et de leur apporter une coopération technique dans ce domaine, et notamment à concevoir et à formuler des projets nationaux visant à renforcer leur infrastructure nationale. Au cours de la période examinée, les fonctionnaires et les consultants de l'OMPI se sont rendus, dans le cadre dudit projet, dans les pays suivants: BAHREÏN, BELIZE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, GUATEMALA, GUINÉE, LIBAN, MAURITANIE, MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE), PAKISTAN, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, PARAGUAY, PÉROU, QATAR, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, SAINTE-LUCIE, TOGO, TONGA, VANUATU, VENEZUELA, ZAÏRE.

Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique
contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion

522. Services d'information en matière de brevets de l'OMPI. Ces services, qui sont offerts gratuitement aux pays en développement, consistent notamment à fournir des rapports sur l'état de la technique, de renseignements sur les documents de brevet équivalents et sur la documentation en matière de brevets, d'exemplaires de documents de brevet particuliers et de renseignements sur la situation juridique des demandes de brevet et des brevets délivrés.

523. Recherches sur l'état de la technique et services connexes. Du 1^{er} janvier au 30 juin 1996, 442 rapports de recherche ont été remis aux 15 pays en développement suivants: ALGÉRIE, ARGENTINE, CHILI, CUBA, GHANA, INDE, IRAQ, JAMAÏQUE, MALAISIE, MAROC, PANAMA, PÉROU, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO ET VIET NAM. Ces rapports de recherche avaient été établis par l'ALLEMAGNE, l'AUSTRALIE, l'AUTRICHE, le CANADA, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la FINLANDE, la FRANCE, le JAPON, la NORVÈGE, le ROYAUME-UNI, la SUÈDE et la SUISSE. Trente et un d'entre eux portaient sur des inventions liées à l'environnement.

524. En collaboration avec les offices de propriété industrielle de plusieurs pays donateurs, l'OMPI a continué de fournir, sur la demande des pays en développement, des exemplaires gratuits de documents de brevet. Du 1^{er} janvier au 30 juin 1996, elle a ainsi fourni 1 477 exemplaires de documents de brevet à des demandeurs des 21 pays en développement et de l'organisation intergouvernementale ci-après: ALGÉRIE, ARGENTINE, BRÉSIL, BULGARIE, CHILI, COLOMBIE, CUBA, ÉGYPTE, INDE, INDONÉSIE, IRAQ, LIBAN, MALAISIE, MAROC, MEXIQUE, PÉROU, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, VIET NAM et ARIPO. De tels exemplaires ont été fournis régulièrement par les offices de propriété industrielle d'AFRIQUE DU SUD, d'ALLEMAGNE, d'AUSTRALIE, d'AUTRICHE, de BELGIQUE, du CANADA, d'ESPAGNE, des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, de FÉDÉRATION DE RUSSIE, de FRANCE, du JAPON, des PAYS-BAS, du PORTUGAL, du ROYAUME-UNI et de SUISSE, ainsi que par l'OEB et le BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI.

525. Assistance pour l'examen des demandes de brevet ARIPO. Du 1^{er} janvier au 30 juin 1996, 12 rapports de recherche et d'examen, établis par l'ALLEMAGNE et le CANADA, ont été communiqués à l'ARIPO.

Médailles de l'OMPI

526. En mars, une médaille de l'OMPI a été décernée à une élève japonaise au cours de l'Exposition des inventions réalisées par des élèves des écoles japonaises, organisée par l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation à Tokyo.

527. En mars aussi, à l'occasion de la célébration du centenaire de la création de l'Office hongrois des brevets et de l'entrée en vigueur de la loi hongroise sur les brevets, organisée à Budapest, le directeur général a remis la médaille d'or de l'OMPI à trois personnes pour leurs contributions exceptionnelles dans le domaine de la propriété industrielle et de la promotion de l'activité inventive et de l'innovation en Hongrie.

528. En mars encore, le directeur général a remis, à La Havane, la médaille d'or de l'OMPI à une inventrice pour l'invention exceptionnelle qu'elle a réalisée. Dix diplômes ont également été remis à des inventeurs qui avaient participé à la conception et à l'élaboration de ladite invention exceptionnelle.

529. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a remis deux médailles de l'Organisation au cours du vingt-quatrième Salon international des inventions et des techniques nouvelles, à Genève : celle de la meilleure invention réalisée dans un pays en développement, à un inventeur syrien, et celle de la meilleure invention réalisée par une femme, à une inventrice de la République de Corée.

530. Vingt-quatrième Salon international des inventions et des techniques nouvelles. En avril, plusieurs fonctionnaires de l'OMPI ont visité ce salon, qui se tenait à Genève, et se sont entretenus avec des représentants d'associations d'inventeurs et des inventeurs de plusieurs pays.

531. En avril aussi, un représentant de l'Association chinoise pour les inventions (CAI) s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions liées à la promotion de l'activité inventive et de l'innovation en Chine.

532. En juin, deux médailles d'or de l'OMPI ont été décernées à l'occasion de la deuxième Exposition mondiale des inventions et des innovations, qui s'est tenue à Casablanca (Maroc) : l'une récompensait une inventrice et l'autre, un jeune inventeur.

533. En juin aussi, le directeur général a remis, à Rio de Janeiro, la médaille d'or de l'OMPI à deux inventeurs brésiliens en reconnaissance de leurs contributions respectives dans les domaines de la biotechnologie et des télécommunications respectivement.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement
en rapport avec la propriété industrielle

534. Le Comité permanent comprend tous les États membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Pendant la période examinée, l'AFRIQUE DU SUD, le BHOUTAN, la BOLIVIE, l'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE et le TADJIKISTAN en sont devenus membres, portant le nombre des États membres à 121. Au 30 juin 1996, la liste de ces États s'établissait comme suit : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BARBADE, BÉLARUS, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, LAOS, LESOTHO, LIBAN, LIBÉRIA, LIBYE, MADAGASCAR,

MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NICARAGUA, NIGER, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SLOVÉNIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, YOUGOSLAVIE, ZAÏRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

535. En juin, le **Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle** a tenu sa dix-septième session à Genève.

536. Quatre-vingt-trois États, membres du Comité permanent, étaient représentés à cette session: AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, BANGLADESH, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BRÉSIL, BURKINA FASO, BURUNDI, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, HAÏTI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAQ, ISRAËL, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LAOS, LESOTHO, LIBAN, LIBYE, MADAGASCAR, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NICARAGUA, NIGER, OUGANDA, OUBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM et YÉMEN. Neuf États non membres étaient représentés par des observateurs: AFGHANISTAN, BAHREÏN, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BOTSWANA, BRUNÉI DARUSSALAM, KOWEÏT, LUXEMBOURG, NIGÉRIA ET QATAR. Des observateurs de sept organisations intergouvernementales (BBM, CCE, LEA, OEB, OMC, OUA et PNUD) et de quatre organisations internationales non gouvernementales (AIPPI, ASPIP, CEIPI et IFIA) ont aussi participé à la réunion.

537. Le Comité a examiné les activités concernant la coopération pour le développement menées au titre du Programme permanent depuis la dernière session du Comité permanent (juin 1994) et les grandes orientations à donner au Programme permanent en 1996 et en 1997, sur la base des documents élaborés par le Bureau international. Les délégations de 63 pays et des observateurs de quatre organisations intergouvernementales et de deux organisations non gouvernementales ont participé au débat.

538. La quasi-totalité des délégations ont félicité le Bureau international de l'excellente documentation présentée à la réunion, qui a été jugée concise, bien préparée, complète et instructive. Les délégations se sont montrées unanimement favorables à l'orientation, à la

portée et à la teneur du programme de coopération pour le développement mis en œuvre par l'OMPI au cours de la période à l'examen. Il a été estimé que les activités de l'OMPI, qui ont permis d'atteindre les objectifs fixés, répondent aux vœux des pays en développement.

539. Beaucoup de délégations se sont félicitées de la signature de l'Accord entre l'OMPI et l'OMC, qui, selon elles, fournira un cadre solide pour l'assistance fournie aux pays en développement pour les aider à se conformer aux obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC. À cet égard, et tout en notant avec satisfaction que plusieurs colloques régionaux ont eu lieu sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, de nombreuses délégations ont exprimé le vœu que davantage de réunions se tiennent sur ce sujet au niveau national, et ont souhaité recevoir des conseils et une formation pour se préparer à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'Accord sur les ADPIC.

540. De nombreuses délégations de pays en développement ont insisté sur l'importance qu'elles donnent au financement par le PNUD des projets exécutés par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle, en demandant instamment que cette coopération technique soit poursuivie et accrue. Elles ont toutes déploré la diminution des ressources mises à disposition par le PNUD pour de tels projets, et en particulier pour les projets régionaux, jugés particulièrement utiles comme moyens de renforcer l'action menée au niveau national. Le Bureau international a été instamment prié de poursuivre ses démarches auprès du PNUD pour tenter d'obtenir des fonds pour certaines activités en faveur des pays en développement, notamment pour les projets régionaux dans le domaine de la propriété industrielle. Tout en se déclarant reconnaissantes des contributions, en espèces et en nature, des pays donateurs, ces délégations ont exprimé l'espoir que ces pays pourront encore accroître leurs contributions à l'avenir. Les délégations des pays donateurs qui sont intervenues ont donné l'assurance que leurs pays continueront de contribuer aux activités menées dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI, qui sont bénéfiques pour tous les intéressés. À cet égard, plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que, dans le budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 1996-1997, des montants accrus avaient été alloués aux activités de coopération pour le développement.

541. Les grandes orientations du programme de coopération pour le développement pour l'exercice biennal 1996-1997 ont été unanimement approuvées, et le désir a été exprimé de voir les activités de coopération pour le développement se poursuivre et s'intensifier, notamment dans des domaines tels que la mise en valeur des ressources humaines, la révision de la législation, en particulier en relation avec l'Accord sur les ADPIC, la modernisation et l'informatisation des administrations de propriété industrielle et la création de services pour les petites et moyennes entreprises, y compris les systèmes d'information. Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'elles attachent à l'assistance pour la promotion de la coopération régionale et sous-régionale à la demande de groupes de pays.

542. Le Bureau international a pris note des suggestions et demandes concernant l'assistance en faveur de la coopération pour le développement et les activités que devra mener l'OMPI d'ici à la fin de l'exercice biennal 1996-1997, et il a précisé qu'il en tiendrait compte lorsqu'il planifierait ses activités futures.

543. Le Comité permanent a consacré une partie de sa session à un **symposium relatif à l'Accord sur les ADPIC et à la mise en œuvre et la défense des droits de propriété intellectuelle**, organisé par l'OMPI. Ce symposium a réuni les mêmes participants que la session du Comité permanent. Les exposés, présentés par un fonctionnaire de l'OMC et un fonctionnaire de l'OMPI, ont été suivis d'un débat puis d'un échange de vues avec les participants.

[Le chapitre III suit]

**CHAPITRE III : ACTIVITÉS NORMATIVES ET AUTRES VISANT À
AMÉLIORER LA PROTECTION JURIDIQUE DE
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

544. **OBJECTIF.** L'objectif est de rendre plus efficaces la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle dans le monde compte tenu des buts sociaux, culturels et économiques des différents pays, qui varient en fonction du niveau de développement de chacun d'eux. Il est possible d'atteindre cet objectif en élaborant de nouveaux traités ou en adaptant ceux qui existent (à l'aide de dispositions tendant à modifier les textes en vigueur ou à les compléter) et en étudiant des questions pour la solution desquelles une coopération internationale ou une volonté d'harmonisation semble hautement souhaitable.

Nouveaux traités dans le domaine du droit d'auteur et
de certains droits voisins

545. Le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, pour sa sixième session, et le Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, pour sa cinquième session, se sont réunis conjointement au siège de l'OMPI, à Genève, du 1^{er} au 9 février.

546. Ont participé à la réunion des experts venant des 71 États et de l'organisation intergouvernementale suivants, membres du comité : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BOLIVIE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, GRÈCE, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, Commission des Communautés européennes (CCE).

547. Des représentants des cinq organisations intergouvernementales suivantes ont participé à la session en qualité d'observateurs : OIT, OMC, UNESCO, ASBU, OUA.

548. Des représentants des 63 organisations non gouvernementales ci-après ont aussi participé à la session en qualité d'observateurs : ABA, ACT, AEPO, AFMA, AFTRA, AIDAA, AIPLA, AIPPI, AIR, ALAI, APP, ARTIS GEIE, BIEM, BSA, CBU, CCI, CCIA, CFC, CIA, CIEM, CIPA, CISAC, CRIC, EAPA, ECIS, EIA, EUROBIT, FIA, FIAD, FIAPF,

FILAIE, FIM, IAOA, IAWG, ICOGRADA, ICSID, IFPI, IFRRO, IIA, IIDA, IIP, IPO, ITI, IVF, IWG, JCD, JEIDA, LIDC, MEI, MPI, NAB, NANBA, NMPA, PEARLE, SOFTIC, SPA, UER, UIA, UIE, URAP, URTNA, VSDA, WFMS.

549. Conformément à la recommandation que les comités ont adoptée lors de leur session précédente (du 4 au 8 septembre et le 12 septembre 1995), le directeur général, en septembre 1995, a invité les gouvernements membres des comités et la Commission des Communautés européennes à soumettre des propositions, rédigées sous forme de dispositions de traité, sur les différentes questions à l'examen au sein des comités. En réponse à cette invitation, les Communautés européennes et leurs États membres ainsi que l'Argentine, la Chine, l'Uruguay, l'Australie, le Brésil, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Canada et la République de Corée ont soumis des propositions concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (le "Protocole de Berne"); les Communautés européennes et leurs États membres ainsi que l'Argentine, le Soudan, la Chine, l'Uruguay, le Brésil, les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Canada ont soumis des propositions portant sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (le "nouvel instrument") (l'ordre d'énumération de ces pays correspond à l'ordre dans lequel le Bureau international a reçu leurs propositions). Le Bureau international a regroupé ces propositions et ces observations dans des documents de récapitulation qui ont servi de base aux échanges de vues lors de la réunion.

550. Les comités ont examiné les questions suivantes :

i) *questions relatives au Protocole de Berne* : préambule; définitions; programmes d'ordinateur; bases de données; licences non volontaires en matière d'enregistrement sonore d'œuvres musicales; licences non volontaires en matière de radiodiffusion primaire et de communications par satellite; distribution, y compris l'importation; location; transmission, communication au public et interprétation ou exécution publique; transmission numérique; copie privée; et durée de la protection des œuvres photographiques;

ii) *questions relatives au nouvel instrument* : préambule, définitions; droit moral des artistes interprètes ou exécutants; droits patrimoniaux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs interprétations ou exécutions faites en direct; droits patrimoniaux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs interprétations ou exécutions fixées (reproduction, copie privée, distribution y compris l'importation, location, adaptation/modification, radiodiffusion, communication au public, transmission numérique, exceptions et limitations); droits des producteurs de phonogrammes (reproduction, copie privée, distribution y compris l'importation, location, adaptation/modification, radiodiffusion, communication au public, transmission numérique, exceptions et limitations); durée de la protection; formalités/protection automatique et indépendance de la protection; réserves; et effet rétroactif;

iii) *questions communes à i) et à ii)* : sanction des droits; mesures à caractère technique; informations sur la gestion des droits; et traitement national.

551. Des échanges de vues préliminaires ont aussi eu lieu sur la protection *sui generis* des bases de données.

552. Les comités ont recommandé qu'ils soient réunis à nouveau en mai et que, le même mois, un comité préparatoire et les organes directeurs compétents soient convoqués en vue de préparer une conférence diplomatique (qui se tiendrait en décembre) pour l'adoption d'un ou de plusieurs traités relatifs à ces sujets et, dans cette perspective, de prendre les décisions qui s'imposent. Ils ont aussi décidé que le projet de dispositions à soumettre à la (aux) conférence(s) diplomatique(s) (les "propositions de base") devrait être élaboré par le président des comités en ce qui concerne les dispositions de fond et par le Bureau international pour ce qui est des clauses finales. Le premier projet de clauses finales devrait être examiné par le comité préparatoire.

553. Les comités ont aussi rapidement examiné la possibilité de traiter de questions concernant la protection des expressions du folklore et ont recommandé aux organes directeurs de l'OMPI de prendre des mesures en vue de l'organisation d'une réunion internationale qui permettrait d'examiner des questions telles que la présentation et la protection des expressions du folklore, les aspects de propriété intellectuelle liés au folklore et l'harmonisation des différents intérêts régionaux.

554. **Le Comité préparatoire de la conférence diplomatique envisagée (décembre 1996) pour certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins** s'est réuni au siège de l'OMPI, à Genève, les 20 et 21 mai dans la perspective de la préparation de la conférence diplomatique envisagée.

555. Les 84 États membres de l'OMPI et l'organisation intergouvernementale ci-après étaient représentés par des délégations : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Malawi, Malte, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie, CCE.

556. Sur la base des propositions préparées par le Bureau International, le comité préparatoire a adopté le projet de clauses finales du traité ou des traités qui sera soumis à la conférence diplomatique. Dans le cadre de l'examen de ces clauses, il a débattu, en particulier, des trois points suivants :

1) le nombre de traités à examiner pour la conférence diplomatique : il s'agissait de savoir si les dispositions relatives aux trois domaines étudiés pendant les travaux préparatoires, c'est-à-dire le droit d'auteur, les droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et une éventuelle protection *sui generis* des bases de données, figureraient dans un, deux ou trois traités. Il a été convenu que la conférence diplomatique aurait toute liberté pour décider du nombre de traités à adopter;

2) l'adhésion éventuelle des Communautés européennes au(x) traité(s) : le comité préparatoire a approuvé la proposition visant à autoriser les Communautés européennes à devenir partie contractante mais, en même temps, de nombreuses délégations ont exprimé l'avis que d'autres organisations régionales devraient aussi avoir la possibilité de devenir parties au traité dès lors qu'elles remplissent certains critères d'adhésion;

3) la création d'une assemblée : le projet soumis au comité préparatoire ne contient aucune disposition sur une assemblée des Parties contractantes, mais un grand nombre de délégations se sont déclarées favorables à l'idée de créer une telle assemblée. La délégation de la CCE a indiqué qu'elle ne s'attendrait pas à avoir elle-même une voix au sein de l'assemblée, mais qu'elle souhaiterait seulement avoir le droit d'exercer les droits de vote de ses États membres parties au traité, et uniquement dans les matières dans lesquelles c'est la commission qui a compétence et non ses États membres. Finalement, il a été convenu que le Bureau international rédigerait un projet de dispositions sur cette assemblée et sur ses attributions éventuelles, notamment en ce qui concerne la possibilité pour des organisations intergouvernementales (autres que les Communautés européennes) de devenir parties au(x) traité(s).

557. En outre, le comité préparatoire a approuvé le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique, la liste des États et des organisations qui seront invités à la conférence diplomatique et le projet d'ordre du jour de la conférence diplomatique.

558. Le comité préparatoire a convenu que la conférence diplomatique se tiendra du 2 au 20 décembre 1996 à Genève. Il a pris note des propositions formulées en ce qui concerne le nombre des délégués des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché dont les frais de participation à la conférence diplomatique devraient être pris en charge par l'OMPI.

559. **Le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, pour sa septième session, et le Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, pour sa sixième session, ont tenu une session commune au siège de l'OMPI, à Genève, du 22 au 24 mai (les deux comités sont ci-après dénommés collectivement "le comité").**

560. Des experts des 84 pays ci-après et d'une organisation intergouvernementale, membres des comités, ont participé aux séances : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BAHREÏN, BÉLARUS, BELGIQUE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, GHANA, GUATEMALA, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, MALAWI, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NAMIBIE, NIGÉRIA, NORVÈGE, OUBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE,

ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZAMBIE, CCE.

561. Des représentants des sept organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs : OIT, OMC, UNESCO, ASBU, LEA, OUA, ACCT.

562. Des représentants des 51 organisations non gouvernementales ci-après ont également participé à la réunion en tant qu'observateurs : ABA, ACT, AEPO, AER, AFMA, AIDAA, AIPPI, AIR, ALAI, APP, ARTIS GEIE, BSA, CBU, CCI, CCIA, CFC, CIEM, CISAC, CRIC, EAPA, ECIS, EIA, EUROBIT, FIA, FIAD, FIAPF, FILAIE, FIM, IAOA, ICOGRADA, ICRT, ICSID, IFPI, IFRRO, IIA, ISA, IWG, JEIDA, MEI, MPI, NAB, NANBA, NYIPLA, PEARLE, SOFTIC, SPA, UER, UIE, URAP, URTNA, WFMS.

563. Le comité a examiné les questions suivantes : i) droit de reproduction, droit de communication/transmission/distribution par transmission et moyens techniques de protection; ii) protection *sui generis* des bases de données; et iii) toutes les questions qui n'avaient pas encore été examinées au sein du comité ainsi que toute autre question considérée comme importante par les participants.

564. À la fin de la réunion, le président a indiqué que les travaux préparatoires se poursuivraient sous la forme de réunions de consultation en vue de la préparation de la conférence diplomatique.

Projet de traité sur le droit des brevets

565. La deuxième session du Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets s'est tenue au siège de l'OMPI, à Genève, du 17 au 21 juin.

566. Les 63 États suivants, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à la session : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, KENYA, LESOTHO, MALAWI, MALTE, MEXIQUE, NOUVELLE-ZÉLANDE, NORVÈGE, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, THAÏLANDE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TURQUIE, VENEZUELA. L'Afghanistan et quatre organisations intergouvernementales (CCE, OEAB, OEB, OUA) étaient représentés par des observateurs. Des représentants des 22 organisations non gouvernementales ci-après ont aussi pris part à la session en qualité d'observateurs : ABA, AIPLA, AIPPI, APAA, ATRIP, BDI, CIPA, CNCPI, CNIPA, ECACC, EPI, PAK, FICPI, CCI, JIPA, JPAA, LIDC, PIPA, TMPDF, UPEPI, UNICE, FMOI.

567. Les délibérations ont eu lieu sur la base de deux documents de travail établis par le Bureau international de l'OMPI et intitulés "Projet de Traité sur le droit des brevets et projet de règlement d'exécution" et "Notes". En ce qui concerne un autre document établi par le Bureau international de l'OMPI et intitulé "Formulaires internationaux types", il a été convenu que les observations sur ces formulaires pourront être adressées au Bureau international par écrit jusqu'au 30 juin 1996.

568. Le projet de traité établi par le Bureau international comprenait 11 articles, intitulés : Expressions abrégées, Demande, Date de dépôt, Mandataire – élection du domicile; signature, Unité de l'invention, Requête en inscription d'un changement de nom ou d'adresse, Requête en inscription d'un changement de titulaire ou d'un changement quant à la paternité de l'invention, Requête en rectification d'une erreur, Possibilité de faire des observations et d'apporter des modifications et des rectifications lorsqu'un refus est envisagé, Règlement d'exécution. Le règlement d'exécution contenait huit règles.

569. Il est ressorti des débats que, en général, le Comité d'experts était favorable au projet de traité et au projet de règlement, sous réserve de quelques suggestions d'amélioration. Ainsi, le comité a recommandé que en plus de la question de l'inscription des accords de licence, les deux questions supplémentaires ci-après soient incorporées dans le prochain projet de traité et de règlement d'exécution : i) revendication tardive de priorités (présentation tardive d'une revendication de priorité et dépôt tardif de la demande ultérieure); et ii) rétablissement des droits lorsqu'un délai a été dépassé (y compris "poursuite de la procédure") et prorogation des délais qui n'ont pas encore expiré mais dont la prorogation est demandée par la partie intéressée. Ces suggestions seront soumises aux organes directeurs de l'OMPI pour décision lors de leurs sessions de septembre-octobre 1996.

570. La troisième session du Comité d'experts sera convoquée pour la période du 18 au 22 novembre 1996.

Nouveau traité sur l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

571. Pendant le premier semestre 1996, le Bureau international s'est employé à élaborer un projet d'éventuel nouvel Acte dans le cadre de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. Ce projet doit être examiné par un comité d'experts, à Genève, en novembre 1996. Ce nouvel acte vise à modifier le système de La Haye de telle sorte que des États qui n'en font pas encore partie puissent y adhérer ainsi qu'à promouvoir une plus grande utilisation de ce système par les déposants.

Signes distinctifs de l'entreprise; noms et emblèmes d'organisations à but non lucratif

572. Le Bureau international a commencé une étude sur la possibilité de multiplier les moyens juridiques visant à protéger les signes distinctifs de l'entreprise (tels que marques, noms commerciaux, slogans ou logos) ainsi que les noms et emblèmes d'organisations à but non lucratif. Les résultats de cette étude seront examinés par un groupe de travail qui se réunira début 1997.

Enregistrement et mention des licences de marques

573. Pendant la période considérée, le Bureau international a achevé une étude sur les formalités relatives à l'enregistrement des licences permettant l'usage d'une marque et sur les règles régissant la mention de la licence sur le produit lui-même ou sur son conditionnement. Les résultats de cette étude serviront à élaborer des propositions à l'intention d'un comité d'experts qui se réunira début 1997.

Concurrence déloyale

574. Pendant la période considérée, le Bureau international a parachevé et publié les *Dispositions types sur la protection contre la concurrence déloyale*, qui complètent l'étude sur la situation mondiale actuelle en matière de protection, publiée en 1995.

[Le chapitre IV suit]

CHAPITRE IV : ACTIVITÉS DE CLASSIFICATION INTERNATIONALE ET DE NORMALISATION

575. **OBJECTIFS.** En ce qui concerne les activités d'information et de documentation des offices de propriété industrielle, l'objectif est de favoriser et d'instaurer une étroite coopération entre les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle dans leurs relations mutuelles, d'une part, et entre ces offices et le Bureau international, d'autre part, pour tout ce qui touche à l'information et à la documentation se rapportant aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles industriels, y compris en particulier la normalisation de la forme des données et supports de données (papier et supports électroniques, par exemple) et de l'indexation et du classement des documents de brevet, pour faciliter l'échange d'informations en matière de propriété industrielle (entre les offices de propriété industrielle), la restitution de l'information contenue dans les supports de données, la détermination de l'état de la technique, la recherche aux fins de l'examen des brevets et l'utilisation efficace de l'information par le public. Ces activités sont organisées et suivies par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).
576. En ce qui concerne les classifications internationales, l'objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale des brevets (CIB), la classification des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques ("classification de Nice"), la classification de Vienne des éléments figuratifs des marques ("classification de Vienne") et la classification de Locarno pour les dessins et modèles industriels ("classification de Locarno"), outils importants pour le classement systématique des documents pertinents, la recherche de l'information technique contenue dans les documents de brevet, ainsi que pour l'enregistrement et l'examen des marques de produits et de services (qu'elles comportent ou non des éléments figuratifs) et des dessins et modèles industriels. On entend par "perfectionner" le fait i) d'étendre les classifications à de nouveaux domaines techniques, à de nouvelles désignations de produits et de services, à de nouveaux types de produits faisant l'objet de dessins ou de modèles et à de nouveaux éléments figuratifs de marques et ii) de décrire et classer plus précisément les domaines techniques existants, d'éliminer les désignations périmées de produits, de services et d'éléments figuratifs, et de décrire et classer plus précisément ceux qui existent – et aussi de mettre à jour les classifications dans diverses langues.

Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en
matière de propriété industrielle (PCIPI)

577. Ce comité comprend les États membres de l'Union du PCT et de l'Union de l'IPC ainsi que les États membres de l'Union de Paris qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Les organisations intergouvernementales ci-après en sont également membres : ARIPO, BBDM, BBM, OAPI et OEB.

578. Durant le premier semestre de 1996, l'AFRIQUE DU SUD, la BOSNIE-HERZÉGOVINE et SAINTE-LUCIE sont devenues membres du PCIPI, ce qui portait à 115 le nombre des membres du comité au 7 septembre 1996 : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BARBADE, BÉLARUS, BELGIQUE, BÉNIN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBÉRIA, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NIGER, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, VENEZUELA, VIET NAM, YOUGOSLAVIE, ZAMBIE, ARIPO, BBDM, BBM, OAPI, OEB.

579. Le **Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI)** a tenu sa seizième session, à Genève, du 15 au 19 avril. Les 22 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés : ALLEMAGNE, BULGARIE, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, NORVÈGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE, UKRAINE, OEB. Le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) était représenté par des observateurs.

580. Le PCIPI/GI a approuvé le texte d'une nouvelle norme ST.13 de l'OMPI (Recommandation concernant la numérotation des demandes de brevet et de certificat complémentaire de protection et des demandes de protection relatives à des dessins ou modèles industriels et à des schémas de configuration de circuits intégrés). La nouvelle norme recommande aux offices de propriété industrielle qui souhaitent modifier leur système de numérotation en vigueur, ou qui ont l'intention d'en adopter un, pour les demandes de titres de propriété industrielle susmentionnées, d'utiliser une configuration comprenant une indication d'année, c'est-à-dire une série de quatre chiffres destinés à indiquer l'année du dépôt de la demande d'après le calendrier grégorien, et un numéro d'ordre, composé de sept chiffres au maximum, destiné à distinguer chaque demande. Il est recommandé aux offices de propriété industrielle qui adoptent des séries de numérotation parallèles pour différentes catégories de titres de propriété industrielle d'utiliser, en tant que partie significative du numéro des demandes, les codes littéraux indiqués dans la norme. De plus, le PCIPI/GI a approuvé le texte de la recommandation concernant le contenu des rapports techniques annuels sur les activités d'information en matière de dessins et modèles industriels, sur la base de laquelle il sera demandé aux offices de propriété industrielle de fournir, à titre

d'essai, des informations pour l'année 1995. Enfin, le PCIPI/GI a pris des décisions en ce qui concerne la collecte des informations qui permettront au Bureau international d'analyser l'utilisation des normes, recommandations et principes directeurs de l'OMPI.

581. **Le Sous-groupe A du Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI)** s'est réuni à Rijswijk (Pays-Bas), du 15 au 19 avril. Ce sous-groupe a été créé par le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) à sa session de novembre/décembre 1995 et a été chargé du projet C 139 relatif au domaine chimique (sous-classes A 61 K et P de la classification internationale des brevets [CIB]). Le groupe de travail avait convenu que le sous-groupe A devrait avoir pour mandat de faire progresser rapidement le projet susmentionné afin qu'il puisse être mis au point par le groupe de travail.

582. Les 12 membres ci-après du PCIPI/SI étaient représentés à la session du sous-groupe A : ALLEMAGNE, BÉLARUS, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, FRANCE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUÈDE, SUISSE, OEB. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la session.

583. Le sous-groupe A s'est chargé de la révision de la sous-classe A 61 K (projet C 139 susmentionné) de la CIB, qui lui avait été assignée par le PCIPI/SI; il a achevé sa tâche et a convenu d'un certain nombre de modifications à apporter à la sous-classe A 61 K actuelle, ainsi que de l'élaboration d'une nouvelle sous-classe (A 61 P) pour le classement secondaire obligatoire de "l'activité thérapeutique des composés chimiques ou préparations médicinales".

584. **Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI)** a tenu sa dix-septième session, à Genève, du 10 au 21 juin. Les 20 membres ci-après du PCIPI/SI étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, JAPON, KENYA, NORVÈGE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, OEB.

585. Le groupe de travail a examiné 51 projets de révision de la CIB (classification internationale des brevets) inscrits au programme de la période biennale 1996-1997, dont 11 élevaient du domaine de la mécanique, 18 du domaine de la chimie et 22 du domaine de l'électricité. Quatorze de ces projets de révision ont été menés à terme.

586. Afin de pouvoir achever les projets de révision C 28, C 79 et C 80 concernant la septième édition de la CIB, le groupe de travail a approuvé la création d'un organe subsidiaire qui sera chargé de l'examen de ces projets.

587. Le groupe de travail a achevé les versions française et anglaise des renvois à incorporer dans la classe G 05 et a examiné un choix de documents de brevet susceptibles d'être utilisés à des fins de formation au classement.

588. Le groupe de travail s'est aussi penché sur la question de l'amélioration des index officiels des mots clés de la CIB et a approuvé une liste de mots clés écrits selon l'orthographe américaine visant à compléter les mots clés actuels orthographiés selon les règles anglaises. Le groupe de travail a aussi approuvé certains mots clés portant sur les codes d'indexation de la CIB.

589. **Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l'information en matière de marques (PCIPI/TI)** a tenu sa cinquième session, à Genève, du 6 au 10 mai. Les 21 membres ci-après du PCIPI/TI étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, BULGARIE, CANADA, CROATIE, DANEMARK, ÉGYPTE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, JAPON, KENYA, NORVÈGE, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUISSE. La CCE était représentée par des observateurs.
590. La délégation de la CCE a présenté un exposé sur l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) et le système de la marque communautaire, notamment sur le rôle important de l'informatique dans celui-ci. Le Bureau international a présenté un exposé sur le système MECA (*Madrid Electronic Communication*), qui fonctionne depuis le 1^{er} avril 1996 et permet de communiquer par la voie électronique avec les offices nationaux en ce qui concerne l'accès au registre international et la transmission, dans les deux sens, des données relatives aux demandes internationales et aux enregistrements internationaux.
591. Le groupe de travail a examiné le projet de révision de la norme ST.60 de l'OMPI (Recommandation relative aux données bibliographiques concernant les marques) et a approuvé certaines modifications, y compris en ce qui concerne les codes génériques pour le regroupement des codes et la création de nouveaux codes pour l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et le protocole relatif à cet arrangement. Le groupe de travail a aussi approuvé le texte de la norme ST.64 de l'OMPI énonçant des principes directeurs relatifs à la liste des dossiers qu'il est recommandé d'utiliser pour la recherche en matière de marques. En ce qui concerne le format pour l'échange de données sur les marques, le groupe de travail a convenu de poursuivre l'examen de la norme éventuelle à partir de l'utilisation du système de balisage MECA.
592. Sur l'initiative de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (Suisse), les membres du groupe de travail ont pu, durant la session, se rendre dans les locaux de cet institut, à Berne, où ils ont assisté à une démonstration du nouveau système de gestion électronique des titres de propriété industrielle.
593. **Le Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC)** a tenu sa dix-huitième session, à Genève, du 20 au 24 mai. Les 36 membres ci-après du comité étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, MALAWI, MAROC, NORVÈGE, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, UKRAINE, OEB. Le PDG et l'éditeur de la publication *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.
594. Le comité a approuvé une proposition de l'Office allemand des brevets visant à remplacer le code à deux lettres «DL» par le code «DT» (le code «DL» est actuellement utilisé dans la base de données électronique du registre international des marques [et, par conséquent, dans le disque compact ROMARIN] pour désigner l'Allemagne, à l'exception du territoire qui, avant le 3 octobre 1990, constituait la République démocratique allemande).

595. Le comité a examiné un problème que rencontrent les utilisateurs d'information en matière de brevets, à savoir certaines restrictions qui s'appliquent à la reproduction sur papier de documents de brevet enregistrés sur des supports de données déchiffrables par machine, tels que les disques compacts ROM, et a convenu d'envoyer un questionnaire aux offices de propriété industrielle à des fins d'enquête.

596. En ce qui concerne l'utilisation d'Internet pour les communications électroniques intéressant le PCIPI, le comité a décidé de procéder à un essai d'utilisation du courrier électronique pour la transmission de documents du PCIPI durant le second semestre de 1996. Le comité a aussi été le cadre d'un échange de vues sur l'utilité de pages d'accueil des offices de propriété industrielle sur le réseau Internet. Plusieurs délégations ont présenté des informations au sujet de leur page d'accueil. Pour ce qui est de la révision de la classification internationale des brevets (CIB), le comité a accepté une cinquantaine de demandes de révision.

597. En ce qui concerne les normes, le comité a adopté la nouvelle norme ST.13 de l'OMPI (Recommandation concernant la numérotation des demandes de brevet et de CCP [certificats complémentaires de protection] et des demandes de protection relatives à des dessins ou modèles industriels et à des schémas de configuration [topographies] de circuits intégrés) et a aussi adopté la proposition de révision de la norme ST.60 de l'OMPI ainsi qu'une nouvelle norme ST.64 (voir le paragraphe 591 ci-dessus).

598. La délégation de la Hongrie a présenté un exposé sur les installations informatiques dont dispose l'Office hongrois des brevets.

599. **Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI)** a tenu sa dix-huitième session, à Genève, du 20 au 22 mai. Les 36 membres ci-après du PCIPI/MI étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GÉORGIE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, MALAWI, MAROC, NORVÈGE, OUBÉKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, UKRAINE, OEB. Le PDG ainsi que l'éditeur de la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

600. La délégation de l'OEB a présenté un rapport au groupe de travail sur l'état d'avancement du projet EASY (*Electronic Application SYstem*), qui concerne le dépôt électronique des demandes de brevet, ainsi que sur la mise au point du logiciel pour disque compact ROM en mode mixte dans le cadre du projet MIMOSA (*Mixed-MOde Software Application*).

601. La délégation des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE a communiqué des informations actualisées sur les mesures que l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique prend en ce qui concerne le passage du support papier aux disques compacts ROM pour l'échange de documents de brevet. Elle a donné des précisions sur les résultats d'essais d'impression à partir de disques compacts ROM USAPat. La délégation a annoncé que l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique se proposait de passer au

disque compact ROM au début de 1997, et de ne plus fournir qu'un seul jeu de documents sur papier aux offices avec lesquels il a conclu un accord prévoyant l'échange de documents dans ce mode de présentation. Enfin, la délégation des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE a informé les participants de l'avancement des travaux d'ordre législatif liés à la mise en place envisagée du système de publication avant délivrance (PGPubs), en indiquant que ce système devrait normalement fonctionner à compter du 1^{er} avril 1997.

Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC)

602. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a tenu sa vingt-quatrième session, à Genève, du 25 au 28 mars. Les 17 membres ci-après du comité étaient représentés à cette session : Allemagne, Brésil, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse. L'OEB était aussi représenté.

603. Le comité a adopté des modifications de la sixième édition de la CIB, soumises par le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) et visant 35 sous-classes de la CIB.

604. Le comité a approuvé la procédure à suivre pour proposer de nouveaux mots clés à insérer dans les index officiels des mots clés de la CIB. Il a également convenu que les mots clés se rapportant à certains codes d'indexation devraient être introduits dans les index officiels des mots clés et a chargé le PCIPI/SI de choisir ces mots clés ainsi que leur format de présentation. Le comité a aussi célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets, conclu en 1971.

Publications

605. Les mises à jour de 1996 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (quatre volumes en anglais et en français et deux volumes en espagnol paraissant sous forme de classeurs à feuillets mobiles), ont été publiées en anglais au mois de mars.

606. À la suite de l'interruption, fin 1995, de la diffusion de la publication mensuelle *JOPAL (Journal of Patent Associated Literature)* et de son remplacement par le disque compact JOPALROM, un troisième disque compact JOPALROM a été produit en février et fourni gratuitement aux offices nationaux des États contractants du PCT. Ce disque compact paraît tous les trimestres.

607. Une nouvelle édition de la classification de Nice (septième édition), de la classification de Vienne (quatrième édition) de la classification de Locarno (septième édition) et de la CIB (septième édition) sera publiée en 1996, en 1997, en 1998 et en 1999, respectivement.

[Le chapitre V suit]

CHAPITRE V : ACTIVITÉS D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

608. **OBJECTIFS.** Les objectifs sont : i) de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité de coopération en matière de brevets ("PCT") et de développer davantage le système du PCT; ii) de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ("Arrangement de Madrid") et du Protocole de Madrid (1989) relatif à cet arrangement ; iii) de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels ("Arrangement de La Haye").

Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)

Nouveaux États contractants

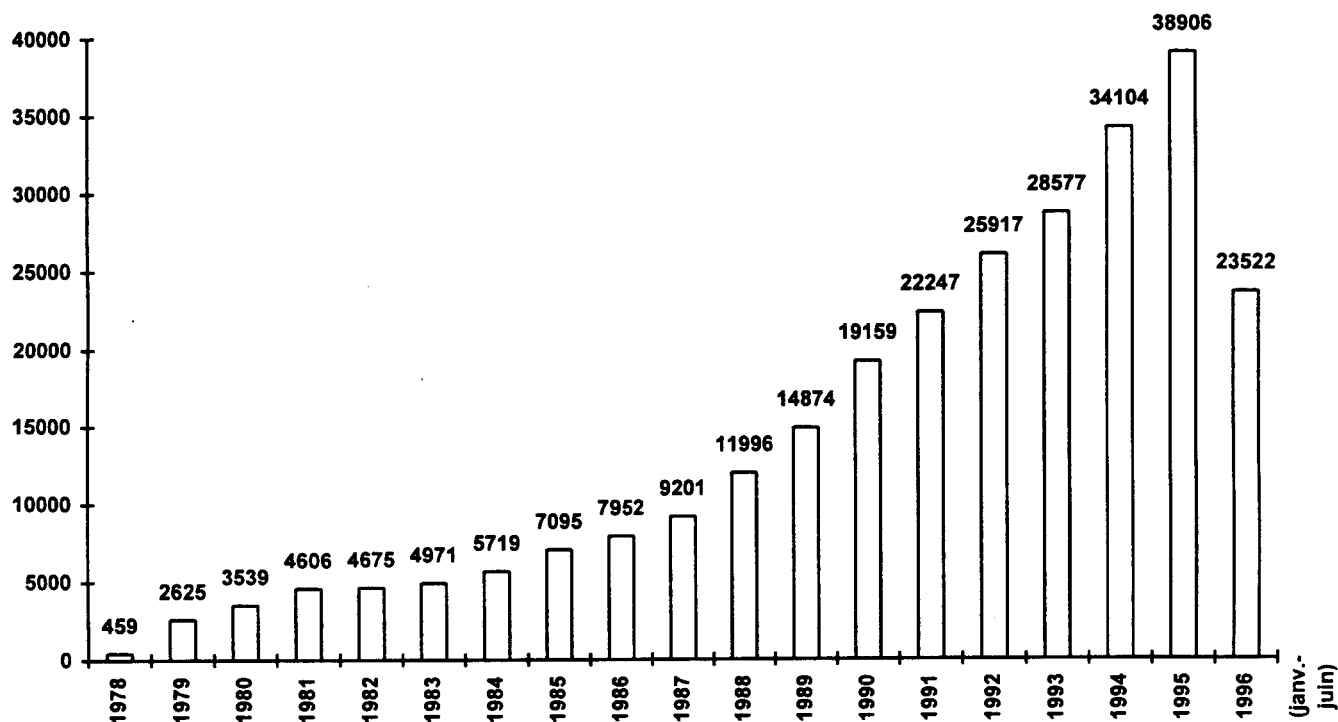
609. À la suite du dépôt d'instruments d'adhésion ou de ratification au cours du premier semestre de 1996, les quatre États ci-après sont devenus ou vont devenir liés par le PCT aux dates indiquées, ce qui porte à 87 le nombre des États contractants au 7 septembre 1996 : BOSNIE-HERZÉGOVINE, le 7 septembre 1996; CUBA, le 16 juillet 1996; ISRAËL, le 1^{er} juin 1996; SAINTE-LUCIE, le 30 août 1996.

Statistiques

610. Au cours des six premiers mois de 1996, le Bureau international a reçu les "exemplaires originaux"^{*} de 23 522 demandes internationales : 22 878 provenaient des différents "offices récepteurs", c'est-à-dire des offices auprès desquels les demandes internationales sont déposées, et 644 ont été déposées directement auprès du Bureau international.
611. On a ainsi comptabilisé durant les six premiers mois de l'année 4251 demandes de plus que sur la même période de 1995, ce qui représente une augmentation de 22,06%.
612. Le nombre des exemplaires originaux reçus chaque année civile depuis le début du fonctionnement du PCT (pour 1996, au premier semestre) s'établit comme suit :

* On appelle "exemplaire original" l'exemplaire authentique – transmis au Bureau international – d'une demande internationale déposée auprès d'un "office récepteur".

Nombre d'exemplaires originaux reçus depuis 1978



613. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine (c'est-à-dire le pays où le déposant est domicilié ou dont il a la nationalité), le nombre des demandes internationales dont le Bureau international¹ a reçu l'exemplaire original au premier semestre de 1996, avec les pourcentages correspondants.

<u>Exemplaires originaux reçus³</u>	<u>Pays d'origine du déposant²</u>	<u>Pourcentage des exemplaires originaux reçus</u>
10 676	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ³	45,39
2 997	ALLEMAGNE ³	12,74
1 823	JAPON ³	7,75
1 652	ROYAUME-UNI ^{3,4}	7,02
1 063	FRANCE ³	4,52
898	SUÈDE ³	3,82
723	PAYS-BAS ³	3,07
534	SUISSE ^{3,5}	2,27
429	CANADA ³	1,82
414	AUSTRALIE ³	1,76

[suite page suivante]

<u>Exemplaires originaux reçus³</u>	<u>Pays d'origine du déposant²</u>	<u>Pourcentage des exemplaires originaux reçus</u>
377	FINLANDE ³	1,60
339	ITALIE ³	1,44
301	DANEMARK ³	1,28
178	FÉDÉRATION DE RUSSIE ³	0,76
160	NORVÈGE ³	0,68
159	ESPAGNE ³	0,68
157	AUTRICHE ³	0,67
149	BELGIQUE	0,63
99	RÉPUBLIQUE DE CORÉE ³	0,42
63	NOUVELLE-ZÉLANDE ³	0,27
56	IRLANDE ³	0,24
46	CHINE	0,20
33	HONGRIE	0,14
27	BRÉSIL	0,11
19	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,08
15	GRÈCE	0,06
13	LUXEMBOURG ³	0,06
13	SLOVÉNIE ³	0,06
12	POLOGNE	0,05
11	SLOVAQUIE ³	0,05
10	BULGARIE	0,04
10	SINGAPOUR ³	0,04
9	MEXIQUE ³	0,04
8	ISRAËL	0,03
8	ROUMANIE ³	0,03
7	UKRAINE	0,03
5	BÉLARUS	0,02
4	PORTUGAL	0,02
4	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	0,02
3	ISLANDE ³	0,01
2	ARMÉNIE	0,01
2	ESTONIE	0,01
2	MONACO	0,01
2	SRI LANKA ³	0,01
2	EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE	0,01

[suite page suivante]

<u>Exemplaires originaux reçus³</u>	<u>Pays d'origine du déposant²</u>	<u>Pourcentage des exemplaires originaux reçus</u>
1	États membres de l'OAPI ³	0,00
1	KAZAKSTAN	0,00
1	LETTONIE	0,00
1	LITUANIE	0,00
1	MALAWI	0,00
1	SWAZILAND	0,00
1	TURQUIE	0,00
1	OUZBÉKISTAN	0,00
<u>23 522</u>		<u>100,00</u>

¹ Chiffres calculés à partir du nombre d'exemplaires originaux de demandes internationales envoyées, en vertu de l'article 12 du PCT, au Bureau international par les offices récepteurs selon le PCT (y compris les exemplaires originaux transmis par le Bureau international lui-même en sa qualité d'office récepteur).

² Sur l'ensemble des demandes internationales reçues, 2776 demandes (soit 11,8%) ont été déposées auprès de l'OEB agissant en qualité d'office récepteur et 636 (soit 2,7%) auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur; ces demandes sont comptabilisées dans les chiffres relatifs au pays d'origine du déposant.

³ Des résidents des pays suivants ont déposé des demandes internationales auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur : ALLEMAGNE (12), AUSTRALIE (2), BELGIQUE (63), BRÉSIL (1), CANADA (27), CHINE (1), DANEMARK (2), ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (149), FÉDÉRATION DE RUSSIE (2), FINLANDE (1), FRANCE (24), HONGRIE (1), IRLANDE (2), ISRAËL (2), ITALIE (25), JAPON (13), LITUANIE (1), LUXEMBOURG (2), MEXIQUE (1), NORVÈGE (6), OAPI (1), PAYS-BAS (265), ROUMANIE (2), ROYAUME-UNI (10), SINGAPOUR (4), SLOVAQUIE (2), SRI LANKA (2), SUÈDE (5), SUISSE (64), TURQUIE (1). En outre, les ressortissants et résidents des pays suivants peuvent déposer une demande soit auprès de l'OEB, soit auprès de leur office national (les chiffres placés ci-après entre parenthèses, à la suite du nom des pays, indiquent le nombre d'exemplaires originaux reçus de l'office national intéressé (avant la barre oblique) et de l'OEB (après la barre oblique)) : ALLEMAGNE (1178/1807), AUTRICHE (119/38), BELGIQUE (67/76), DANEMARK (279/20), ESPAGNE (143/16), FINLANDE (373/3), FRANCE (983/56), GRÈCE (15/0), IRLANDE (41/13), ITALIE (141/173), LUXEMBOURG (0/11), MONACO (0/2), PAYS-BAS (280/178), PORTUGAL (4/0), ROYAUME-UNI (1500/142), SUÈDE (875/18), SUISSE et LIECHTENSTEIN (247/223).

⁴ Y compris HONG KONG et l'ÎLE DE MAN, l'Office national du ROYAUME-UNI agissant aussi en tant qu'office récepteur pour les résidents de HONG KONG et de l'ÎLE DE MAN.

⁵ Y compris le LIECHTENSTEIN, l'Office national SUISSE agissant aussi en tant qu'office récepteur pour les ressortissants et résidents du LIECHTENSTEIN.

614. Durant le premier semestre de 1996, le nombre moyen d'États contractants désignés dans chaque demande internationale a été de 54,07 (période correspondante de 1995 : 44,69). Ce chiffre est nettement supérieur au nombre d'États où une protection par brevet aura finalement été demandée : en effet, les déposants, pour 48,34% des demandes internationales reçues par le Bureau international au premier semestre de 1996 (période correspondante de 1995 : 44,11%) ont exploité la possibilité offerte, en payant le nombre de taxes de désignation maximum (10 en 1995 et 11 en 1996), de désigner un nombre illimité d'États contractants du PCT (et ils les ont souvent désignés tous) afin d'étendre les effets de leurs demandes internationales au plus grand nombre possible d'États susceptibles de les intéresser, tout en gardant la faculté de décider ultérieurement dans quels États ils souhaitaient poursuivre la procédure. En moyenne, les 54,07 désignations contenues dans une demande internationale ont finalement équivalu à 29,13 demandes nationales ou régionales déposées dans ou pour les États contractants désignés (période correspondante de 1995 : 23,95). La différence entre le nombre d'États contractants désignés par demande internationale et l'équivalence en demandes nationales ou régionales tient au fait que chaque désignation pour l'obtention d'un brevet régional (brevet européen, brevet de l'ARIPO, brevet eurasien ou brevet de l'OAPI) couvre plusieurs États. Durant les six premiers mois de 1996, des brevets européens ont été demandés dans 22 660 demandes internationales, soit 96,3% de l'ensemble des demandes internationales (période correspondante de 1995 : dans 18 580 demandes, soit 96,4%).

615. Le tableau qui suit indique le nombre total des désignations faites dans les demandes internationales dont l'exemplaire original a été reçu au premier semestre de 1996, ventilé par État désigné. Il indique aussi (en pourcentage) le nombre de fois où, pour 100 demandes, un État contractant a été désigné.

<u>Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale¹</u>	<u>État désigné</u>	<u>Fréquence de désignation, en pourcentage des demandes¹</u>
32 105	ALLEMAGNE	136,49
31 978	ROYAUME-UNI	135,95
31 489	SUÈDE	133,87
31 433	ESPAGNE	133,63
31 420	AUTRICHE	133,58
31 399	PORTUGAL	133,49
31 394	DANEMARK	133,47
31 386	SUISSE ²	133,43
31 322	LUXEMBOURG	133,16
23 264	FINLANDE	98,90
22 635	FRANCE	96,23
22 572	ITALIE	95,96
22 519	PAYS-BAS	95,74
22 489	BELGIQUE	95,61
22 459	GRÈCE	95,48

[suite page suivante]

<u>Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale¹</u>	<u>État désigné</u>	<u>Fréquence de désignation, en pourcentage des demandes¹</u>
22 457	IRLANDE	95,47
22 452	MONACO	95,45
20 416	JAPON	86,80
18 946	SOUDAN ¹	80,55
18 910	KENYA	80,39
18 907	MALAWI ¹	80,38
18 894	FÉDÉRATION DE RUSSIE ¹	80,32
18 537	OUGANDA ¹	78,81
17 454	BÉLARUS ¹	74,20
17 403	CANADA	73,99
17 315	KAZAKSTAN ¹	73,61
17 305	LESOTHO ¹	73,57
17 119	KIRGHIZISTAN ¹	72,78
17 098	TADJIKISTAN ¹	72,69
16 616	TURKMÉNISTAN ¹	70,64
15 803	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA ¹	67,18
15 447	ARMÉNIE ¹	65,67
15 365	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	65,32
14 805	CHINE	62,94
14 515	AUSTRALIE	61,71
14 441	AZERBAÏDJAN ¹	61,39
13 821	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	58,76
12 936	MEXIQUE	55,00
12 798	BRÉSIL	54,41
11 883	NORVÈGE	50,52
11 598	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	49,31
11 551	POLOGNE	49,11
11 508	NOUVELLE-ZÉLANDE	48,92
11 423	HONGRIE	48,56
11 316	SINGAPOUR	48,11
10 988	UKRAINE	46,71
10 963	SLOVAQUIE	46,61
10 673	ROUMANIE	45,37
10 642	VIET NAM	45,24
10 620	BULGARIE	45,15

[suite page suivante]

<u>Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale¹</u>	<u>État désigné</u>	<u>Fréquence de désignation, en pourcentage des demandes¹</u>
10 501	SLOVÉNIE	44,64
10 370	LETONIE	44,09
10 345	LITUANIE	43,98
10 260	OUZBÉKISTAN	43,62
10 250	GÉORGIE	43,58
10 248	ESTONIE	43,57
10 239	SRI LANKA	43,53
10 201	BARBADE	43,37
10 186	MONGOLIE	43,30
10 143	MADAGASCAR	43,12
10 093	TRINITÉ-ET-TOBAGO	42,91
10 034	RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	42,66
9 947	LIBÉRIA	42,29
9 880	SWAZILAND ¹	42,00
9827	ISRAËL	41,78
8 572	EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	36,44
8 486	ALBANIE	36,08
7 907	TURQUIE	33,62
420	ISLANDE	1,79

¹ Deux désignations ont été comptées lorsqu'un État membre d'un système de brevets régionaux (ARIPO, OEAB ou OEB) a été désigné aux fins de la protection nationale et aux fins d'un brevet régional (ARIPO, OEAB ou OEB), ce qui explique pourquoi le pourcentage indiqué pour certains États est supérieur à 100%.

² Inclut la désignation simultanée du LIECHTENSTEIN.

³ Inclut la désignation simultanée du BÉNIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, du CONGO, de la CÔTE D'IVOIRE, du GABON, de la GUINÉE, du MALI, de la MAURITANIE, du NIGER, de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SÉNÉGAL, du TCHAD et du TOGO.

616. Les langues de dépôt des demandes internationales dont le Bureau international a reçu l'exemplaire original au premier semestre de 1996 et les pourcentages correspondants sont les suivants :

<u>Langue de dépôt</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage des demandes reçues</u>
anglais	15 933	67,73
allemand	3 460	14,71
japonais	1 694	7,20
français	1 106	4,70
suédois	416	1,77
néerlandais	193	0,82
russe	180	0,77
finnois	167	0,71
espagnol	151	0,64
norvégien	93	0,40
danois	86	0,37
chinois	43	0,18
Total	<u>23 522</u>	<u>100,00</u>

617. Durant le premier semestre de 1996, les offices mentionnés ci-dessous, agissant en qualité d'administrations chargées de l'examen préliminaire international, ont reçu 16338 demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II du PCT, soit une augmentation de 21,5% par rapport à la période correspondante de 1995. On trouvera dans le tableau qui suit une ventilation de ces demandes par administration chargée de l'examen préliminaire international les ayant reçues, ainsi que les pourcentages correspondants.

<u>Administration chargée de l'examen préliminaire international</u>	<u>Nombre de demandes d'examen</u>	<u>Pourcentage des demandes d'examen</u>
OEB	9 063	55,47
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	4 789	29,31
SUÈDE	1 190	7,29
JAPON	648	3,97
AUSTRALIE	476	2,91
FÉDÉRATION DE RUSSIE	69	0,42
AUTRICHE	56	0,34
CHINE	47	0,29
Total :	<u>16 338</u>	<u>100,00</u>

618. L'augmentation de 21,5% du nombre des demandes d'examen préliminaire international au premier semestre de 1996 par rapport à la période correspondante de 1995 s'explique par le fait que la plupart des États contractants peuvent désormais être élus en liaison avec une demande d'examen préliminaire international et que les déposants ont plus systématiquement (dans une proposition supérieure à 80%) profité des avantages de la procédure prévue au chapitre II du PCT, qui permet d'obtenir une opinion sur la question de savoir si l'invention revendiquée répond aux critères de brevetabilité selon le PCT (nouveau, activité inventive et application industrielle) et qui a pour effet de différer de 10 mois supplémentaires l'ouverture de la phase nationale ou régionale.

Automatisation

619. Le système DICAPS (Document Imaging and Computer-Assisted Publication System – système de traitement d'image et de publication assistée par ordinateur) vise à répondre aux besoins généraux suivants : stockage, consultation et recherche des dossiers (les dossiers sur support papier devant être progressivement remplacés par des disques optiques); mise en page automatique, avec les dessins, des pages de couverture des brochures et des pages de la *Gazette du PCT*; impression automatique des brochures sur imprimante à laser; diffusion et expédition des brochures sur supports magnétiques et optiques, en particulier sur disques compacts ROM. La mise au point et l'expérimentation de ces fonctions s'est poursuivie au cours du premier semestre.

620. Postes de travail à disque compact ROM pour les États contractants du PCT. En application de la décision de l'Assemblée de l'Union du PCT, en 1990, de remettre gratuitement à l'office national de chacun des États contractants du PCT une station de travail pour la lecture et l'impression des demandes internationales publiées sur disque compact ROM, la plupart des offices en question ont accepté l'offre et reçu une station de travail. La décision reste applicable à l'égard de tout nouvel État contractant.

621. Projet EASY. Durant le premier semestre de 1996, des entretiens ont eu lieu à Genève, à La Haye, à Munich et à Washington entre des fonctionnaires de l'OMPI et des fonctionnaires de l'Office européen des brevets (OEB), de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et de l'Office japonais des brevets (JPO), au sujet de la coopération technique et juridique visant la poursuite de la mise au point du logiciel de dépôt EASY (Electronic Application System). L'OMPI a travaillé avec les offices précités, dans le cadre de la coopération trilatérale où ils se sont engagés, à l'élaboration d'un guide d'application qui puisse être utilisé par tout fournisseur de logiciels souhaitant produire un logiciel de demande de brevet compatible avec le système EASY. Au cours de la période considérée, l'OMPI a envoyé une version expérimentale du logiciel à un petit groupe d'utilisateurs de différents pays, pour observations.

622. L'objectif final est d'arriver à un dépôt complètement électronique, en ligne, de manière à éliminer le dépôt sur support papier, mais le projet EASY vise, dans un premier temps, à permettre les dépôts électroniques sur disquette. L'élaboration des demandes de brevet au moyen du système EASY devrait se traduire par des avantages importants et des économies substantielles pour les déposants et les offices de brevets; c'est ainsi qu'il sera

possible de valider les données dès leur saisie, de recourir à des écrans d'aide, de réduire le volume de papier utilisé et de rationaliser la publication des demandes de brevet tout en améliorant la qualité de celle-ci.

Publications

623. La *Gazette du PCT*, qui contient des données bibliographiques et l'abrégé de chaque demande internationale publiée selon le PCT, a continué à paraître chaque semaine, en deux éditions distinctes (française et anglaise). Durant le premier semestre de 1996, elle a comporté des rubriques relatives aux 19 911 demandes internationales (période correspondante de 1995 : 17 799) publiées sous forme de brochures du PCT (en français, allemand, anglais, chinois, espagnol, japonais ou russe, selon la langue de dépôt) le même jour que les numéros correspondants de la gazette.

624. Le nombre de demandes internationales publiées au premier semestre de 1996 sous forme de brochures du PCT dans les langues précitées s'établit comme suit :

<u>Langue de publication</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage des demandes internationales publiées</u>
anglais	14 529	72,97
allemand	2 969	14,91
japonais	1 224	6,15
français	951	4,77
russe	113	0,57
espagnol	76	0,38
chinois	49	0,25
Total	<u>19 911</u>	<u>100,00</u>

625. Trois numéros spéciaux de la *Gazette du PCT* ont été publiés au premier semestre de 1996. Le premier, regroupant des informations de caractère général sur les États contractants, les offices nationaux et régionaux et les autorités internationales, est paru en janvier. Les deux autres, consacrés l'un à la liste des périodiques qui constituent la documentation minimale, l'autre aux instructions administratives du PCT, ont été publiés en mai.

626. Le *Guide du déposant*, manuel publié en cinq classeurs à feuillets mobiles (soit plus de 1000 pages) à l'intention des utilisateurs du système du PCT, a continué d'être régulièrement mis à jour par le Bureau international.

627. La brochure intitulée *Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT)* a été mise à jour et peut être obtenue gratuitement en français, allemand, anglais, espagnol, japonais et portugais.

628. Le bulletin *PCT Newsletter*, qui contient des informations récentes à l'intention des utilisateurs du PCT, a été publié tous les mois pendant la période examinée.

629. Le texte du *Traité de coopération en matière de brevets (PCT)* et du *Règlement d'exécution du PCT (texte en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1996)* a été publié en juin en allemand et en russe.

630. Les disques compacts ROM du PCT. Toutes les demandes internationales publiées depuis 1978 ont été mises à disposition sur disque compact ROM dans la série ESPACE-WORLD (au total, plus de 450 disques). On a pu se procurer auprès de l'OMPI les disques compacts ROM contenant les demandes internationales publiées entre 1978 et 1989, tandis que ceux contenant les demandes internationales publiées depuis 1990 étaient vendus par l'OEB à Vienne.

Formation et promotion

631. Durant le premier semestre 1996, 34 séminaires d'information et de formation sur la promotion, l'utilisation et les avantages du PCT (représentant une cinquantaine de jours de formation pour plus de 3000 personnes), organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux, d'inventeurs, de conseils en brevets et autres juristes ainsi que de représentants du secteur industriel, ont eu lieu dans les pays suivants : ALLEMAGNE, CUBA, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, INDONÉSIE, ISRAËL, JAPON, MEXIQUE, ROYAUME-UNI, SINGAPOUR, SUÈDE, SUISSE, TURQUIE et UKRAINE.

632. Outre les activités mentionnées ci-dessus, visant à promouvoir l'utilisation du PCT, des séances d'information sur le PCT et son fonctionnement ou une formation ont été proposées à des fonctionnaires des pays et des organisations intergouvernementale et non gouvernementales indiqués ci-après, au siège de l'OMPI ou auprès d'offices nationaux de propriété industrielle : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, ANDORRE, AZERBAÏDJAN, CHINE, CUBA, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ISRAËL, JAPON, KENYA, LAOS, MALAWI, MALTE, MAROC, MEXIQUE, MOZAMBIQUE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, THAÏLANDE, TURQUIE, URUGUAY, OEAB, OEB, CEIPI, CNPI.

Développement du système du PCT

633. Le **Comité des questions administratives et juridiques du PCT (PCT/CAL)** a tenu sa sixième session à Genève du 29 avril au 2 mai. Étaient représentés à cette session les 72 États membres du comité énumérés ci-après : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BELGIQUE, BÉNIN, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHINE, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GUINÉE, HONGRIE, IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, JAPON, KAZAKSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, LESOTHO, LETTONIE, LITUANIE, MADAGASCAR, MALAWI, MALI, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NIGER, NORVÈGE,

NOUVELLE-ZÉLANDE, OUGANDA, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TURQUIE, UKRAINE, VIET NAM. L'OEB était également représenté.

634. Les huit États suivants, membres de l'Union de Paris, étaient représentés par des observateurs : AFRIQUE DU SUD, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BURUNDI, CROATIE, HAÏTI, INDONÉSIE, JORDANIE, MAROC.

635. Quatre organisations intergouvernementales (CIPPI, OAPI, OEAB, OUA) et sept organisations non gouvernementales (AIPPI, APAA, CIPA, CNIPA, EPI, FICPI, PAK) étaient représentées par des observateurs.

636. Le comité a examiné une proposition tendant d'une part à modifier certains délais prévus dans le PCT et d'autre part à modifier le Règlement d'exécution du PCT de façon à donner aux déposants la possibilité de demander qu'un rapport de recherche international supplémentaire soit établi par une administration chargée de la recherche internationale autre que celle qui effectue normalement la recherche internationale "obligatoire". Le déposant pourrait présenter une requête en recherche internationale supplémentaire au lieu d'une demande d'examen préliminaire international, ou en sus de celle-ci, ce qui aurait l'avantage de différer la date d'ouverture de la phase nationale, qui passerait de 20 à 30 mois à compter de la date de priorité, même si aucune demande d'examen préliminaire international n'était déposée. Selon le système de recherche internationale supplémentaire proposé, deux rapports de recherche seraient établis par des administrations chargées de la recherche internationale différentes, ce qui donnerait au total des citations concernant l'état de la technique probablement plus complètes. Les offices désignés devraient donc logiquement accorder plus de crédit aux résultats de recherche ainsi obtenus. Un certain nombre de délégations ont accueilli favorablement cette proposition dans la mesure où elle vise à ce que les offices nationaux accordent un plus grand crédit aux résultats de la recherche internationale, mais quelques-unes ont douté que la modification proposée de certains délais prévus dans le PCT puisse être apportée sans une conférence diplomatique. Le comité a pris note de l'intention du Bureau international d'étudier différentes possibilités, de continuer à recueillir les vues des utilisateurs et de convoquer une réunion consultative à laquelle seraient invités au moins les administrations chargées de la recherche internationale et les administrations chargées de l'examen préliminaire international ainsi que des représentants des utilisateurs.

637. Par ailleurs, le comité a étudié une proposition tendant à faire paraître en une seule édition bilingue la *Gazette du PCT*, qui est actuellement publiée en deux éditions distinctes (française et anglaise). La gazette bilingue différerait des deux éditions actuellement publiées en ce que les abrégés et les dessins se rapportant aux demandes internationales publiées n'y figureraient plus. Le Bureau international a expliqué qu'il avait été amené à formuler cette proposition par la multiplication des autres sources d'information sur les demandes internationales publiées, disques compacts ROM et bases de données accessibles en ligne notamment, le volume sans cesse croissant de la gazette, l'augmentation des coûts de production et la diminution du nombre des abonnements. Le comité a approuvé dans son

principe la publication d'une gazette bilingue sans abrégé ni dessin, mais il a prié le Bureau international d'étudier la question plus avant puis de la soumettre à un organe approprié de l'Union du PCT.

638. Enfin, le comité a également étudié une proposition préliminaire tendant à permettre le dépôt de demandes internationales dans un plus large éventail de langues que ce qui est actuellement admis, en particulier lorsque la langue officielle d'un État n'est pas l'une des langues actuellement admises pour le dépôt des demandes internationales. La plupart des délégations ont favorablement accueilli l'assouplissement envisagé et le comité a invité le Bureau international à élaborer des propositions détaillées en vue de reprendre l'examen de la question à une date ultérieure.

Système de Madrid (enregistrement international des marques; Arrangement de Madrid et Protocole de Madrid)

Début des opérations régies par le Protocole de Madrid

639. Conformément à la décision prise par l'Assemblée de l'Union de Madrid à sa session extraordinaire de janvier 1996, la mise en œuvre du Protocole de Madrid a débuté le 1^{er} avril 1996, date à laquelle est également entré en vigueur le nouveau Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid.

Nouvelles adhésions ou ratifications (Protocole de Madrid); États membres (système de Madrid)

640. À la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion ou de ratification au cours des sept premiers mois de 1996, les trois États ci-après deviendront liés par le Protocole de Madrid aux dates indiquées, ce qui portera à 12 le nombre des États membres au 3 octobre 1996 : MONACO, le 27 septembre 1996; RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, le 3 octobre 1996; RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, le 25 septembre 1996.

641. À la date du 3 octobre 1996, le système de Madrid comptera ainsi 51 États membres, dont sept liés à la fois par l'arrangement et par le protocole : ALLEMAGNE, CHINE, CUBA, ESPAGNE, MONACO, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, 39 liés uniquement par l'arrangement : ALBANIE, ALGÉRIE, ARMÉNIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BELGIQUE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BULGARIE, CROATIE, ÉGYPTE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, LETTONIE, LIBÉRIA, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MAROC, MONGOLIE, OUZBÉKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, SAINT-MARIN, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOUDAN, SUISSE, TADJIKISTAN, UKRAINE, VIET NAM, YOUGOSLAVIE et cinq liés uniquement par le protocole : DANEMARK, FINLANDE, NORVÈGE, ROYAUME-UNI, SUÈDE.

Assemblée de l'Union de Madrid

642. L'Assemblée de l'Union de Madrid a tenu sa vingt-septième session (16^e session extraordinaire) à Genève du 15 au 18 janvier. Les 42 États suivants, membres de l'Union de Madrid, y étaient représentés : ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARMÉNIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, BELGIQUE, BULGARIE, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ESPAGNE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, LETTONIE, LIBÉRIA, MAROC, MONACO, MONGOLIE, NORVÈGE, OUBÉKISTAN, PAYS-BAS, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, UKRAINE.

643. Les 14 États suivants, membres de l'Union de Paris mais non membres de l'Union de Madrid, étaient représentés par des observateurs : AFRIQUE DU SUD, ARGENTINE, BRÉSIL, BURUNDI, CANADA, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, GRÈCE, INDONÉSIE, IRLANDE, JAPON, MEXIQUE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SÉNÉGAL, TURQUIE. Des représentants de deux organisations intergouvernementales (BBM et CCE) ainsi que des représentants de 10 organisations internationales non gouvernementales (APAA, AIDV, AIM, AIPPI, CNIPA, ECTA, FICPI, INTA, LIDC, UNICE) ont participé à la session en qualité d'observateurs.

644. L'Assemblée a adopté un règlement d'exécution, comportant un nouveau barème des émoluments et taxes, qui serait commun à l'Arrangement de Madrid et au protocole relatif à cet arrangement. L'Assemblée a en outre décidé que ce règlement d'exécution commun entrerait en vigueur le 1^{er} avril 1996, date également de la mise en œuvre du Protocole de Madrid.

Statistiques

645. Durant le premier semestre de 1996, le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de l'Arrangement de Madrid. Le nombre total des enregistrements effectués a été de 9482 et celui des renouvellements de 2362, soit respectivement une augmentation de 2,13% et 21,82% par rapport à la période correspondante de 1995 (les chiffres correspondants pour les six premiers mois de 1995 étaient de 9284 et 1939, respectivement). Le nombre total d'enregistrements et de renouvellements a donc été de 11 844, contre 11 223 au premier semestre de 1995, soit une augmentation de 5,53%. Au total, 27 677 refus ont été enregistrés, contre 27 824 dans la période correspondante de 1995, soit une diminution de 0,53%. Le nombre des pays couverts par un enregistrement international ayant été en moyenne de 10,92, les enregistrements internationaux effectués durant les six premiers mois de 1996 ont eu l'effet d'environ 103 500 enregistrements nationaux (période correspondante de 1995 : environ 96 000).

646. Le tableau qui suit indique le nombre des enregistrements et des renouvellements opérés durant les six premiers mois de 1996, ventilés par pays d'origine de la marque ou du titulaire de l'enregistrement renouvelé, avec les pourcentages correspondants :

<u>Enregistrements</u>		<u>Pays d'origine ou du titulaire</u>	<u>Renouvellements</u>		<u>Total</u>	
<u>Nombre</u>	<u>%</u>		<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Enregistr./renouv.</u>	<u>%</u>
2 550	26,89	ALLEMAGNE	817	34,59	3 367	28,42
2 021	21,32	FRANCE	533	22,57	2 554	21,56
1 318	13,90	SUISSE	306	12,96	1 624	13,71
1 165	12,29	BENELUX	237	10,03	1 402	11,83
1 020	10,75	ITALIE	219	9,27	1 239	10,46
544	5,74	ESPAGNE	75	3,17	619	5,22
370	3,90	AUTRICHE	94	3,98	464	3,92
86	0,91	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	30	1,27	116	0,98
56	0,59	LIECHTENSTEIN	12	0,51	68	0,57
49	0,52	PORTUGAL	6	0,25	55	0,46
48	0,50	CHINE	-	-	48	0,41
45	0,48	POLOGNE	-	-	45	0,38
40	0,42	SLOVÉNIE	-	-	40	0,34
30	0,32	HONGRIE	15	0,64	45	0,38
27	0,29	MONACO	3	0,13	30	0,25
20	0,21	SLOVAQUIE	-	-	20	0,17
19	0,20	FÉDÉRATION DE RUSSIE	-	-	19	0,16
16	0,17	CROATIE	-	-	16	0,14
13	0,14	BULGARIE	-	-	13	0,11
11	0,12	LETTONIE	-	-	11	0,09
6	0,06	ÉGYPTE	-	-	6	0,05
6	0,06	YOUGOSLAVIE	1	0,04	7	0,06
4	0,04	MAROC	13	0,55	17	0,14
3	0,03	EX-RÉP. YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	-	-	3	0,03
3	0,03	VIET NAM	-	-	3	0,03
2	0,02	BÉLARUS	-	-	2	0,02
2	0,02	KAZAKSTAN	-	-	2	0,02
2	0,02	SAINT-MARIN	1	0,04	3	0,03
2	0,02	SUÈDE	-	-	2	0,02
1	0,01	CUBA	-	-	1	0,01
1	0,01	DANEMARK	-	-	1	0,01
1	0,01	FINLANDE	-	-	1	0,01
1	0,01	ROUMANIE	-	-	1	0,01
<u>9 482</u>	<u>100,00</u>		<u>2 362</u>	<u>100,00</u>	<u>11 844</u>	<u>100,00</u>

Automatisation

647. Projet MAPS (Madrid Agreement and Protocol System). Le projet MAPS a été mis au point pour permettre de tenir compte des procédures administratives prévues dans le cadre de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid. Il a remplacé le système SEMIRA (Système d'enregistrement des *marques internationales* dans un registre automatisé) en 1995.

648. Le système MAPS vise principalement :

i) à réduire, et finalement à supprimer, la circulation de documents sur papier à l'intérieur du Service d'enregistrement international des marques et entre ce service et la Section des finances, ce qui aura pour effet, notamment, d'accélérer le traitement des demandes internationales, des refus, des désignations postérieures et d'autres demandes de changement, ainsi que des renouvellements, en permettant le déroulement de plusieurs opérations en parallèle;

ii) à rationaliser et à contrôler le traitement des demandes internationales, des refus, des désignations postérieures et d'autres demandes de changement, ainsi que des renouvellements, en répartissant les tâches entre les postes de travail du personnel intéressé, en surveillant les délais et en sollicitant des interventions de l'opérateur;

iii) à faciliter l'examen quant à la forme grâce à des contrôles automatiques de validité et de cohérence; à fournir un classement assisté par ordinateur de la liste des produits et des services, une traduction assistée par ordinateur de cette dernière et d'autres éléments à traduire dans les demandes internationales, les désignations postérieures, les limitations, les radiations partielles et les notifications de refus ou d'invalidation; et à automatiser dans une large mesure les sorties d'imprimante (les lettres signalant des irrégularités, les extraits, les certificats, les notifications et les publications, ainsi que les statistiques et l'information en matière de gestion);

iv) à intégrer toutes les composantes du système informatique du service, y compris une base de données-images, et à établir une interface électronique avec le système informatique des services financiers (FINAUT);

v) à établir des communications électroniques (sans papier) avec les offices intéressés des parties contractantes et à permettre aux offices, ainsi qu'au grand public, d'avoir accès au registre électronique.

649. La lecture électronique (commencée en 1990) des dossiers d'enregistrements internationaux de marques en vue du stockage dans le système d'archivage à disques optiques numériques dénommé "MINOS" (*Marques internationales numérisées et optiquement sélectionnées*) a continué pendant la période examinée. Au 30 juin 1996, 3,80 millions de pages (représentant quelque 325 300 dossiers d'enregistrements internationaux de marques) avaient été lues électroniquement et stockées sur les disques optiques.

650. Utilisation des bases de données électroniques (disques compacts ROM de type ROMARIN). Au premier semestre de 1996, les discussions se sont poursuivies entre des fonctionnaires de l'OMPI et des représentants d'un certain nombre d'offices nationaux de propriété industrielle d'États membres de l'Union de Madrid, sur la demande de ces derniers,

ainsi qu'avec des fonctionnaires du BBM et de l'OEB, afin d'aider lesdits offices à élaborer des disques compacts ROM de type ROMARIN (clones ROMARIN) destinés à contenir les marques nationales et régionales de certains pays et groupes de pays.

651. Échange électronique de données. Des discussions ont aussi eu lieu au sujet de l'éventuel échange de données, par des moyens électroniques, entre le Bureau international et certains offices régionaux et nationaux dans le cadre du système de Madrid.

Publications

652. Le 12 juin 1996 est paru le premier numéro du bimensuel bilingue français/anglais *Gazette OMPI des marques internationales/WIPO Gazette of International Marks*, dans laquelle sont publiés les enregistrements de marques, les renouvellements, les modifications, les refus et les invalidations inscrits au Registre international des marques. Il remplace la revue mensuelle *Les marques internationales* (publiée en français seulement).

653. Compte tenu de l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 1996, d'un nouveau règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au protocole relatif à cet arrangement, et de la mise en œuvre du Protocole de Madrid à cette même date, une publication entièrement nouvelle intitulée *Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid*, qui remplace l'ancien *Guide pour l'enregistrement international des marques*, a été publiée en mars en français et en anglais.

654. Le texte de l'*Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques* et du *Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques* a été publié en arabe en janvier et en italien et en portugais en février. Le texte de l'*Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques*, du *Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques* et de leur *règlement d'exécution commun (texte en vigueur le 1^{er} avril 1996)* a été publié en mai en français et en anglais.

655. Disques compacts ROM de type ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé). Au premier semestre de 1996, les données concernant tous les enregistrements de marques effectués selon l'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid qui ont fait l'objet d'une inscription au Registre international des marques tenu par le Bureau international et qui sont toujours en vigueur ont continué d'être mises à disposition sur deux disques compacts ROM de type ROMARIN, à savoir : i) le disque "BIBLIO", contenant les données bibliographiques complètes de plus de 312 000 enregistrements internationaux en vigueur, qui paraît toutes les quatre semaines : cinq disques de ce type ont été publiés durant la période considérée; et ii) le disque "IMAGES", contenant tous les éléments picturaux des marques figuratives sur 20 ans, soit plus de 118 000 images en noir et blanc et en couleurs, qui est publié chaque année depuis 1993 : le quatrième de ces disques a été publié en mars.

Formation et promotion

656. En juin, l'OMPI a organisé au siège, à Genève, deux **séminaires sur le Protocole de Madrid et le nouveau règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid**. Le premier (en anglais) a été suivi par 49 participants des pays suivants : ALLEMAGNE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, FINLANDE, HONGRIE, ITALIE, LIECHTENSTEIN, NORVÈGE, PAYS-BAS, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE et UKRAINE. Des exposés ont été présentés par un consultant de l'OMPI ressortissant du Royaume-Uni et par trois fonctionnaires de l'OMPI. Le second (en français) a été suivi par 67 participants des pays suivants : AUTRICHE, BELGIQUE, ESPAGNE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, LETTONIE, LUXEMBOURG, MONACO, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUISSE et du BBM. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI et par trois fonctionnaires de l'OMPI. Au cours de ces sessions, des fonctionnaires de l'OMPI ont également fait la démonstration de certains disques compacts ROM de l'OMPI. Pour ces deux séminaires, les participants venaient des offices de propriété industrielle et du secteur privé.

657. Durant le premier semestre de 1996, des séances d'information sur l'Arrangement de Madrid, sur son fonctionnement et sur le Protocole de Madrid, ou une formation, ont été proposées (en ce qui concerne notamment l'utilisation des disques compacts ROMARIN) à des fonctionnaires des pays et du territoire ci-après au cours d'une visite qu'ils ont effectuée au siège de l'OMPI : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARMÉNIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BULGARIE, CANADA, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GRÈCE, HONGRIE, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, LIBÉRIA, MAROC, NORVÈGE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, SLOVAQUIE, SUISSE, THAÏLANDE, TURQUIE, UKRAINE, ANTILLES NÉERLANDAISES.

658. En outre, des fonctionnaires et des consultants de l'OMPI ont fourni à des fonctionnaires d'organisations intergouvernementales, ainsi qu'à des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, des informations ou des explications portant sur un ou plusieurs aspects du système de Madrid dans le cadre de réunions ou de séminaires qui se sont tenus en CHINE, au DANEMARK, aux ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, en FRANCE, en ITALIE, en NORVÈGE, au PORTUGAL, au ROYAUME-UNI et en SUÈDE ainsi qu'au siège de l'OMPI.

**Système de La Haye (Arrangement de La Haye
concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels)**

Statistiques

659. Durant les six premiers mois de 1996, le nombre total des dépôts de dessins ou modèles industriels enregistrés par le Bureau international a été de 1808 et celui des renouvellements et prolongations de 1062, soit respectivement une augmentation de 0,56% et une diminution de 1,03% par rapport aux chiffres de 1995 pour la période correspondante (1798 et 1073, respectivement).

660. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine, les dépôts internationaux et les renouvellements et prolongations enregistrés par le Bureau international durant les six premiers mois de 1996.

<u>Dépôts internationaux</u>		<u>Pays d'origine¹</u>	<u>Renouvellements/ prolongations</u>		<u>Total Dép./ren./prol.</u>	
<u>Nombre</u>	<u>%</u>		<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
527	29,15	ALLEMAGNE	295	27,77	822	28,64
418	23,12	FRANCE	336	31,64	754	26,27
318	17,59	BENELUX	158	14,88	476	16,59
249	13,78	SUISSE	155	14,60	404	14,08
199	11,01	ITALIE	76	7,16	275	9,58
68	3,76	ESPAGNE	37	3,48	105	3,66
9	0,50	MONACO	3	0,28	12	0,42
8	0,44	LIECHTENSTEIN	2	0,19	10	0,35
5	0,28	SLOVÉNIE	--	--	5	0,18
3	0,17	ANTILLES NÉERLANDAISES	--	--	3	0,11
1	0,05	CÔTE D'IVOIRE	--	--	1	0,03
1	0,05	ÉGYPTE	--	--	1	0,03
1	0,05	HONGRIE	--	--	1	0,03
1	0,05	YOUgoslavie	--	--	1	0,03
<u>1 808</u>	<u>100,00</u>		<u>1 062</u>	<u>100,00</u>	<u>2 870</u>	<u>100,00</u>

¹ Pays dont le déposant initial est ressortissant ou dont le titulaire du dessin ou modèle, après une transmission, est ressortissant.

Publications

661. Durant les six premiers mois de 1996, le Bureau international a poursuivi la publication mensuelle de son périodique bilingue (français/anglais) *Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin* qui contient des renseignements sur les dessins et modèles industriels déposés auprès de ses services.

662. Le Bureau international a continué à étudier la possibilité de produire un disque compact ROM des dessins et modèles industriels enregistrés.

663. Durant les six premiers mois de 1996, le Bureau international a continué à mettre à disposition le *Guide pour le dépôt international des dessins et modèles industriels*, édité en français et en anglais sous forme de classeur à feuillets mobiles.

664. Le texte de l'*Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels* et de son *Règlement d'exécution (texte en vigueur le 1^{er} avril 1996)* a été publié en mai en français et en anglais.

Développement du système de La Haye

665. Durant les six premiers mois de 1996, le Bureau international a poursuivi la préparation de la sixième session du Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye, prévue pour novembre 1996.

666. Pendant la même période, des séances d'information sur le système de La Haye et son fonctionnement, animées par des fonctionnaires de l'OMPI, ont été proposées à plusieurs fonctionnaires nationaux qui participaient à des réunions ou séminaires à l'OMPI.

[Le chapitre VI suit]

CHAPITRE VI : ACTIVITÉS D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION

667. **OBJECTIF.** L'objectif est de fournir les services liés au règlement des litiges qui sont soumis au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (ci-après dénommé le "centre") pour être résolus conformément aux procédures (bons offices, médiation, arbitrage, arbitrage accéléré, etc.) administrées par le centre.

Arbitres et médiateurs

668. Au cours du premier semestre de 1996, le Bureau international a continué de recevoir des offres de spécialistes proposant leurs services en qualité d'arbitres ou de médiateurs de l'OMPI au centre. Sur les listes d'arbitres et de médiateurs de l'OMPI figuraient, au 30 juin, environ 600 personnes, de 60 pays, dont l'expérience professionnelle, les titres et la spécialisation ont été consignés dans une base de données.

Publications

669. En février, une brochure intitulée *Centre d'arbitrage de l'OMPI – Services fournis par l'OMPI dans le cadre du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI* a été publiée en français, en anglais et en espagnol.

Formation et promotion

670. Le 29 mars, une **conférence sur la médiation**, organisée par l'OMPI, s'est tenue au siège de l'Organisation à Genève. Elle a réuni 138 participants venant des 37 pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Koweït, Maroc, Mexique, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suisse, Tunisie et Viet Nam. Les participants venaient de cabinets juridiques, des milieux judiciaires et universitaires, de centres de recherche, de l'administration publique, des organisations non gouvernementales intéressées ainsi que d'entreprises des secteurs public et privé.

671. La conférence avait pour but d'étudier la médiation en tant que procédure de règlement des litiges en matière commerciale, en général, et en matière de propriété intellectuelle, en particulier, de définir les principales caractéristiques de la médiation et d'examiner les avantages que celle-ci présente en tant que moyen de régler les différends. Des exposés ont été présentés par neuf spécialistes internationaux de la médiation, ressortissants de l'Arabie saoudite, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI.

672. Les 28 et 29 mai et les 30 et 31 mai, respectivement, deux **programmes de formation sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle**, organisés par l'OMPI, se sont déroulés à Genève.

673. Le premier programme a été suivi par 27 personnes et le second par 29. Les participants — avocats, agents de brevets, mandataires en marques, universitaires ou personnes travaillant dans l'industrie — venaient d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Europe. Deux consultants de l'OMPI ressortissants des États-Unis d'Amérique et plusieurs fonctionnaires de l'Organisation ont animé ces programmes, qui faisaient alterner un enseignement méthodologique, des conseils pratiques ainsi que des exercices de médiation simulée portant sur des litiges relatifs à la violation des droits de brevet ou du droit d'auteur.

674. Au cours du premier semestre de 1996, des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le centre lors d'autres réunions qui se sont tenues au Cap, à Cleveland et Dallas (États-Unis d'Amérique), à Genève, à Kyoto (Japon), à Londres, à New York, à Prague, à Zeist (Pays-Bas) et à Zurich.

[Le chapitre VII suit]

CHAPITRE VII : ACTIVITÉS VISANT À PROMOUVOIR LA RECONNAISSANCE ET LE RESPECT UNIVERSELS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

675. **OBJECTIFS.** L'objectif général est de favoriser la prise de conscience de l'importance et des avantages de la propriété intellectuelle – propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur – pour le progrès social, économique et culturel de tout pays, tant au niveau national que dans les relations internationales. Le meilleur moyen pour les pays de bénéficier de ces avantages consiste à adhérer aux traités administrés par l'OMPI, lorsqu'ils n'y sont pas encore parties, d'appliquer correctement ces derniers et de les faire respecter. Par conséquent, l'un des principaux objectifs est de favoriser l'adhésion à ces traités ainsi que leur application et leur respect.
676. L'autre objectif est de faire davantage et mieux connaître au public l'évolution dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la législation, la fréquence d'utilisation et l'administration pratique de la propriété intellectuelle. Ces connaissances sont utiles, sinon indispensables, à tous ceux qui s'intéressent à la propriété intellectuelle.

Adhésions aux traités

677. Au cours du premier semestre de 1996, le Bureau international a continué à encourager les États à adhérer aux différents traités administrés par l'OMPI, notamment, en se rendant auprès des gouvernements dans leur capitale respective, en tenant des réunions avec des fonctionnaires nationaux venus à l'OMPI et avec les missions permanentes des États représentés à Genève, ainsi qu'en établissant des contacts avec les délégations d'États participant à des réunions intergouvernementales, à des séminaires ou à des cours. De nombreux mémorandums exposant les avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ont été rédigés et communiqués aux autorités compétentes.

678. Au cours des sept premiers mois de 1996, les États ci-après ont déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion aux traités suivants :

- Convention de Paris : Colombie, Émirats arabes unis, Nicaragua et Panama;
- Convention de Berne : Panama et République de Corée;
- Traité de Budapest : Canada, Estonie et Israël;
- Convention de Genève (phonogrammes) : Slovénie;
- Arrangement de Locarno : Chine, Estonie;
- Protocole de Madrid : Monaco, République populaire démocratique de Corée et République tchèque;
- Arrangement de Nice (classification des marques) : Estonie;
- Traité de coopération en matière de brevets (PCT) : Bosnie-Herzégovine, Cuba, Israël et Sainte-Lucie (la Grèce a retiré sa réserve concernant le chapitre II du PCT);

- Convention de Rome : Sainte-Lucie et Slovénie;
- Arrangement de Strasbourg (CIB) : Chine et Estonie;
- Traité sur le droit des marques : Monaco, République tchèque, Royaume-Uni, Sri Lanka et Ukraine.

679. Sur demande, le Bureau international peut fournir la liste mise à jour des États parties aux traités susmentionnés et aux autres traités administrés par l'OMPI.

Contacts individuels avec les gouvernements de pays
autres que les pays en développement

680. ALBANIE. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation et du programme d'un colloque national sur la propriété industrielle qui s'est tenu en mars.

681. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Tirana, à une réunion de synthèse tripartite dont l'objet était de passer en revue les activités menées au titre du projet national financé par le PNUD visant à renforcer les fonctions de l'Office albanais des brevets et des marques. Des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD ont également participé à cette réunion.

682. En mars aussi, le **colloque national de l'OMPI consacré au rôle du système de propriété industrielle dans le développement économique et technique** précédemment cité, organisé par l'OMPI dans le cadre du projet national financé par le PNUD en collaboration avec l'Office albanais des brevets et des marques et avec le concours du PNUD, s'est tenu à Tirana. Il a réuni quelque 80 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant d'Allemagne et d'Autriche, quatre fonctionnaires nationaux et un conseil albanais en brevets.

683. En mars encore, deux consultants de l'OMPI venant d'Allemagne et d'Autriche se sont rendus à l'office susmentionné, dans le cadre du même projet, afin de conseiller le personnel en matière de classement et d'examen des brevets. En compagnie d'un fonctionnaire de l'OMPI, ils se sont également entretenus avec des fonctionnaires nationaux d'activités de coopération.

684. En juin, un fonctionnaire national a effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI dans le cadre du projet national financé par le PNUD, à l'Office allemand des brevets et à l'Office européen des brevets (OEB), à Munich, pour connaître les services que ces offices fournissent dans le domaine de l'information et de la documentation en matière de brevets.

685. ANDORRE. En mars, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, afin de s'entretenir, avec des fonctionnaires de l'Organisation, d'un projet de loi sur les brevets, élaboré par l'OMPI, et d'une loi sur le droit d'auteur pour l'Andorre.

686. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un projet de loi sur les brevets rédigé par l'OMPI, et en particulier des dispositions visant à appliquer le PCT.

687. ARMÉNIE. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de différentes questions touchant la Convention sur le brevet eurasien, ainsi que des modifications à apporter à la législation arménienne pour la mettre en conformité avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC, en particulier avec celles visant la protection des schémas de configuration de circuits intégrés.

688. AZERBAÏDJAN. En janvier et début février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au siège de l'OMPI, à Genève, un cours de formation sur les procédures des offices récepteurs selon le PCT et sur les procédures administratives selon l'Arrangement de Madrid. Ils ont aussi eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités du Département des brevets et des licences au Comité d'État pour la science et la technique, de l'éventuelle coopération de l'OMPI à l'organisation d'un séminaire national sur les brevets vers la fin de l'année 1996, et de différentes questions touchant le PCT.

689. En février, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre l'Azerbaïdjan et l'Organisation.

690. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la formation dans le cadre du PCT et de l'Arrangement de Madrid, ainsi que de la coopération en cours entre l'Azerbaïdjan et l'Organisation.

691. BOSNIE-HERZÉGOVINE. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'adhésion prévue de ce pays au PCT ainsi qu'à l'Arrangement de Madrid et à son protocole (la Bosnie-Herzégovine deviendra partie au PCT le 7 septembre 1996).

692. BULGARIE. En juin, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office des brevets de la République de Bulgarie, à Sofia, d'une part pour assister aux derniers essais concernant le système de recherche automatisée des éléments verbaux et figuratifs des marques en vue de son acceptation par cet office (ce système a été mis au point par une société informatique française dans le cadre du projet national financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI), et d'autre part pour examiner la version opérationnelle du logiciel commun de l'OEB installé dans l'office susmentionné.

693. CROATIE. En janvier, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation, vers la fin de l'année 1996, d'un colloque national consacré à la nouvelle loi croate sur les brevets et au PCT.

694. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation lors d'une conférence sur les droits de propriété intellectuelle organisée par une entreprise privée à Prague et suivie par quelque 70 participants venus des milieux d'affaires et des milieux juridiques.

695. FINLANDE. En mars, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, afin de s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de diverses propositions et des projets de l'Organisation concernant la protection des signes distinctifs des entreprises.

696. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un certain nombre de questions pratiques concernant l'organisation d'un séminaire de l'OMPI consacré à la Convention sur le brevet eurasiatique, qui se tiendra à Helsinki en août.

697. FRANCE. Au cours de la période examinée, l'OMPI a continué d'appliquer deux accords relatifs à des fonds fiduciaires institués en faveur de pays appartenant aux quatre régions en développement, qui ont été conclus entre le Gouvernement français et l'OMPI dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur, respectivement. Les activités menées ont consisté en des séminaires de formation, des voyages d'étude et également des missions consultatives ayant pour objet la modernisation des législations nationales et des administrations de propriété intellectuelle. Elles sont décrites dans le chapitre consacré à la coopération pour le développement avec les pays en développement.

698. En février, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt commun, notamment du Protocole de Madrid et du Traité sur le droit des marques.

699. GÉORGIE. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération en matière de propriété intellectuelle entre la Géorgie et l'Organisation et d'un séminaire national sur les marques et les indications géographiques, qui doit se tenir avant la fin de l'année.

700. ALLEMAGNE. En juin, un groupe de trois juges et un autre groupe de quatre juges, tous membres du Tribunal fédéral des brevets, se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où des fonctionnaires de l'Organisation ont exposé à chacun des groupes les faits nouveaux survenus au niveau international dans les domaines de la propriété industrielle et des marques, respectivement.

701. GRÈCE. En janvier, le directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont participé, à Athènes, à la cérémonie d'inauguration du nouveau bâtiment de l'Organisation de la propriété industrielle (OPI), et se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre la Grèce et l'OMPI.

702. HONGRIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des dispositions prises en vue de la célébration à Budapest, en mars, du centenaire du système hongrois des brevets et de la participation de l'OMPI à celle-ci.

703. En mars, le directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont assisté, à Budapest, à la célébration du centenaire du système hongrois des brevets et, notamment, à l'inauguration par le président de la République de la foire-exposition internationale consacrée aux inventions et aux idées nouvelles ("Genius 96"), organisée par l'Association des inventeurs hongrois. Le directeur général s'est entretenu de questions d'intérêt commun dans le domaine de la propriété intellectuelle avec des dirigeants politiques et des fonctionnaires nationaux et a prononcé un discours lors de l'Assemblée générale de l'Association hongroise pour la protection de la propriété industrielle marquant le mille centième anniversaire de la création de la Hongrie, à laquelle ont assisté environ 1200 participants. Au cours de cette visite, le directeur général a été décoré de l'Ordre du mérite de la République hongroise par le président de la République.

704. ITALIE. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au cours d'une réunion organisée par l'Office italien des brevets et des marques, qui s'est tenue à Rome afin de débattre du système de dépôt établi en vertu du Traité de Budapest.

705. JAPON. En mars, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de diverses questions concernant le Traité sur le droit des marques compte tenu de l'éventualité d'une ratification de ce traité par le Japon.

706. KIRGHIZISTAN. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

707. LITUANIE. En février, un **séminaire national OMPI/Lituanie sur la mise en œuvre de la Convention de Berne et de la législation nationale sur le droit d'auteur et les droits voisins**, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de la culture, s'est tenu à Vilnius. Il a été suivi par quelque 60 participants, représentant plusieurs ministères, les milieux judiciaires et le secteur privé intéressé par la protection du droit d'auteur et des droits voisins. Des exposés ont été présentés par six experts ressortissants du Danemark, de la Lituanie, de la Pologne, du Royaume-Uni et de la Suède, ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI.

708. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet notamment de la promotion de contacts bilatéraux avec les offices de propriété industrielle d'un certain nombre de pays et au sujet de l'organisation éventuelle au cours des prochains mois d'un séminaire à l'intention des conseils en brevets.

709. ROUMANIE. En mai, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des observations que le Bureau international a formulées à propos du projet de nouvelle loi roumaine sur les marques et les indications géographiques.

710. FÉDÉRATION DE RUSSIE. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel, notamment de la protection par brevet et du droit d'auteur en Fédération de Russie, ainsi que des fonctions de l'Organisation eurasiennne des brevets récemment créée.

711. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors d'une conférence sur l'information en matière de brevets à l'ère moderne, qui était organisée à Moscou et à Saint-Pétersbourg à l'occasion du centième anniversaire de la Bibliothèque russe des brevets. Deux autres fonctionnaires de l'Organisation ont également participé à cette conférence. À Moscou, les trois fonctionnaires en question ont eu des entretiens avec un certain nombre de fonctionnaires du Comité de la Fédération de Russie pour les brevets et les marques (ROSPATENT) et de plusieurs autres instituts de brevets connexes au sujet de leurs activités respectives, en particulier dans le domaine de l'examen et de la documentation en matière de brevets.

712. SLOVAQUIE. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la structure administrative de l'Office de la propriété industrielle de la République slovaque et des cours de formation consacrés aux procédures selon le PCT et selon l'Arrangement de Madrid qui pourront être organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux.

713. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général de l'OMPI de la coopération entre la Slovaquie et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle en général.

714. ESPAGNE. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Madrid, avec des fonctionnaires nationaux de questions de coopération entre l'Espagne et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

715. TURKMÉNISTAN. En mai, un **séminaire régional (CEI) OMPI-OEB sur le régime des licences**, organisé par l'Office des brevets du Turkménistan en collaboration avec l'OMPI et l'OEB, s'est tenu à Achgabat. Il a réuni une quarantaine de participants venant des 12 pays de la Communauté des États indépendants (CEI) (ARMÉNIE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GÉORGIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, OUBÉKISTAN, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, TADJIKISTAN, TURKMÉNISTAN et UKRAINE), dont la plupart étaient des fonctionnaires nationaux, des conseils en brevets et des représentants de l'industrie. Des exposés ont été présentés par un consultant slovène de l'OMPI, deux consultants de l'OEB ressortissants de l'Allemagne et de la France, un fonctionnaire turkmène et un fonctionnaire de l'Organisation.

716. UKRAINE. En mai, un **séminaire à l'intention des scientifiques et des instituts de recherche scientifique sur le système des brevets et le système du droit d'auteur : problèmes pratiques**, organisé conjointement par l'Académie nationale des sciences d'Ukraine, l'Association internationale des académies des sciences des pays de la CEI et l'OMPI, s'est tenu à Kiev. Il a réuni environ 250 participants parmi lesquels se trouvaient des fonctionnaires nationaux, des universitaires, des représentants d'instituts et d'offices des brevets ainsi que des conseils en brevets venant d'UKRAINE et des autres pays de la CEI (à savoir, ARMÉNIE, AZERBAÏDJAN, BÉLARUS, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GÉORGIE, KAZAKSTAN, KIRGHIZISTAN, OUBÉKISTAN, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, TADJIKISTAN et TURKMÉNISTAN). Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, du Danemark et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation.

717. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Washington, à une Conférence des bibliothèques dépositaires de brevets et de marques, organisée par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, au cours de laquelle ils ont présenté certains produits de l'OMPI disponibles sur disque compact ROM.

718. En mai, le directeur général a eu des entretiens, à Washington, avec le secrétaire adjoint au commerce, qui est également commissaire des brevets et des marques, au sujet de questions d'intérêt mutuel en matière de propriété intellectuelle.

719. En juin, un fonctionnaire national du Département d'État américain s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel.

720. En juin aussi, un séminaire de l'OMPI sur les questions actuelles de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays de la Communauté des États indépendants (CEI), organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut international du droit d'auteur (ICI) du Bureau du droit d'auteur des États-Unis d'Amérique, s'est tenu à Washington et à Genève. Il a été suivi par 14 participants venant d'ARMÉNIE, du BÉLARUS, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de GÉORGIE, du KAZAKSTAN, d'OUZBÉKISTAN, de la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA et d'UKRAINE. Des exposés ont été présentés par huit conférenciers ressortissants des États-Unis d'Amérique, un représentant de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), deux consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne et de la Fédération de Russie, et trois fonctionnaires de l'Organisation. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient notamment au nombre des sujets traités.

721. OUZBÉKISTAN. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de la coopération entre l'Ouzbékistan et l'Organisation et de l'adhésion éventuelle du pays à de nouveaux traités administrés par l'OMPI.

722. En mai, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle à Tachkent sur l'invitation du gouvernement. Au cours de cette visite, il a été reçu par le président de la République, et a eu des entretiens avec le président du Comité d'État pour la science et la technique et d'autres fonctionnaires nationaux au sujet de la poursuite de la coopération entre l'Ouzbékistan et l'OMPI, du système de brevets eurasiens, de questions d'ordre législatif, liées notamment à l'Accord sur les ADPIC, et de la formation et de l'enseignement en matière de propriété intellectuelle. Par ailleurs, le directeur général a pris la parole au cours d'un séminaire sur la protection des droits de propriété intellectuelle, organisé par le comité précité, qui a réuni une centaine de participants venant de l'administration publique et d'instituts de recherche scientifique. À l'occasion de sa visite officielle, le directeur général a remis deux médailles d'or de l'OMPI, dont l'une était destinée au président de la République d'Ouzbékistan et l'autre au président du Comité d'État pour la science et la technique.

723. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

Coopération avec les organisations du système des Nations Unies

724. NATIONS UNIES. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats des organisations du système des Nations Unies destinés à faciliter la coordination des politiques et des activités desdites organisations. Parmi ces organes, figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat des institutions spécialisées et présidé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Nairobi en avril; sa *Task Force on Universal Access to Basic Communication and Information Services*, qui s'est réunie à Genève en février; son Comité d'organisation, qui s'est réuni à Genève en avril et à Nairobi en mai; le Comité consultatif pour les questions d'ajustement (CCPQA), qui s'est réuni à New York en mars; le Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) [CCQA(FB)], qui s'est réuni à Rome en février; le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (CCQPO), qui s'est réuni à Genève en mars; le Comité consultatif pour les questions administratives (questions de personnel et questions administratives générales) [CCQA(PER)], qui s'est réuni à Vienne fin avril et début mai; le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui s'est réuni à New York en mars.

725. JOURNÉE PORTES OUVERTES DES NATIONS UNIES. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion sur l'organisation d'une journée portes ouvertes, ayant pour thème les Nations Unies et les objectifs olympiques, qui doit avoir lieu en octobre 1996.

726. RÉUNION SPÉCIALE INTERORGANISATIONS DES NATIONS UNIES SUR LES ACTIVITÉS SPATIALES. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Vienne, à la dix-septième session de cette réunion, organisée par le Bureau des affaires spatiales.

727. RÉUNION DES CONSEILLERS JURIDIQUES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à la réunion des conseillers juridiques.

728. INITIATIVE SPÉCIALE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion préparatoire sur cette initiative, convoquée par le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

729. COMITÉ DE COORDINATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (ONU) : GROUPE SPÉCIAL SUR LA COOPÉRATION, LES NORMES ET LA GESTION DES BIBLIOTHÈQUES. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Rome, à cette réunion.

730. GROUPE DE TRAVAIL D'ACHATS INTERORGANISATIONS. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Séoul, à la vingt et unième session de ce groupe de travail.

731. CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED). En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Midrand (Afrique du Sud), à la neuvième session de cette conférence.

732. CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES. Fin juin et début juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à New York, à la session de fond de 1996 du Conseil économique et social des Nations Unies.

733. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion consultative interorganisations convoquée par le PNUD.

734. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion d'information, organisée par le PNUD à l'intention des institutions des Nations Unies, au cours de laquelle il a été rendu compte de l'état d'avancement des activités du PNUD dans les pays en transition vers l'économie de marché.

735. COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE) [NATIONS UNIES]. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la troisième réunion des représentants régionaux pour l'Europe, organisée à Genève par la CEE.

736. CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI). Au cours de la période examinée, l'OMPI a fourni des renseignements au CCI dans le cadre des travaux que celui-ci effectue sur un tour d'horizon de toutes les publications du système des Nations Unies, sur le renforcement de la représentation de ce dernier sur le terrain, sur les systèmes informatiques et les techniques de l'information qu'il utilise et sur la sous-traitance ou l'"externalisation" dans ledit système.

737. RÉUNION INTERORGANISATIONS CONCERNANT LES SERVICES LINGUISTIQUES, LA DOCUMENTATION ET LES PUBLICATIONS (IAMLADP). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une session du IAMLADP.

738. CENTRE INTERNATIONAL DE CALCUL (CIC). En avril, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à la cinquante-septième session du Comité de gestion du CIC.

739. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une visite du Centre de formation de l'OIT, à Turin, organisée par cette organisation en collaboration avec le Gouvernement italien. Au cours de cette visite, les équipements du Centre de formation et l'initiative du secrétaire général des Nations Unies en faveur de la création d'une "école des cadres" dans le centre ont été présentés à des fonctionnaires d'organisations intergouvernementales et de missions diplomatiques sises à Genève.

740. UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT). En juin, deux fonctionnaires de l'UIT se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions portant sur la communication de certains emblèmes en vertu de l'article 6^{ter} de la Convention de Paris.

741. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Madrid, au Colloque international de l'Unesco sur le droit d'auteur et la communication dans la société de l'information.

742. En avril et en juin, deux fonctionnaires de l'Unesco se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation éventuelle, en 1997, d'un forum mondial OMPI/Unesco sur la préservation et la protection du folklore.

Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce

743. L'accord conclu entre l'OMPI et l'OMC est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996. Il prévoit des dispositions relatives à la coopération entre les deux organisations dans les trois domaines suivants :

i) notification, par les membres de l'OMC, des textes de leurs lois et règlements en matière de propriété intellectuelle dans leur langue originale, et, lorsque cette langue n'est ni le français, ni l'anglais, ni l'espagnol, traduits dans une de ces trois langues; assistance de l'OMPI pour leur traduction; introduction par l'OMPI de ces textes et traductions dans sa collection de lois; fourniture d'exemplaires des textes ou traductions, accès aux bases de données informatisées de l'Organisation contenant ces textes et traductions;

ii) réception par l'OMPI des emblèmes d'État qui lui sont communiqués par des membres de l'OMC et notification de ces emblèmes aux autres membres;

iii) fourniture par l'OMPI d'une assistance technico-juridique aux membres de l'OMC qui sont des pays en développement; coopération entre l'OMPI et l'OMC dans le cadre des activités d'assistance technico-juridique et de coopération technique.

744. Il est rappelé qu'en octobre 1995, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé que le Bureau international devait prendre des dispositions pour pouvoir répondre aux demandes d'assistance juridique et technique concernant l'Accord sur les ADPIC qui émanent des pays en développement et qu'il devait faire rapport aux sessions des organes directeurs, en 1996, sur le type et les bénéficiaires de ces activités qui comprennent notamment une étude menée par l'Organisation sur les répercussions financières et autres que l'application de l'Accord entraîne pour les pays en développement. L'Assemblée générale a également décidé que le Bureau international devait étendre les activités de coopération pour le développement de l'OMPI qui sont en cours en ce qui concerne l'Accord sur les ADPIC.

745. Conformément aux décisions susmentionnées de l'Assemblée générale de l'OMPI et en vertu de l'Accord OMPI-OMC, le Bureau international a exécuté, au cours des six premiers mois de la période biennale en cours, un programme complet d'activités de coopération pour le développement ayant trait à l'Accord sur les ADPIC dans le cadre de la coopération avec l'OMC. Ces activités ont été organisées en réponse aux demandes et aux vœux des pays en développement intéressés et il a été tenu compte des délais qui leur sont impartis pour satisfaire aux obligations qui découlent pour eux de l'accord. Bon nombre des activités en question portaient uniquement, soit sur l'accord dans son intégralité, soit sur l'un ou plusieurs aspects de celui-ci examinés séparément. D'autres activités avaient trait à certains éléments de l'accord mais visaient également des domaines habituels du programme de coopération pour le développement de l'OMPI qui n'étaient pas directement liés aux obligations découlant

de l'accord, tels que la promotion de l'activité inventive et l'utilisation de la documentation en matière de brevets. Les travaux qui ont été menés sont décrits en détail dans le chapitre II du présent document et il a été indiqué pour chaque activité si elle portait entièrement ou en partie sur les obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

746. Au total, 110 pays en développement et un territoire ont bénéficié des activités de coopération pour le développement de l'OMPI qui avaient trait entièrement à l'Accord sur les ADPIC ou comportaient un élément lié à celui-ci; il s'agit des pays suivants : AFGHANISTAN, AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, BAHREÏN, BANGLADESH, BARBADE, BÉNIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOTSWANA, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMBODGE, CAMEROUN, CAP-VERT, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DJIBOUTI, DOMINIQUE, ÉGYPTTE, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ÉTHIOPIE, FIDJI, GABON, GAMBIE, GHANA, GRENADINE, GUATEMALA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUYANA, HAÏTI, HONDURAS, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, JAMAÏQUE, JORDANIE, KENYA, KOWEÏT, LAOS, LESOTHO, LIBAN, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALDIVES, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE), MONGOLIE, MOZAMBIQUE, MYANMAR, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, OMAN, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, PARAGUAY, PÉROU, PHILIPPINES, QATAR, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SOUDAN, SRI LANKA, SURINAME, SWAZILAND, SYRIE, THAÏLANDE, TOGO, TONGA, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VANUATU, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN, ZAMBIE, ZIMBABWE et HONG KONG. Vingt-quatre de ces pays ont reçu des conseils du Bureau international en vue de l'élaboration d'une nouvelle législation ou de la révision de la législation existante à la lumière des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC. En outre, le programme de 39 séminaires ou cours était entièrement consacré à l'accord ou traitait de certains aspects de celui-ci. Au total, environ 3100 ressortissants de pays en développement ont pris connaissance de l'Accord sur les ADPIC lors de ces séminaires et cours. Les frais de voyage et de séjour de 275 d'entre eux ont été pris en charge par l'OMPI.

747. On trouvera ci-dessous une description de six activités de coopération pour le développement ayant trait à l'Accord sur les ADPIC et à la coopération avec l'OMC qu'il convient particulièrement de noter.

748. *Premièrement*, l'OMPI a organisé quatre grands colloques spéciaux consacrés à l'Accord sur les ADPIC, dénommés colloques régionaux sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, qui ont eu lieu dans toutes les régions en développement, à savoir : en avril, à Abidjan, pour les pays francophones d'Afrique; à Pretoria, durant le même mois, pour les pays anglophones d'Afrique; en mai, à Jakarta, pour les pays de l'Asie et du Pacifique, et ensuite, durant le même mois, à Caracas, pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces quatre grandes réunions se sont déroulées sous la forme de discussions de groupe. En décembre 1995, l'OMPI avait organisé un colloque analogue au Caire à l'intention des pays arabes. Les pays en développement membres de l'OMC ont été invités aux cinq colloques en

question dont la formule (à savoir des discussions de groupe dirigées par le directeur général, un vice-directeur général ou un sous-directeur général de l'OMPI) a été une réussite. Il est donc prévu d'organiser avant la fin de 1996 et au début de 1997, à l'échelle régionale, d'autres grands colloques spéciaux consacrés à certains éléments de l'Accord sur les ADPIC, tels que la sanction des droits.

749. *Deuxièmement*, en mai, l'OMPI a publié un mémorandum intitulé "Incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les traités administrés par l'OMPI" (WO/INF/127 Rev.2). Les 73 articles de l'Accord sur les ADPIC sont abordés un par un dans cette étude et, lorsqu'un article paraît avoir des "incidences" sur un traité administré par l'OMPI, il est plus longuement analysé et toute modification possible des obligations incombant à un État qui est partie audit traité tout en étant membre de l'OMC, et par conséquent est, ou est appelé à être, lié par l'accord, est signalée, à moins qu'elle ne soit évidente. Bien entendu, cela ne signifie pas forcément que la législation nationale doit toujours être modifiée en l'occurrence car, dans bien des cas, cette législation est déjà conforme à l'accord. Il y a lieu de noter que cette étude ne constitue pas une interprétation officielle des traités administrés par l'OMPI, de l'Accord sur les ADPIC ni d'aucun autre texte officiel dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle est disponible en français, en anglais et en espagnol et a été distribuée à tous les pays en développement membres de l'OMPI ou de l'OMC ainsi qu'aux autres États.

750. *Troisièmement*, le Bureau international a fait établir, au premier trimestre de l'année, quatre études sur les répercussions financières et autres que l'application de l'Accord sur les ADPIC entraîne pour les pays en développement. Ces travaux ont été menés par la CNUCED, l'Institut de recherche économique de Munich (sur la recommandation de la Commission des Communautés européennes), un conseil en commerce international appartenant au secteur privé américain (sur la recommandation de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique), et par le Ministère hongrois de l'industrie et du commerce. Le Bureau international devait recevoir les études en question en juillet ou en août 1996.

751. *Quatrièmement*, les membres du personnel du secrétariat de l'OMC ont été, et continueront à être, invités aux séminaires et aux autres réunions organisées par l'OMPI et consacrées, entièrement ou principalement, à l'Accord sur les ADPIC. Leurs frais de voyage et de séjour ont été, et continueront à être, pris en charge par l'OMPI si les activités en question ont eu ou vont avoir lieu à l'extérieur de Genève. Ainsi, par exemple, des fonctionnaires de l'OMC ont participé en qualité de conférenciers à chacun des cinq grands colloques spéciaux susmentionnés, ainsi qu'à trois autres séminaires et cours de l'OMPI durant la période examinée.

752. *Cinquièmement*, à l'occasion de la session de 1996 du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (PC/IP), qui s'est tenue en juin à Genève, un séminaire spécialement consacré aux questions de sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC a été organisé à l'intention des délégués auprès du PC/IP et des membres des missions permanentes sises à Genève.

753. *Sixièmement*, au cours de la même période, le Bureau international a publié une brochure spéciale qui réunit, en un seul volume, le texte de l'Accord OMPI-OMC et les textes auxquels celui-ci renvoie directement ou indirectement, notamment l'Accord sur les ADPIC. Ladite brochure (publication n° 223 de l'OMPI) qui est destinée à aider à établir une corrélation entre ces textes, est disponible en français, en anglais et en espagnol.

754. Au cours de la période examinée, l'OMPI a fait parvenir au secrétariat de l'OMC, à la demande de ce dernier, le texte de près de 200 lois et règlements sur la propriété intellectuelle ou de leurs traductions, lorsqu'un membre de l'OMC avait indiqué que les textes existaient dans la collection de l'OMPI suite à une notification effectuée au titre du paragraphe 2 de l'article 63 de l'Accord sur les ADPIC. Les lois et règlements en question ont été communiqués en français, en anglais ou en espagnol ainsi que dans quatre autres langues lorsque l'original n'était pas dans l'une des trois langues susmentionnées.

755. Au cours de la même période, l'OMPI a reçu du secrétariat de l'OMC le texte de plus de 500 lois et règlements sur la propriété intellectuelle ou de leurs traductions qui avaient été notifiés au secrétariat par des membres de l'OMC conformément au paragraphe 2 de l'article 63 de l'Accord sur les ADPIC, et les a ajoutés à sa collection. Les lois et règlements en question ont été communiqués en français, en anglais et en espagnol ainsi que dans 10 autres langues lorsque l'original n'était pas dans l'une des trois langues susmentionnées.

756. Toujours au cours de ladite période, l'OMPI a conçu et établi une base de données bibliographiques sur les lois et règlements de propriété intellectuelle et a commencé à y introduire en priorité les renseignements relatifs aux textes qui ont été notifiés par des membres de l'OMC au titre du paragraphe 2 de l'article 63 de l'Accord sur les ADPIC et qui ont été échangés entre l'OMPI et l'OMC en vertu de l'accord conclu entre les deux organisations. Cette base de données est destinée à couvrir la totalité des lois et règlements sur la propriété intellectuelle qui existent dans la collection de l'OMPI, qu'ils aient été notifiés par l'OMC ou non.

757. Par ailleurs, des travaux ont commencé en vue de la création d'une base de données de l'OMPI contenant le texte intégral des lois et règlements de propriété intellectuelle qui, conformément à l'accord, doit être accessible aux membres de l'OMC et à leurs ressortissants, dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux États membres de l'OMPI et à leurs ressortissants.

758. L'OMPI continue à établir des traductions de nombreux textes législatifs portant sur la propriété intellectuelle, principalement en vue de leur publication sur papier (encarts de la revue mensuelle *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur/Industrial Property and Copyright*) et sur support électronique (disque compact ROM IPLEX).

759. Pour ce qui est des emblèmes d'États, l'OMPI a communiqué en janvier 1996 aux membres de l'OMC qui ne sont pas parties à la Convention de Paris, les armoiries, les drapeaux et autres emblèmes d'États des pays parties à la convention, les signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie adoptés par eux ainsi que les armoiries, les drapeaux et autres emblèmes, sigles ou dénominations des organisations internationales intergouvernementales, qui avaient été jusqu'alors communiqués aux pays parties à la

convention conformément à l'article 6ter de cette dernière. Durant le reste de la période considérée, l'OMPI a fait parvenir quatre communications analogues aux États qui ne sont pas parties à la Convention de Paris et qui sont devenus membres de l'OMC après que la communication de janvier a été effectuée.

760. Tout au long de la période considérée, le Bureau international et le secrétariat de l'OMC ont eu des contacts presque quotidiens au sujet des activités de coopération entre les deux organisations.

761. S'agissant de la représentation de l'OMPI aux réunions organisées par l'OMC, il y a lieu de noter que :

- i) en février, avril et juin, l'OMPI a été représentée aux réunions du Conseil général de l'OMC qui se sont tenues à Genève;
- ii) en février et en mai, l'OMPI a été représentée aux réunions du Conseil des ADPIC de l'OMC, qui se sont tenues à Genève;
- iii) en mars, 25 fonctionnaires nationaux de 16 pays d'Amérique latine, inscrits au stage de politique commerciale de l'OMC, se sont rendus au siège de l'OMPI où des fonctionnaires de l'Organisation leur ont fourni des renseignements sur les activités de celle-ci et la propriété intellectuelle en général;
- iv) en juin, 24 fonctionnaires nationaux, inscrits au stage de politique commerciale de l'OMC à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale et des pays d'Asie centrale, se sont rendus au siège de l'OMPI où ils ont reçu des renseignements sur les activités de l'Organisation et la propriété intellectuelle en général.

Coopération avec d'autres organisations intergouvernementales

762. BUREAU BENELUX DES MARQUES (BBM). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à La Haye, à une cérémonie organisée pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du BBM.

763. COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (CE). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Bruxelles, auprès des Communautés européennes, à l'examen du Livre vert intitulé *Le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information*. En janvier aussi, un fonctionnaire de l'Organisation a participé en qualité d'observateur à deux réunions organisées à Newport par l'Office des brevets du Royaume-Uni pour examiner le projet MIPEX (*Message-based Industrial Property information EXchange*), qui est un projet de coopération proposé pour l'échange électronique d'informations en matière de propriété industrielle dans le cadre du programme de la CCE intitulé "Applications de la télématique". En janvier encore, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Budapest, à une réunion de coordination du Programme régional de propriété industrielle de la CCE pour l'Europe centrale et orientale. En juin, un fonctionnaire de l'Organisation a participé, à Riga, à une réunion de coordination du même programme de la CCE au cours de laquelle a été examiné notamment l'état d'avancement du projet de publication d'un disque compact ROM clone de ROMARIN appelé TRACES (registre commun des marques) et la mise au point du logiciel commun de l'OEB. En juin aussi, un fonctionnaire national venant de l'Office des brevets du Royaume-Uni et un entrepreneur appartenant à une société britannique privée se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'état d'avancement du projet

MIPEX susmentionné pour l'échange électronique d'informations entre les offices de propriété industrielle. En juin encore, un fonctionnaire de l'Organisation a participé en qualité de conférencier, à Florence (Italie), à une conférence internationale sur le thème "Droit d'auteur et droits voisins à l'aube du XXI^e siècle" qui était organisée par la CCE.

764. ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS (OEAB). En avril, un fonctionnaire de l'OEAB s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la fourniture éventuelle à l'OEAB d'une station de travail à disque compact ROM en vertu de la règle 87 du règlement d'exécution du PCT, et d'une assistance éventuelle de l'OMPI à cet égard. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, en qualité d'observateurs, à la troisième session du Conseil d'administration de l'OEAB, qui s'est tenue à Almaty. Participaient à cette session des représentants des neuf États contractants de la Convention sur le brevet eurasien (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan et Turkménistan) et des observateurs venant de Géorgie, d'Ouzbékistan, de Turquie et d'Ukraine, ainsi que du secrétariat exécutif de la Communauté des États indépendants (CEI) et du Comité économique interétatique de l'Union économique. Il a été fourni des données statistiques sur les demandes déposées et les désignations effectuées au titre du PCT, qui montrent une augmentation rapide concernant les brevets eurasiens. Deux projets de document, contenant respectivement des recommandations relatives à l'examen des demandes déposées auprès des offices de brevets nationaux et des recommandations relatives aux demandes de brevet eurasien sur supports déchiffrables par machine, ont été distribués aux pays membres pour que ceux-ci fassent part de leurs observations. De plus, il a été décidé qu'une proposition concernant le bâtiment du siège serait élaborée en vue de la prochaine session du Conseil d'administration qui doit se tenir en janvier 1997. En juin aussi, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Moscou, avec des fonctionnaires de l'OEAB des activités de cette organisation et de nouvelles activités de coopération avec l'OMPI.

765. OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB). En janvier, le nouveau président de l'OEB a rencontré le directeur général au siège de l'OMPI, à Genève. Leurs entretiens ont porté sur la coopération entre les deux organisations. En mars, le directeur général s'est entretenu, à Munich, avec le président de l'OEB de questions d'intérêt mutuel. En mars aussi, deux fonctionnaires de l'OEB ont présenté au directeur général et à un certain nombre de fonctionnaires de l'OMPI, au siège de l'Organisation, à Genève, le "logiciel commun" mis au point par l'OEB pour les procédures administratives en matière de brevets et de marques suivies par les offices nationaux de la propriété industrielle dans les pays en transition. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à La Haye, à la quarante et unième réunion du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique. En mai, un fonctionnaire de l'Organisation a participé, à Munich, à la trente-quatrième réunion du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques. En mai aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant britannique de l'Organisation ont participé, à Munich, à la troisième réunion de la Commission de l'OEB sur le droit des brevets, qui a examiné, notamment, le projet de traité sur le droit des brevets (PLT). En mai encore, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Aberdeen (Royaume-Uni), au Colloque PATLIB '96, organisé par l'OEB, au cours duquel ils ont présenté certains disques compacts ROM de l'Organisation. En juin, un fonctionnaire de

l'OMPI a participé, à Berlin, à la soixante-deuxième réunion du Conseil d'administration de l'OEB. En juin aussi, un fonctionnaire de l'Organisation a participé, à Vienne, à des journées d'étude organisées par l'OEB sur son logiciel PATSOFT. Durant ces journées, EPIDOS a fait la démonstration de la nouvelle version de ce logiciel.

766. INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVÉ (UNIDROIT). En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Rome, à une réunion des organisations internationales convoquée par l'institut précité pour examiner l'établissement éventuel d'une base de données UNIDROIT sur le droit uniforme incluant, notamment, la propriété intellectuelle.

767. CONSEIL INTERÉTATIQUE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (CIPPI). En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, en qualité d'observateurs, à la septième session de ce conseil, qui s'est tenue à Almaty. Cette réunion a été suivie par des représentants plénipotentiaires de neuf pays de la CEI (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine) et par des observateurs venant de Géorgie, d'Ouzbékistan et du Turkménistan, ainsi que de l'OEAB, du secrétariat exécutif de la CEI et du Comité économique interétatique de l'Union économique. Le Conseil interétatique a d'abord passé en revue ses activités des trois dernières années et a remercié l'OMPI de l'assistance que celle-ci a fourni notamment pour la mise en place de l'Organisation eurasienne des brevets, et a ensuite examiné ses principales tâches pour l'avenir, à savoir, la mise au point et l'harmonisation des systèmes nationaux de propriété industrielle des pays de la CEI conformément aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC, la formation en matière de propriété industrielle et l'information en matière de brevets dans ces pays, ainsi que le renforcement du système du brevet eurasien. Enfin, il a réélu pour trois ans le président de l'Office ukrainien des brevets au poste de président du conseil.

768. OFFICE DE L'HARMONISATION DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR (MARQUES, DESSINS ET MODÈLES) (OHMI). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une session du Conseil d'administration de l'OHMI, qui s'est tenue à Alicante (Espagne). En avril, un fonctionnaire de l'Organisation a prononcé une allocution au nom du directeur général lors d'une cérémonie organisée à l'occasion de l'ouverture officielle de l'office à Alicante. Par ailleurs, il s'est entretenu avec des fonctionnaires de la Communauté européenne des corrélations existant entre la marque communautaire et le Protocole de Madrid. En avril aussi, un autre fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Alicante, avec des fonctionnaires de l'OHMI de questions d'intérêt mutuel, notamment de la publication des données électroniques et de la recherche automatisée des éléments figuratifs des marques. En juin, un fonctionnaire de l'Organisation a participé, à Alicante, à une session conjointe du conseil d'administration et du comité du budget de l'OHMI au cours de laquelle ont été notamment examinées des questions portant sur les opérations actuelles et futures de l'office en matière d'enregistrement (elles ont débuté en avril 1996). Par ailleurs, il s'est entretenu avec des fonctionnaires de la Communauté européenne de l'élaboration d'un règlement communautaire ayant trait aux corrélations susmentionnées entre la marque communautaire et le Protocole de Madrid.

769. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Dublin, à des journées d'étude sur le thème de l'accès aux services de l'infrastructure de l'information et de leurs prix (tarifs des communications, règlement et Internet), organisées par l'OCDE en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et le centre de recherche COMTEC de l'Université de Dublin. Le système des noms de domaine figurait notamment au nombre des sujets traités.

Coopération avec des organisations non gouvernementales

770. ASSOCIATION OF INTERNATIONAL LIBRARIANS AND INFORMATION SPECIALISTS (AILIS). De janvier à juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé aux réunions mensuelles du Comité exécutif de l'AILIS, qui se sont tenues à Genève.

771. CONSEIL FRANCOPHONE DE LA CHANSON (CFC). En février, le président et le directeur général du CFC se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

772. CONSEIL EUROPÉEN DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE (CEIC). En avril, le directeur général et un autre représentant du CEIC se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel, notamment de la protection des inventions chimiques et biotechnologiques.

773. ASSOCIATION ALLEMANDE POUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LE DROIT D'AUTEUR (DVGR). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion annuelle de la DVGR, qui s'est tenue à Hambourg (Allemagne).

774. TABLE RONDE COMMERCIALE DU G7. En mars 1996, une délégation de la Table ronde commerciale du G7, composée de 17 représentants des grandes entreprises du secteur de l'information, de la communication et des loisirs, s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de diverses questions liées au droit d'auteur, notamment dans le cadre de l'Infrastructure mondiale de l'information.

775. INSTITUT DE RECHERCHE EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE HENRI DESBOIS (IRPI). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur le Protocole de Madrid lors d'un colloque sur la marque communautaire que cet institut organisait à Paris.

776. FÉDÉRATION IBÉRO-LATINO-AMÉRICAINE DES ARTISTES INTERPRÈTES OU EXÉCUTANTS (FILAIE). En février, le président de la FILAIE s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération. En juin, deux fonctionnaires de l'Organisation ont participé, à Madrid, à la réunion annuelle de la Fédération.

777. INSTITUT DU DROIT D'AUTEUR ET DU DROIT DES MÉDIAS. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion sur le thème "L'Accord sur les ADPIC et ses incidences sur le droit d'auteur et les droits voisins", organisée par cet institut à Munich.

778. INSTITUT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU JAPON (IIP). En juin, un représentant de l'IIP s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel et en particulier des activités de l'institut au niveau international.

779. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (AIPPI). En janvier, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens au siège de l'OMPI, à Genève, avec le secrétaire général et trois autres représentants de l'AIPPI au sujet des activités courantes de l'association et de l'OMPI. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Zurich, à la réunion annuelle du groupe suisse de l'AIPPI. En juin aussi, un représentant de l'association s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de propriété industrielle, en particulier de la nouvelle loi brésilienne portant sur ce domaine.

780. CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE (CCI). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Paris, à une réunion de la Commission de la propriété intellectuelle et industrielle de la CCI (au cours de laquelle il a été débattu, notamment, des activités en matière de propriété industrielle actuellement en cours à l'OMPI et de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC), ainsi qu'à un séminaire, également organisé par la CCI, sur le thème : "Combattre la contrefaçon : lutter et remporter la bataille".

781. CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS ET COMPOSITEURS (CISAC). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Montevideo, à une réunion du groupe de travail de la Commission latino-américaine de la CISAC. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de la Commission juridique et de la législation de la CISAC, qui s'est tenue à Toronto (Canada).

782. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES VINS ET SPIRITUEUX (FIVS). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé (l'un en qualité de conférencier), à Paris, à une réunion organisée par la fédération susmentionnée sur la protection internationale des indications géographiques.

783. ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE (ALAI). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une session du comité exécutif de l'ALAI, qui s'est tenue à Paris. En juin, un fonctionnaire de l'Organisation a participé, en qualité de conférencier, aux Journées d'étude sur le droit d'auteur dans le cyberspace, organisées par l'ALAI à Amsterdam.

784. ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION (ISO). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté aux réunions de deux comités techniques de l'ISO, qui se sont tenues à Genève.

785. UNION INTERNATIONALE DES ÉDITEURS (UIE). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité de conférencier au vingt-cinquième congrès de l'UIE, qui s'est tenu à Barcelone (Espagne).

786. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LES MARQUES (INTA). En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris la parole lors de la 118^e réunion annuelle de l'INTA, qui s'est tenue à San Diego (États-Unis d'Amérique).

787. INTERNET SOCIETY/INTERNET ENGINEERING TASK FORCE. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Montréal (Canada), à des réunions de cette société et de cette équipe spéciale qui ont été suivies par plus de 3500 personnes venant de 150 pays, notamment des représentants de plusieurs organisations internationales. Le système d'enregistrement des noms de domaine figurait notamment au nombre des sujets traités.

788. ASSOCIATION JAPONAISE DES CONSEILS EN BREVETS (JPAA). En février, une vingtaine de membres de cette association se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de la Convention de Paris, du Traité sur le droit des marques et du Protocole de Madrid, dans le cadre de la révision en cours de la loi japonaise sur les marques. Un exposé leur a aussi été fait sur le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

789. LICENSING EXECUTIVES SOCIETY (LES). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI à la réunion conjointe du Comité exécutif élargi de LES International et de LES Afrique du Sud, qui s'est tenue au Cap. En juin, une délégation de cinq représentants du LES s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions de coopération, notamment de la participation de fonctionnaires de l'OMPI et de représentants du LES à des séminaires de formation et à des réunions organisées par chacune des deux organisations.

790. INSTITUT MAX PLANCK DE DROIT ÉTRANGER ET INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE BREVETS, DE DROIT D'AUTEUR ET DE CONCURRENCE (MPI). En mars, le directeur général a assisté à une réunion du Conseil d'administration de l'institut, qui s'est tenue à Munich. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Munich, à une réception organisée à l'institut susmentionné à l'occasion du départ en retraite de son directeur et cofondateur.

791. GROUPE DE DOCUMENTATION SUR LES BREVETS (PDG). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la trente et unième session du Groupe de travail du PDG sur l'incidence des législations en matière de brevets sur la documentation qui s'est tenue à Paris.

792. SOCIÉTÉ RUSSE DES AUTEURS (RAO). En février, le président du Conseil des auteurs et président du Conseil d'administration de la Société russe des auteurs s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'état du droit d'auteur dans la Fédération de Russie et de l'apport éventuel d'une aide de l'OMPI concernant la gestion collective des droits dans les pays de la CEI.

793. ASSOCIATION DES ÉDITEURS DE LOGICIELS (SPA). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité de conférencier, à une conférence sur le droit d'auteur organisée par la SPA à Cannes (France).

794. SOCIÉTÉ ESPAGNOLE DES ARTISTES INTERPRÈTES OU EXÉCUTANTS (AIE). En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Alcalá de Henares (Espagne), à la première réunion mondiale d'artistes et de leurs sociétés, qui était organisée par l'AIE et a

réuni 200 participants représentant des sociétés d'artistes interprètes ou exécutants de différentes régions du monde. À cette occasion, des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine et du Ghana et par un fonctionnaire de l'Organisation.

795. SOCIÉTÉ SUISSE POUR LES DROITS DES AUTEURS D'ŒUVRES MUSICALES (SUISA). En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à un débat public organisé par la Fondation pour la musique de la SUISA à l'occasion du Salon international du livre et de la presse et ont pris part aux discussions sur les questions de droit d'auteur qui ont suivi.

796. THE PUBLISHERS ASSOCIATION. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la foire internationale du livre de Londres 1996 et a présenté un exposé au Colloque sur le droit d'auteur, les droits d'exploitation et les contrats au vingt et unième siècle, organisé à l'occasion de cette foire pour marquer le centenaire de l'association.

797. UNION DES CONFÉDÉRATIONS DE L'INDUSTRIE ET DES EMPLOYEURS D'EUROPE (UNICE). En mai, une délégation de quatre membres de l'UNICE s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de la révision de l'Arrangement de La Haye.

798. UNION DES FABRICANTS POUR LA PROTECTION INTERNATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET ARTISTIQUE (UNIFAB). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au cours du premier colloque sur la propriété industrielle organisé par l'UNIFAB à Paris.

799. UNIVERSITÉ D'ALICANTE (ESPAGNE). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Alicante pour s'entretenir avec des représentants de cette université d'une coopération éventuelle dans le domaine de l'enseignement de la propriété intellectuelle.

800. UNIVERSITÉ DE BESANÇON (FRANCE). En février, le directeur général a participé à la cérémonie de remise des diplômes à 16 étudiants de troisième cycle de la faculté de droit et d'économie de cette université, devant laquelle il a prononcé un discours.

Missions du directeur général

801. Au cours du premier semestre de 1996, le directeur général s'est rendu en mission ou a pris part à des réunions en ALLEMAGNE, au BRÉSIL, à CUBA, aux ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, en FRANCE, en GRÈCE, en HONGRIE, en ITALIE, au KENYA et en OUZBÉKISTAN.

Missions du personnel de l'OMPI

802. Au cours du premier semestre de 1996, des fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les pays ci-après dans le cadre de missions consultatives ou pour participer à des réunions : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUTRICHE, BAHREÏN, BARBADE, BELGIQUE, BELIZE, BÉNIN, BHOUTAN, BOTSWANA, BRÉSIL, BRUNÉI DARUSSALAM, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ÉMIRATS ARABES UNIS, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, KAZAKSTAN, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBYE, LITUANIE, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE), MONGOLIE, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, OUZBÉKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROYAUME-UNI, SAINTE-LUCIE, SINGAPOUR, SRI LANKA, SUÈDE, SUISSE, SWAZILAND, THAÏLANDE, TOGO, TONGA, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TURKMÉNISTAN, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VANUATU, VENEZUELA, VIET NAM, ZAÏRE et ZIMBABWE.

Publications

803. Au cours du premier semestre de 1996, l'OMPI a continué à publier, vendre ou distribuer gratuitement : i) des périodiques; ii) des publications sur papier (y compris des réimpressions ou des mises à jour de publications existantes en différentes langues); et iii) des publications sur support électronique (disques compacts ROM). Sans compter les périodiques et les disques compacts ROM, plus de 150 titres en anglais ont été mis en vente ou distribués par le Groupe de la vente et de la distribution des publications durant la période examinée. Au cours du premier semestre de 1996, le groupe s'est occupé de plus de 15 000 envois postaux. Les publications sur papier comprennent toujours la brochure *OMPI-Informations générales* (voir ci-dessous) et d'autres brochures d'information, le texte des conventions, traités et accords, les classifications internationales, les guides et les manuels, les comptes rendus de cours, de séminaires et de certains colloques, en particulier ceux présentant un intérêt pour les pays en développement, des monographies commémoratives (notamment une nouvelle monographie intitulée *The first Twenty-Five Years of the International Patent Classification (1971-1996)*), des répertoires (y compris des éditions mises à jour des répertoires bilingues français/anglais de l'OMPI, à savoir le *Répertoire d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle/Directory of National and Regional Industrial Property Offices* et le *Répertoire d'adresses d'administrations nationales du droit d'auteur/Directory of National Copyright Administrations*, respectivement) et des statistiques. Outre l'anglais, la plupart des publications susmentionnées sont disponibles dans l'une ou plusieurs des langues suivantes :

français, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe. Au cours du premier semestre de 1996, 17 nouveaux titres ont été publiés en anglais dont plusieurs également dans l'une ou plusieurs des langues susmentionnées. Par ailleurs, certaines publications ont fait l'objet d'une réimpression. On trouvera à l'annexe C une liste des nouveaux titres et des réimpressions en question.

804. Les publications (périodiques et disques compacts ROM) relatives au PCT et aux systèmes de Madrid et de la Haye sont mentionnées dans le chapitre V du présent document. Les publications portant spécifiquement sur l'information et la documentation en matière de brevets et sur le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI sont mentionnées dans les chapitres IV et VI, respectivement. Les faits nouveaux concernant les revues mensuelles, la collection de lois et de traités ainsi que la brochure d'informations générales sont indiqués ci-après.

805. Revue mensuelles. Au cours du premier semestre 1996, la revue mensuelle officielle de l'OMPI, *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur* et *Industrial Property and Copyright*, a été publiée régulièrement en français et en anglais tout comme l'édition bimestrielle en espagnol de la même revue, intitulée *Propiedad Industrial y Derecho de Autor*.

806. Ces revues mensuelles ont été envoyées aux États parties aux traités administrés par l'OMPI à titre officiel. Elles ont été également envoyées aux organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales intéressées et vendues par abonnement aux particuliers. Elles contiennent toujours les annonces d'agents et de conseils dans le domaine de la propriété intellectuelle provenant du monde entier, ainsi que, sous forme d'encarts, le texte de nouvelles lois de propriété intellectuelle et de lois modificatives, notamment celles communiquées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) conformément à l'Accord OMPI-OMC. Le texte des lois, nouvelles et modificatives, a continué à être publié en français et en anglais ou, lorsque le texte original n'était dans aucune de ces deux langues, dans une traduction en français ou en anglais mise au point par l'OMPI. Au cours du premier semestre de 1996, plus de 50 textes nouveaux ou modifiés ont été publiés en français et en anglais, respectivement.

807. Collections de lois et de traités. Les encarts susmentionnés ont continué à être ajoutés aux quatre collections de lois et de traités de l'OMPI intitulées *Lois et traités de propriété industrielle/Industrial Property Laws and Treaties* et *Lois et traités de droit d'auteur et de droits voisins/Copyright and Neighboring Rights Laws and Treaties*, respectivement. Au total, les quatre collections représentaient, fin juin 1996, 23 classeurs à feuillets mobiles.

808. Par ailleurs, les encarts en question ont été régulièrement téléchargés sur le disque compact ROM de l'OMPI IPLEX. Au cours de la période examinée, un nouveau disque (le neuvième) a été publié; chaque nouveau disque remplace le précédent.

809. Brochure OMPI-Informations générales. Au début de 1996, l'édition 1996 de la brochure d'information générale intitulée *Organisation de la propriété intellectuelle (OMPI) : informations générales* a été publiée en français, en allemand, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en portugais et en russe.

Information

810. Au cours du premier semestre de 1996, des fonctionnaires de l'OMPI ont fait des exposés sur l'Organisation et ses activités, en général ou en relation avec un sujet particulier, à l'occasion de visites de groupes organisées au siège de l'OMPI – notamment des groupes de diplomates et d'autres fonctionnaires nationaux, d'étudiants et de représentants du secteur industriel de divers pays. De la documentation sur l'OMPI, générale ou spécialisée, a été fournie aux particuliers et aux organisations et institutions intéressées, soit sur demande, soit au cours de réunions ou de manifestations d'information auxquelles assistaient des fonctionnaires de l'OMPI.

DÉCISION DEMANDÉE

811. Le Comité de coordination de l'OMPI et les comités exécutifs des unions de Paris et de Berne sont invités, chacun pour ce qui le concerne, à formuler des avis ou des observations sur les rapports et les activités contenus ou mentionnés dans les documents AB/XXIX/2 et AB/XXIX/4 ainsi que dans le présent document.

[Les annexes suivent]

ANNEXE A

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT MENÉES PAR L'OMPI
ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 30 JUIN 1996**

La présente annexe contient deux tableaux récapitulant les principales activités de coopération pour le développement que l'OMPI a menées au cours de la période considérée dans les domaines de la propriété industrielle ainsi que du droit d'auteur et des droits voisins.

Le tableau I donne, par région, la liste des pays en développement, des territoires et des organisations de ces pays qui ont bénéficié de ces activités au cours de la période considérée et indique, pour chacun, la ou les formes de coopération.

Le tableau II donne la liste des pays et des organisations internationales qui ont participé, au cours de cette période, aux activités de coopération pour le développement en fournissant des crédits, des locaux de réunion, des experts ou d'autres services d'appui.

TABLEAU I

**PAYS EN DÉVELOPPEMENT, TERRITOIRES ET ORGANISATIONS BÉNÉFICIAIRES
(1^{ER} JANVIER - 30 JUIN 1996)**

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude/ bourses de perfectionnement de longue durée	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; disques compacts ROM; matériel
AFRIQUE (SAUF PAYS ARABES)					
Afrique du Sud		X		X	
Angola	X	X		X	
Bénin	X			X	X
Botswana		X		X	X
Burkina Faso	X	X		X	X
Burundi		X		X	
Cameroun	X	X			X
Cap-Vert		X			
Congo					X
Côte d'Ivoire	X	X			X
Éthiopie		X		X	X
Gabon		X			X
Gambie				X	
Ghana	X	X			X
Guinée		X		X	X

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude/ bourses de perfectionnement de longue durée	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; disques compacts ROM; matériel
Guinée-Bissau		X		X	
Guinée équatoriale				X	
Kenya		X			X
Lesotho	X	X		X	X
Libéria				X	X
Madagascar		X		X	X
Malawi		X		X	X
Mali	X	X		X	X
Maurice		X		X	
Mauritanie		X		X	X
Mozambique	X	X		X	
Namibie	X	X			
Niger		X		X	X
Nigéria		X			X
Ouganda		X			X
République centrafricaine		X		X	X
République-Unie de Tanzanie		X		X	X
Rwanda		X		X	
Sao Tomé-et-Principe	X	X		X	
Sénégal	X	X			X
Sierra Leone		X		X	
Swaziland		X		X	X
Tchad					X
Togo	X	X		X	X
Zaïre			X	X	
Zambie	X	X			X
Zimbabwe		X			X
ARIPO					X
OAPI					X
Total	14	35	1	28	30
PAYS ARABES					
Algérie		X			X
Arabie saoudite		X	X	X	
Bahreïn		X		X	X
Djibouti		X			
Égypte		X		X	X

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude/ bourses de perfectionnement de longue durée	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; disques compacts ROM; matériel
Émirats arabes unis		X		X	
Iraq		X			X
Jordanie		X		X	X
Koweït		X			
Liban		X		X	X
Libye	X		X	X	X
Maroc	X	X		X	X
Oman		X		X	
Qatar		X		X	
Soudan		X		X	X
Syrie		X		X	
Tunisie		X		X	X
Yémen				X	X
CCG				X	
Total	2	16	2	15	11
ASIE ET PACIFIQUE			X		
Afghanistan		X			
Bangladesh		X		X	X
Bhoutan	X			X	X
Brunéi Darussalam	X	X		X	
Cambodge		X			X
Chine	X	X		X	X
Fidji		X			X
Inde	X	X	X	X	X
Indonésie		X	X	X	X
Iran (République islamique d')		X		X	X
Laos		X			X
Malaisie		X	X	X	X
Maldives		X			
Micronésie (États fédérés de)				X	
Mongolie	X	X		X	X
Myanmar		X		X	
Népal	X				
Pakistan		X		X	X
Papouasie-Nouvelle-Guinée				X	
Philippines		X		X	X

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude/ bourses de perfectionnement de longue durée	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; disques compacts ROM; matériel
République de Corée		X		X	X
République populaire démocratique de Corée		X	X	X	X
Singapour	X	X		X	X
Sri Lanka	X	X			X
Thaïlande	X	X		X	X
Tonga				X	
Vanuatu				X	
Viet Nam	X	X		X	X
Hong Kong		X		X	
ANASE			X	X	
Total	10	23	6	23	19
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES					
Argentine	X	X		X	X
Barbade		X		X	X
Belize				X	
Bolivie		X		X	X
Brésil		X		X	X
Chili	X	X		X	X
Colombie	X	X		X	X
Costa Rica	X	X	X	X	X
Cuba	X	X		X	X
El Salvador	X	X		X	X
Équateur	X	X			X
Grenade		X			
Guatemala	X	X		X	X
Guyana		X			
Haïti		X			X
Honduras	X	X	X	X	X
Jamaïque		X			X
Mexique	X	X	X	X	X
Nicaragua		X		X	X
Panama	X	X		X	X
Paraguay	X	X	X	X	X
Pérou		X		X	X
République dominicaine		X		X	X
Sainte-Lucie		X		X	
Saint-Vincent-et-les Grenadines		X			

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude/ bourses de perfectionnement de longue durée	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, d'aménagement d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; disques compacts ROM; matériel
Suriname		X			
Trinité-et-Tobago		X	X	X	X
Uruguay	X	X	X	X	X
Venezuela	X	X		X	X
Antilles néerlandaises				X	
JUNAC				X	
SELA		X		X	
SIECA				X	
Total	14	29	6	26	23
Projet interrégional			X		
Total général	40	103	16	92	83

TABLEAU II

PAYS ET ORGANISATIONS PARTICIPANTS
(1^{ER} JANVIER - 30 JUIN 1996)

Pays, organisation	Contributions en espèces (X)* / Contributions de contrepartie (XX)*	Dépenses ou locaux pour cours/réunions, et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documentation de brevets
Afrique du Sud		X		X
Algérie			X	
Allemagne		X	X	X
Angola		X		
Argentine		X	X	
Australie			X	X
Autriche			X	X
Belgique				X
Bénin		X		
Bhoutan		X		
Brésil		X		
Brunéi Darussalam		X		
Burkina Faso		X	X	
Canada			X	X
Chili		X	X	
Chine		X		
Colombie		X	X	
Costa Rica	X	X	X	
Côte d'Ivoire		X	X	
Cuba			X	
Danemark			X	
Égypte		X	X	
El Salvador		X		
Espagne		X	X	X
États-Unis d'Amérique		X	X	X
Fédération de Russie				X
Finlande			X	X
France	X	X	X	X
Guatemala		X		
Honduras	XX	X	X	
Inde	XX	X	X	
Indonésie	XX	X	X	
Japon	X	X	X	X
Jordanie			X	
Libye	XX	X		

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

TABLEAU II (suite)

Pays, organisation	Contributions en espèces (X)*/ Contributions de contrepartie (XX)*	Dépenses ou locaux pour cours/réunions, et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documentation de brevets
Malaisie	XX		X	
Malawi		X		
Mali		X	X	
Maroc		X		
Mexique	X		X	
Mongolie		X	X	
Nigéria			X	X
Norvège				
Panama		X	X	
Paraguay	XX	X	X	
Pays-Bas			X	X
Pérou			X	
Philippines		X	X	
Portugal		X	X	X
Qatar		X		
République de Corée			X	
République populaire démocratique de Corée	XX			
Royaume-Uni		X	X	X
Singapour		X	X	
Slovénie			X	
Sri Lanka		X		
Suède		X		X
Suisse		X	X	X
Thaïlande			X	
Togo			X	
Trinité-et-Tobago	X			
Uruguay	X	X	X	
Venezuela		X	X	
Zaire	XX			
BID	X			
PNUD	X	X		
OMC		X	X	X
OEB		X	X	X
CE	X	X	X	
BBM		X	X	
ANASE	XX	X		
SELA		X		
Total	18	48	47	20

[L'annexe B suit]

ANNEXE B

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR L'OMPI
ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 30 JUIN 1996

(dans l'ordre chronologique)

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Assemblée de l'Union de Madrid (vingt-septième session) (16 ^e session extraordinaire)	janvier	Genève	--
Colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays arabes	janvier	Le Caire	Gouvernement ÉGYPTIEN
Table ronde de l'OMPI pour l'Asie, consacrée au renforcement du système de propriété industrielle rendu nécessaire par les récentes évolutions enregistrées à l'échelon international	janvier	Manille	Gouvernements PHILIPPIN et JAPONAIS
Réunion de l'OMPI de consultation régionale pour les pays africains sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sur un éventuel instrument de protection des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et sur la protection juridique du folklore	janvier	Abuja	--
Réunion de l'OMPI de consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument pour la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes	janvier	Genève	--

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (sixième session) et Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (cinquième session) (sessions conjointes)	février	Genève	--
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	février	Asuncion	Gouvernement PARAGUAYEN
Séminaire national OMPI/Inde sur le numérique et la propriété intellectuelle – nouveaux défis et nouvelles perspectives	février	New Delhi	Gouvernement INDIEN
Séminaire national OMPI/Lituanie sur la mise en œuvre de la Convention de Berne et de la législation nationale sur le droit d'auteur et les droits voisins	février	Vilnius	Gouvernement LITUANIEN
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle	février	Casablanca	Gouvernement MAROCAIN
Colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la mise en place et la gestion de systèmes automatisés dans les offices de propriété industrielle	mars	Daeduk	Gouvernement de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE et Gouvernement JAPONAIS
Journées d'étude de l'OMPI sur la décision n° 344 de la Commission de l'Accord de Carthagène	mars	Santa Fe de Bogota	Gouvernement COLOMBIEN et JUNAC
Colloque national de l'OMPI consacré au rôle du système de propriété industrielle dans le développement économique et technique	mars	Tirana	Gouvernement ALBANAIS et PNUD

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et des juristes	mars	Tegucigalpa	Gouvernement HONDURIEN
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats uruguayens	mars	Montevideo	Gouvernement URUGUAYEN et Cour suprême de justice d'URUGUAY
Cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats	mars	San Salvador	Gouvernement SALVADORIEN
Comité d'experts de l'Union pour la Classification internationale des brevets (Union de l'IPC) (vingt-quatrième session)	mars	Genève	--
Cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	mars	Guatemala	Gouvernement GUATEMALTÈQUE
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	mars	Colombo	Gouvernements SRI-LANKAIS et JAPONAIS
Séminaire national de l'OMPI sur le cadre juridique et institutionnel de la propriété industrielle	mars	Bamako	Gouvernement MALIEN
Séminaire régional de l'OMPI pour l'Amérique latine sur la protection des marques sur les marchés internationaux	mars	La Havane	Gouvernement CUBAIN
Table ronde nationale de l'OMPI sur la propriété industrielle	mars	Luanda	Gouvernements ANGOLAIS et PORTUGAIS
Séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise	mars	Luanda	Gouvernements ANGOLAIS et PORTUGAIS
Conférence sur la médiation	mars	Genève	--

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire de formation de l'OMPI sur la protection par brevet des composés chimiques	avril	Munich et Genève	Gouvernement ALLEMAND et OEB
Séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG)	avril	Doha	Gouvernement QATARIEN
Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) (Seizième session)	avril	Genève	--
Sous-groupe A du Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI)	avril	Rijswijk	--
Séminaire national OMPI/CE/ANASE sur l'Accord sur les ADPIC et ses incidences sur le secteur des entreprises	avril	Bandar Seri Begawan	Gouvernement du BRUNÉI DARUSSALAM et CCE
Séminaire national OMPI/CE/ANASE sur l'Accord sur les ADPIC et ses incidences sur le secteur des entreprises	avril	Singapour	Gouvernement SINGAPOURIEN et CCE
Colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("Grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC	avril	Pretoria	Gouvernement SUD-AFRICAIN
Académie de l'OMPI (en anglais)	avril – mai	Genève	--
Colloque régional de l'OMPI pour l'Afrique ("Grand colloque spécial") sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC	avril	Abidjan	Gouvernement IVOIRIEN
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle	avril	San José	Gouvernement COSTA-RICIEN
Comité des questions administratives et juridiques du PCT (PCT/CAL) (sixième session)	avril – mai	Genève	--

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire régional (CEI) OMPI-OEB sur le régime des licences	mai	Ashgabat	Gouvernement TURKMÈNE et OEB
Colloque régional de l'OMPI pour l'Asie ("Grand colloque spécial") consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC	mai	Jakarta	Gouvernement INDONÉSIE
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats	mai	Panama	Gouvernement PANAMÉEN
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l'information en matière de marques (PCIPI/TI) (cinquième session)	mai	Genève	--
Séminaire national OMPI/Chine consacré à l'incidence des techniques numériques sur la protection par le droit d'auteur	mai	Beijing	Gouvernement CHINOIS
Séminaire nationale de l'OMPI sur la protection des œuvres littéraires et artistiques dans les milieux universitaires	mai	Santa Fe de Bogota	Gouvernement COLOMBIEN
Comité du budget de l'OMPI (quatorzième session) et Comité des locaux de l'OMPI (cinquième session) (sessions conjointes)	mai	Genève	--
Colloque de l'OMPI ("Grand colloque spécial") à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC	mai	Caracas	Gouvernement VENEZUÉLIEN et SELA
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle	mai	Tripoli	Gouvernement LIBYEN
Séminaire national de l'OMPI sur les marques	mai	Thimbu	Gouvernement BHOUTANAIS

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire à l'intention des scientifiques et des instituts de recherche scientifique sur le système des brevets et les systèmes du droit d'auteur : problèmes pratiques	mai	Kiev	Gouvernement UKRAINIEN et Association internationale des Académies des sciences des pays de la CEI
Séminaire national de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC, destiné aux fonctionnaires nationaux, praticiens du droit de la propriété industrielle et milieux universitaires	mai	Asuncion	Gouvernement PARAGUAYEN
Séminaire national de l'OMPI consacré à l'Accord sur les ADPIC, destiné aux représentants des organes judiciaires et législatifs	mai	Asuncion	Gouvernement PARAGUAYEN
Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC) (dix-huitième session)	mai	Genève	--
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) (dix-huitième session)	mai	Genève	--
Séminaire national itinérant de l'OMPI consacré au rôle des marques dans la commercialisation des marchandises et des services et à l'Accord sur les ADPIC	mai	New Delhi, Hyderabad	Gouvernement INDIEN et Confédération des industries indiennes
		Bangalore, Mumbai	Gouvernement INDIEN et Association indienne des conseils en brevets et en marques
Organes directeurs de l'OMPI (vingt-huitième série de réunions)	mai	Genève	--

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Assemblée générale de l'OMPI, dix-huitième session (6 ^e session extraordinaire)	voir ci-dessus		
Assemblée de l'Union de Berne, dix-neuvième session (7 ^e session extraordinaire)	voir ci-dessus		
Comité préparatoire de la Conférence diplomatique envisagée (décembre 1996) pour certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins	mai	Genève	--
Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (septième session) et Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (sixième session) (sessions conjointes)	mai	Genève	--
Programme de formation sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle (1)	mai	Genève	--
Programme de formation sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle (2)	mai	Genève	--
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et des juges argentins	mai	Buenos Aires	Association des magistrats et des juges argentins
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention de la police fédérale argentine	mai	Buenos Aires	Gouvernement ARGENTIN et ILATID
Académie de l'OMPI (en espagnol)	juin	Genève	--

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats	juin	Mendoza	Cour suprême de la province de Mendoza et ILATID
Séminaire sur le Protocole de Madrid et le nouveau règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid (en anglais)	juin	Genève	--
Séminaire sur le Protocole de Madrid et le nouveau règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid (en français)	juin	Genève	--
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et auxiliaires de justice	juin	Ouagadougou	Gouvernement du BURKINA FASO
Séminaire de formation de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets	juin	Madrid, Munich et Genève	Gouvernement ESPAGNOL et OEB
Séminaire de formation de l'OMPI sur l'utilisation du disque compact ROM pour l'information et la recherche en matière de brevets	juin	La Haye, Berne et Genève	Gouvernement SUISSE et OEB
Séminaire de l'OMPI sur les questions actuelles de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays de la Communauté des États indépendants (CEI)	juin	Washington et Genève	Gouvernement des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Cours de formation de l'OMPI sur les marques	juin	La Haye et Genève	BBM
Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) (dix-septième session)	juin	Genève	--

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets (deuxième session)	juin	Genève	--
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (dix-septième session)	juin	Genève	--
Symposium relatif à l'Accord sur les ADPIC et à la mise en œuvre et la défense des droits de propriété intellectuelle	juin	Genève	--
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des professeurs d'université	juin	Oulan Bator	Gouvernement MONGOL
Séminaire national de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle	juin	Oulan Bator	Gouvernement MONGOL
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats et des avocats	juin	Abidjan	Gouvernement IVOIRIEN
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle destiné à la magistrature	juin	Santiago	Gouvernement CHILIEN
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats	juin	Cotonou	Gouvernement BÉNINOIS

Total : 77 réunions

[L'annexe C suit]

ANNEXE C

PUBLICATIONS DE L'OMPI PARUES
ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 30 JUIN 1996*(dans l'ordre alphabétique)*

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce (1995) – Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) (1994) – Dispositions, mentionnées dans l'Accord sur les ADPIC, de la Convention de Paris (1967), de la Convention de Berne (1971), de la Convention de Rome (1961), du Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés (1989), de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT de 1994) et du Mémoire d'accord de l'OMC sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (1994)	février avril et mai (réimpressions) avril	223(E) 223(F) 223(S)	anglais français espagnol
Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels et règlement d'exécution (en vigueur le 1 ^{er} avril 1996)	mai	262(F) 262(E)	français anglais
Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international	janvier (réimpression)	264(E)	anglais

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits	avril (réimpression)	261(E)	anglais
Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et protocole relatif à cet arrangement	janvier février	204(A) 204(I) 204(P)	arabe italien portugais
Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, protocole relatif à cet arrangement et règlement d'exécution commun (en vigueur au 1 ^{er} avril 1996)	mai	204(F) 204(E)	français anglais
Brochure "couple" (édition de 1996)	janvier	417	55 langues
Brochures du PCT (demandes internationales de brevet publiées en vertu du PCT)*	hebdomadaire	–	français allemand anglais espagnol japonais russe
Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin (publication officielle en vertu de l'Arrangement de La Haye)	mensuel bilingue	104(F/E)	français/ anglais
Centre d'arbitrage de l'OMPI – Services fournis par l'OMPI dans le cadre du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI	février	447(F) 447(E) 447(S)	français anglais espagnol
Classification internationale des brevets (CIB) 6 ^e édition – Informations générales	février (réimpression) mars	409(E) 409(C)	anglais chinois

* Avec un abrégé et un rapport de recherche internationale en anglais même si la demande est publiée dans une autre langue.

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Colloque mondial sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle, Genève 1994	janvier (réimpressions)	728(F) 728(E)	français anglais
Convention concernant la distribution des signaux porteurs de programmes transmis par satellite	janvier (réimpression)	289(E)	anglais
Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Acte de Paris, 1971)	janvier (réimpressions)	287(E) 287(P) 287(S)	anglais portugais espagnol
	février (réimpression)	287(A)	arabe
	mai (réimpression)	287(R)	russe
Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle	avril (réimpression)	201(S)	espagnol
	mai (réimpression)	201(R)	russe
Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes	mai (réimpression)	288(R)	russe
Convention sur le brevet eurasien	janvier (réimpression)	222(F/E/R)	français/ anglais/ russe
Dispositions types sur la protection contre la concurrence déloyale	mai	832(E)	anglais
Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (édition de 1996)	avril	433(F) 433(E) 433(G)	français anglais allemand

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
États parties à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ou aux autres traités administrés par l'OMPI ou à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV); organes directeurs de l'OMPI, des unions administrées par l'OMPI et leurs comités (permanents) et Comité de la Convention de Rome	janvier	423(E)	anglais
	avril	423(F)	français
Feuillet d'information sur l'OMPI (avril 1996)	mai (régulièrement mis à jour durant l'année)	—	français anglais espagnol
Gazette du PCT/PCT Gazette (publication officielle du PCT)	hebdomadaire	108(F)	français
		108(E)	anglais
Gazette OMPI des marques internationales/WIPO Gazette of International Marks (publication officielle en vertu du système de Madrid) (depuis le 12 juin, remplace Les Marques internationales – voir ci-dessus)	bihebdomadaire bilingue	103(F/E)	français/ anglais
Glossaire de propriété industrielle	avril (réimpression)	815(F/E/S/A)	français/ anglais/ espagnol/ arabe
Guide du dépôt des micro-organismes selon le Traité de Budapest (édition de 1995)	janvier (mises à jour)	661(E)	anglais
	février (mises à jour)	661(F)	français
Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid	avril	455(E)	anglais
	juin (réimpression) avril	455(F)	français

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Industrial Property Protection in Central and Eastern Europe and in Central Asia (édition revue)	janvier	732(E)	anglais
Intellectual Property in Asia and the Pacific	trimestriel	435(E)	anglais
Introduction to Patent Law and Practice	mars (réimpression)	672(E)	anglais
La Propriété industrielle et le Droit d'auteur/ Industrial Property and Copyright/ Propiedad Industrial y Derecho de Autor	mensuel bimensuel	120(F) 120(E) 120(S)	français anglais espagnol
Les Marques internationales (remplacé depuis le 12 juin par la Gazette OMPI des marques internationales/WIPO Gazette of International Marks – voir ci-dessous)	mensuel	103(F)	français
Les 25 premières années de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	avril (réimpressions)	287(F) 287(E)	français anglais
Manuel sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle (février 1996)	mars (mises à jour)	208(E)	anglais
OMPI – Informations générales (édition de 1996)	février avril mai	400(E) 400(C) 400(F) 400(R) 400(S) 400(A) 400(G) 400(P)	anglais chinois français russe espagnol arabe allemand portugais
PCT Guide du déposant (janvier 1996)	avril (mises à jour)	432(F)	français
PCT Newsletter	mensuel	115(E)	anglais

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Répertoire d'administrations nationales du droit d'auteur (mars 1996)	mars (mises à jour)	619(F/E)	français/ anglais
Répertoire d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle (mars 1996)	mars (mises à jour)	601(F/E)	français/ anglais
Reseña Histórica del Tratado de cooperación en Materia de Patentes (1966-1995)	mars	886(S)	espagnol
The First Twenty-Five Years of the International Patent Classification (1971-1996)	mars	885(E)	anglais
Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets	janvier (réimpression)	277(S)	espagnol
Traité de coopération en matière de brevets et règlement d'exécution (en vigueur le 1 ^{er} janvier 1996)	juin	274(G) 274(R)	allemand russe
Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique	janvier (réimpression)	297(F/E/R/S)	français/ anglais/ russe/ espagnol
Traité sur le droit des marques et règlement d'exécution	mars mai (réimpression)	225(G) 225(S)	allemand espagnol
WIPO Worldwide Symposium on Copyright in the Global Information Infrastructure, Mexico, 22-24 mai 1995	février	746(E/S)	anglais/ espagnol

Publications de l'OMPI sur disque compact ROM

ESPACE-WORLD	Disques contenant toutes les demandes internationales de brevet publiées en vertu du PCT de 1978 à 1989; depuis 1990, les collections paraissent tous les ans.
ESPACE-WORLD	Disques contenant toutes les demandes internationales de brevet publiées en vertu du PCT depuis 1990; mise à jour annuelle.
IPLEX	Disque contenant les lois et traités de propriété intellectuelle; mise à jour trimestrielle.
JOPALROM	Disque contenant les informations publiées auparavant dans le périodique de l'OMPI <i>Journal of Patent Associated Literature</i> (JOPAL) (parution interrompue fin 1995) avec mises à jour et guide de l'utilisateur; mise à jour trimestrielle.
ROMARIN (ROM Officiel des <u>Marques</u> <u>Actives</u> du <u>Registre</u> <u>International Numérisé</u>)	Disques contenant des informations sur toutes les marques internationales en vigueur enregistrées en vertu de l'Arrangement de Madrid et du protocole relatif à cet arrangement et inscrites au registre international des marques, avec le cas échéant leurs éléments figuratifs, ainsi que toutes les appellations d'origine enregistrées en vertu de l'Arrangement de Lisbonne; disques contenant également le texte des classifications de Nice et de Vienne, en français et en anglais, avec guide de l'utilisateur; mise à jour mensuelle.

[L'annexe D suit]



ANNEXE D

SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ABA	Association des avocats américains
ACCT	Agence de coopération culturelle et technique
ACT	Association des télévisions commerciales européennes
ADAMI	Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes
ADPIC	[Accord sur les] aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AEPO	Association des organisations européennes d'artistes interprètes
AER	Association européenne des radios
AFMA	Association américaine de marketing cinématographique
AFTRA	Fédération américaine des artistes de télévision et de radio
AIDAA	Association internationale des auteurs de l'audiovisuel
AIDV	Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin
AIE	Société espagnole des artistes interprètes ou exécutants
AILIS	Association of International Librarians and Information Specialists
AIM	Association européenne des industries de produits de marque
AIPLA	Association américaine du droit de la propriété intellectuelle
AIPPI	Association internationale pour la protection de la propriété industrielle
AIR	Association internationale de radiodiffusion
ALADI	Association latino-américaine d'intégration
ALAI	Association littéraire et artistique internationale
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APAA	Association asiatique d'experts juridiques en brevets
APP	Agence pour la protection des programmes (France)
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété industrielle
ARTIS GEIE	Groupe européen représentant les organismes de gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants
ASBU	Union des radiodiffusions des États arabes
ASPIP	Société arabe pour la protection de la propriété industrielle
ATRIP	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle
BBDA	Bureau burkinabé du droit d'auteur
BBDM	Bureau Benelux des dessins ou modèles
BBM	Bureau Benelux des marques
BDI	Fédération de l'industrie allemande
BID	Banque interaméricaine de développement
BIEM	Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique
BIT	Bureau international du travail

BPTTT	Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (Philippines)
BSA	Business Software Alliance (États-Unis d'Amérique)
CAC	Comité administratif de coordination (ONU)
CAI	Association chinoise pour les inventions
CBU	Union des radiodiffusions des Caraïbes
CCE	Commission des Communautés européennes
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCI	Chambre de commerce internationale
CCI	Corps commun d'inspection (ONU)
CCIA	Association de l'industrie de l'informatique et de la communication (États-Unis d'Amérique)
CCPQA	Comité consultatif pour les questions d'ajustements (ONU)
CCQA(FB)	Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) (ONU)
CCQA(PER)	Comité consultatif pour les questions administratives (questions de personnel et questions administratives générales) (ONU)
CCQPO	Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (ONU)
CCSI	Comité de coordination des systèmes d'information (ONU)
CE	Communautés européennes
CEE	Commission économique pour l'Europe (ONU)
CEFIC	Conseil européen de l'industrie chimique
CEI	Communauté des États indépendants
CEIPI	Centre d'études internationales de la propriété industrielle (France)
CFC	Conseil francophone de la chanson
CIA	Conseil international des archives
CIC	Centre international de calcul (ONU)
CIEM	Confédération internationale des éditeurs de musique
CIPA	Chartered Institute of Patent Agents (Royaume-Uni)
CIPPI	Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CNCPI	Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (France)
CNIPA	Comité des instituts nationaux d'agents de brevets
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
COSOMA	Société malawienne du droit d'auteur
CRIC	Centre de recherche et d'information sur le droit d'auteur (Japon)
DVGR	Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur
EAPA	Alliance européenne des agences de presse (Rome)
ECACC	Conseil européen des chambres de commerce américaines
ECIS	European Committee for Interoperable Systems
ECTA	Association communautaire du droit des marques
EIA	Electronic Industries Association
EPI	Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets
EPIDOS	Service d'information et de documentation de l'Office européen des brevets

EUROBIT	Association européenne de l'industrie de la bureautique et de l'informatique
FAM	Fédération argentine des musiciens
FIA	Fédération internationale des acteurs
FIAD	Fédération internationale des associations de distributeurs de films
FIAPF	Fédération internationale des associations de producteurs de films
FICPI	Fédération internationale des conseils en propriété industrielle
FILAIE	Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants
FIM	Fédération internationale des musiciens
FIVS	Fédération internationale des vins et spiritueux (Paris)
FLAPF	Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes
FMOI	Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs
IAMLADP	Réunion interorganisations concernant les services linguistiques, la documentation et les publications
IAOA	International Alliance of Orchestra Associations
IAWG	International Affiliation of Writers' Guilds
ICI	Institut international du droit d'auteur (États-Unis d'Amérique)
ICOGRADA	Conseil international des associations de design graphique
ICRT	International Communications Round Table
ICSID	Conseil international des sociétés de design industriel
IFIA	Fédération internationale des associations d'inventeurs
IFPI	Fédération internationale de l'industrie phonographique
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction
IIA	Association de l'industrie de l'information (États-Unis d'Amérique)
IIDA	Institut interaméricain de droit d'auteur
IIP	Institut de propriété intellectuelle du Japon
IPTI	Institut international de formation en propriété intellectuelle (Rép. de Corée)
ILATID	Institut latino-américain de haute technologie, d'informatique et de droit
IMPI	Institut mexicain de la propriété industrielle
INDECOPI	Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (Pérou)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (Argentine)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (Brésil)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (France)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (Portugal)
INTA	Association internationale pour les marques
IPO	Intellectual Property Owners, Inc. (États-Unis d'Amérique)
IRPI	Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois
ISA	Interactive services Association (New York)
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITI	Conseil de l'industrie des techniques de l'information
IVF	Fédération internationale de la vidéo
IWG	Syndicat international des auteurs
JCD	Japan Compact Disk Rental Commerce Trade Association

JEIDA	Association japonaise pour le développement de l'industrie électronique
JIII	Institut japonais de l'invention et de l'innovation
JIPA	Association japonaise pour la propriété intellectuelle
JPAA	Association japonaise des conseils en brevets
JPO	Office japonais des brevets
JUNAC	Conseil de l'Accord de Carthagène
KIPO	Office coréen de la propriété industrielle (Rép. de Corée)
LEA	Ligue des États arabes
LES	Licensing Executives Society
LIDC	Ligue internationale du droit de la concurrence
MEI	Internationale des médias et du spectacle
MPI	Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (Allemagne)
NAB	Association nationale des organismes de radiodiffusion (États-Unis d'Amérique)
NANBA	North American National Broadcasters Association
NCAC	Administration nationale du droit d'auteur (Chine)
NMPA	Association nationale des éditeurs de musique (États-Unis d'Amérique)
NYIPLA	The New York Intellectual Property Law Association, Inc.
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEAB	Organisation eurasiennne des brevets/Office eurasienn des brevets
OEB	Organisation européenne des brevets/Office européen des brevets
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONDA	Office national du droit d'auteur (Algérie)
ONIITEM	Office national des inventions, de l'information technique et des marques (Cuba)
ONU	Organisation des Nations Unies
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAK	Chambre fédérale des conseils en brevets (Allemagne)
PDG	Groupe de documentation sur les brevets
PEARLE	Performing Arts Employers Associations League Europe
PIPA	Association de propriété industrielle du Pacifique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAO	Société russe des auteurs
RITSEC	Centre régional d'informatique et de génie logiciel (Égypte)
ROSPATENT	Comité de la Fédération de Russie pour les brevets et les marques
SAYCO	Société colombienne des auteurs et compositeurs
SCD	Société chilienne des auteurs
SELA	Système économique latino-américain

SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale
SOFTIC	Centre d'information sur les logiciels (Japon)
SPA	Association des éditeurs de logiciel
SUISA	Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales
TMPDF	Fédération pour les marques, les brevets et les dessins et modèles (Royaume-Uni)
UER	Union européenne de radio-télévision
UIA	Union internationale des architectes
UIE	Union internationale des éditeurs
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
UNIDROIT	Institut international pour l'unification du droit privé
UNIFAB	Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique (France)
UPEPI	Union des praticiens européens en propriété industrielle
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
URTNA	Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique
VSDA	Video Software Dealers Association
WFMS	Fédération mondiale des écoles de musique

[L'annexe E suit]

ANNEXE E

INDEX DES PAYS
ET DE CERTAINES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Afghanistan	536, 566, 746
Afrique du Sud	5, 76, 303 à 306, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 632, 634, 643, 670, 746, 802
Albanie	578, 615, 641, 642, 680 à 684, 802
Algérie	5, 11, 92, 96, 314, 523, 524, 534, 536, 555, 560, 578, 641, 642, 657, 746
Allemagne	5, 11, 523, 524, 525, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 582, 584, 589, 593, 599, 602, 613, 615, 631, 632, 633, 641, 642, 646, 656, 657, 660, 670, 700, 773, 801, 802
Andorre	632, 685, 686
Angola	5, 11, 18, 19, 260, 534, 555, 560, 746, 802
Arabie saoudite	89, 96, 112, 344, 566, 746
Argentine	5, 11, 186, 187, 189 à 196, 211, 253, 453 à 456, 523, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 643, 746, 802
Arménie	578, 613, 615, 641, 642, 657, 687, 715, 716, 720
Australie	5, 523, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 613, 615, 617, 633, 670
Autriche	5, 523, 524, 534, 546, 555, 560, 566, 578, 593, 599, 613, 615, 617, 633, 641, 642, 646, 656, 657, 802
Azerbaïdjan	5, 555, 560, 578, 615, 632, 633, 641, 642, 657, 688 à 690, 715, 716
Bahreïn	5, 93, 94, 96, 110, 315 à 317, 521, 536, 555, 560, 670, 746, 802
Bangladesh	122, 126 à 128, 149, 166, 170, 362, 534, 536, 746
Barbade	197, 253, 457, 534, 578, 615, 746, 802
Bélarus	5, 534, 555, 560, 578, 582, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 670, 715, 716, 720

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Belgique	5, 524, 546, 555, 560, 566, 578, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 656, 660, 670, 802
Belize	458, 521, 802
Bénin	20, 21, 24, 261, 534, 536, 578, 613, 615, 633, 746, 802
Bhoutan	129, 363 à 365, 534, 536, 746, 802
Bolivie	186, 191, 198, 199, 211, 253, 459, 534, 536, 546, 578, 746
Bosnie-Herzégovine	536, 578, 609, 634, 641, 656, 678, 691
Botswana	16, 22, 76, 262 à 264, 536, 746, 802
Brésil	5, 11, 186, 187, 189 à 191, 200, 201, 211, 253, 460 à 462, 471, 524, 533, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 602, 613, 615, 633, 643, 670, 746, 801, 802
Brunéi Darussalam	124, 130 à 133, 149, 166, 170, 361, 366, 536, 746, 802
Bulgarie	5, 11, 524, 534, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 589, 593, 599, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 657, 692, 802
Burkina Faso	5, 23 à 26, 35, 36, 68, 265 à 268, 534, 536, 546, 555, 560, 578, 593, 599, 613, 615, 633, 746, 802
Burundi	27, 35, 269, 534, 536, 634, 643, 746
Cambodge	134, 166, 746
Cameroun	24, 28 à 30, 35, 68, 255, 534, 546, 578, 613, 615, 633, 746
Canada	5, 11, 523 à 525, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 584, 589, 593, 599, 613, 615, 633, 643, 657, 678, 781, 787, 802
Cap-Vert	18, 31, 746
Chili	5, 7, 11, 186, 187, 190, 191, 202, 203, 253, 463, 464, 523, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 746, 802
Chine	5, 11, 122, 123, 125, 135 à 137, 166, 170, 367 à 374, 531, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 593, 599, 613, 615, 617, 632, 633, 641, 642, 646, 657, 658, 670, 678, 746, 802
Chypre	534, 578
Colombie	5, 11, 186, 190, 191, 204 à 207, 211, 253, 448, 464, 465, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 678, 746, 802
Congo	534, 578, 613, 615, 633
Costa Rica	5, 11, 191, 208 à 211, 253, 466, 534, 536, 555, 560, 566, 746, 802

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Côte d'Ivoire	5, 11, 24, 33 à 36, 68, 534, 536, 555, 560, 566, 578, 613, 615, 633, 660, 670, 746, 802
Croatie	5, 534, 555, 560, 578, 582, 584, 589, 593, 599, 634, 641, 642, 646, 656, 657, 693
Cuba	5, 186, 187, 190, 191, 211 à 213, 253, 467 à 472, 523, 524, 528, 534, 546, 555, 560, 566, 578, 593, 599, 609, 631, 632, 633, 641, 642, 646, 657, 678, 746, 801, 802
Danemark	5, 534, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 582, 584, 589, 593, 599, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 656, 657, 658, 802
Djibouti	35, 95, 613, 746
Dominique	214, 253, 746
Égypte	5, 11, 68, 76, 89 à 91, 96 à 98, 318 à 324, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 589, 593, 599, 602, 641, 642, 646, 660, 670, 746, 802
El Salvador	5, 11, 186, 211, 219 à 221, 253, 475, 521, 534, 536, 546, 555, 560, 746, 802
Émirats arabes unis	96, 110, 119 à 121, 149, 349 à 351, 521, 534, 546, 670, 678, 746, 802
Équateur	5, 186, 211, 216 à 218, 253, 534, 536, 546, 555, 560, 746
Espagne	5, 11, 452, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 582, 584, 593, 599, 602, 613, 615, 632, 633, 641, 642, 646, 656, 660, 670, 714, 768, 785, 794, 799, 802
Estonie	566, 578, 613, 615, 633, 678
États-Unis d'Amérique	5, 11, 122, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 584, 589, 593, 599, 601, 602, 613, 615, 617, 631, 632, 633, 643, 658, 670, 717 à 720, 786, 801, 802
Éthiopie	15, 257, 273, 746, 802
Ex-République yougoslave de Macédoine	534, 536, 546, 566, 578, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 657, 670
Fédération de Russie	5, 11, 523, 524, 534, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 584, 589, 593, 599, 602, 613, 615, 617, 633, 641, 642, 646, 657, 670, 710, 711, 715, 716, 720, 792, 802
Fidji	122, 138, 139, 149, 166, 378, 746
Finlande	5, 523, 534, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 584, 589, 593, 599, 602, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 656, 670, 695, 696

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
France	5, 11, 523, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 582, 584, 589, 593, 599, 602, 613, 615, 631, 633, 641, 642, 646, 656, 657, 658, 660, 670, 697, 698, 793, 800 à 802
Gabon	35, 39, 534, 536, 578, 613, 615, 633, 746
Gambie	274 à 276, 534, 536, 746
Géorgie	5, 555, 560, 566, 578, 593, 599, 615, 699, 715, 716, 720
Ghana	5, 40 à 43, 68, 76, 523, 534, 536, 546, 555, 560, 578, 746, 802
Grèce	534, 546, 578, 613, 615, 643, 657, 670, 701, 801, 802
Grenade	222, 253, 746
Guatemala	5, 11, 211, 223 à 225, 253, 476, 477, 521, 534, 555, 560, 746, 802
Guinée	5, 11, 35, 44, 277 à 279, 521, 534, 536, 546, 555, 560, 578, 613, 615, 633, 746, 802
Guinée-Bissau	18, 35, 45, 46, 280, 534, 536, 746
Guinée équatoriale	272
Guyana	226, 253, 746
Haïti	227, 253, 534, 536, 634, 746
Honduras	5, 186, 211, 228 à 230, 253, 478, 479, 534, 536, 546, 555, 560, 578, 746, 802
Hongrie	5, 11, 527, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 589, 593, 598, 599, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 656, 657, 660, 670, 702, 703, 801, 802
Inde	5, 11, 122, 123, 124, 125, 140 à 146, 149, 166, 170, 379 à 395, 523, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 670, 746, 802
Indonésie	5, 11, 123, 124, 147 à 150, 166, 170, 361, 396 à 402, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 631, 634, 643, 670, 746, 802
Iran (République islamique d')	122, 151, 152, 166, 170, 403, 404, 534, 578, 632, 746
Iraq	523, 524, 534, 536, 746
Irlande	5, 546, 555, 560, 566, 578, 593, 599, 613, 615, 633, 643, 802
Islande	578, 613, 615, 633
Israël	5, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 609, 613, 615, 631, 632, 633, 678, 802

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Italie	5, 534, 546, 555, 560, 566, 578, 589, 602, 613, 615, 641, 642, 646, 656, 657, 658, 660, 670, 704, 801, 802
Jamaïque	5, 186, 231, 253, 523, 534, 536, 546, 555, 560, 746
Japon	5, 11, 177, 355 à 358, 523, 524, 526, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 584, 589, 593, 599, 602, 613, 615, 617, 631, 632, 633, 643, 657, 670, 705, 802
Jordanie	5, 96, 99, 325 à 329, 534, 536, 546, 555, 560, 634, 746
Kazakstan	5, 534, 555, 560, 566, 578, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 657, 715, 716, 720, 802
Kenya	5, 14, 47, 48, 68, 76, 281, 282, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 584, 589, 615, 632, 633, 746, 801
Kirghizistan	5, 555, 560, 578, 615, 633, 641, 642, 657, 706, 715, 716
Koweït	100, 101, 110, 149, 536, 670, 746
Laos	122, 153, 166, 405, 406, 534, 536, 632, 746
Lesotho	5, 49, 55, 76, 283 à 285, 534, 536, 555, 560, 566, 578, 615, 633, 746, 802
Lettonie	578, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 656, 802
Liban	96, 102, 330, 331, 521, 524, 534, 536, 746, 802
Libéria	286, 534, 578, 615, 641, 642, 657
Libye	103, 332 à 335, 534, 536, 746, 802
Liechtenstein	578, 613, 615, 641, 646, 656, 660
Lituanie	578, 613, 615, 633, 707, 802
Luxembourg	536, 546, 578, 613, 615, 641, 646, 656, 660
Madagascar	11, 35, 52, 288, 534, 536, 546, 578, 615, 633, 746
Malaisie	122 à 124, 149, 154 à 156, 166, 170, 361, 407, 408, 523, 524, 534, 578, 746, 802
Malawi	5, 53 à 55, 68, 76, 289, 290, 534, 536, 555, 560, 566, 578, 593, 599, 613, 615, 632, 633, 746, 802
Maldives	149, 157, 746
Mali	35, 56 à 58, 291, 292, 534, 536, 578, 613, 615, 633, 746, 802
Malte	5, 546, 555, 560, 566, 632
Maroc	5, 7, 11, 35, 96, 104 à 106, 336 à 340, 523, 524, 532, 534, 536, 546, 555, 560, 578, 593, 599, 632, 634, 641, 642, 646, 657, 670, 746, 802
Maurice	15, 60, 76, 295, 534, 746

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Mauritanie	35, 59, 293, 294, 521, 534, 536, 578, 613, 615, 633, 746, 802
Mexique	5, 11, 186 à 191, 211, 232, 233, 253, 480 à 485, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 613, 615, 631, 632, 633, 643, 670, 746, 802
Micronésie (États fédérés de)	409, 521, 746, 802
Monaco	578, 613, 615, 640, 641, 642, 646, 656, 660, 678
Mongolie	158 à 161, 166, 170, 410, 411, 534, 536, 578, 615, 633, 641, 642, 746, 802
Mozambique	18, 62, 63, 76, 297, 632, 746
Myanmar	149, 162, 412, 746
Namibie	5, 55, 64 à 66, 68, 76, 555, 560, 746
Népal	413
Nicaragua	211, 234 à 236, 253, 486, 534, 536, 678, 746, 802
Niger	67, 298, 299, 534, 536, 578, 613, 615, 633, 746, 802
Nigéria	5, 11, 68, 69, 76, 536, 546, 555, 560, 746, 802
Norvège	5, 523, 534, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 584, 589, 593, 599, 602, 613, 615, 633, 641, 642, 656 à 658
Nouvelle-Zélande	534, 546, 566, 578, 613, 615, 633
Oman	96, 107, 108, 110, 341, 342, 746
Ouganda	76, 83, 534, 536, 578, 615, 633, 746
Ouzbékistan	5, 534, 536, 555, 560, 566, 578, 593, 599, 613, 615, 633, 641, 642, 670, 715, 716, 720, 721 à 723, 801, 802
Pakistan	5, 11, 122, 124, 149, 163 à 166, 170, 414 à 416, 521, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 746, 802
Panama	5, 11, 186, 190, 191, 211, 237 à 239, 253, 487 à 489, 521, 523, 534, 536, 555, 560, 678, 746, 802
Papouasie-Nouvelle-Guinée	417, 521, 746, 802
Paraguay	5, 186, 191, 211, 240 à 243, 253, 490 à 496, 521, 534, 536, 546, 555, 560, 746, 802
Pays-Bas	5, 11, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 581, 593, 599, 602, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 656, 660, 670, 802
Pérou	5, 186, 188 à 191, 211, 244, 245, 253, 497 à 500, 521, 523, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 746, 802

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Philippines	5, 11, 122 à 124, 149, 166 à 168, 170, 361, 418 à 423, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 746, 802
Pologne	5, 11, 534, 546, 555, 560, 578, 579, 589, 593, 599, 613, 615, 633, 641, 646, 656
Portugal	5, 11, 301, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 584, 589, 593, 599, 602, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 656, 658, 670, 802
Qatar	96, 109 à 111, 149, 343, 521, 536, 746, 802
République centrafricaine	32, 35, 270, 534, 536, 578, 613, 615, 633, 746
République de Corée	5, 11, 122, 123, 149, 166, 169 à 171, 424 à 427, 529, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 613, 615, 633, 643, 657, 670, 678, 746, 802
République de Moldova	534, 566, 578, 584, 593, 599, 613, 615, 633, 641, 642, 656, 708, 715, 716, 720
République dominicaine	191, 211, 215, 473, 474, 521, 578, 802
République populaire démocratique de Corée	5, 122, 375 à 377, 524, 534, 536, 555, 560, 566, 578, 589, 615, 632, 633, 640, 641, 642, 657, 678, 746, 802
République tchèque	5, 546, 555, 560, 566, 578, 582, 613, 615, 633, 640, 641, 642, 646, 656, 657, 670, 678, 694, 802
République-Unie de Tanzanie	11, 15, 76, 84, 310, 534, 536, 578, 746
Roumanie	5, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 582, 584, 589, 593, 599, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 656, 670, 709
Royaume-Uni	5, 11, 523, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 582, 584, 589, 593, 599, 602, 613, 615, 631, 633, 641, 642, 656, 658, 670, 678, 802
Rwanda	68, 70, 300, 534, 536, 578, 746
Sainte-Lucie	246, 247, 253, 501 à 503, 521, 578, 609, 678, 746, 802
Saint-Marin	641, 646
Saint-Vincent-et-les Grenadines	248, 253, 746
Sao Tomé-et-Principe	18, 71, 301, 632, 746
Sénégal	5, 24, 35, 68, 72 à 74, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 613, 615, 633, 643, 746
Sierra Leone	75, 76, 302, 534, 536, 746
Singapour	5, 124, 149, 166, 170, 172 à 175, 361, 428, 429, 555, 560, 578, 593, 599, 613, 615, 631, 632, 746, 802
Slovaquie	5, 11, 546, 555, 560, 566, 578, 593, 599, 602, 613, 615, 632, 633, 641, 642, 646, 656, 657, 712, 713

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Slovénie	5, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 584, 593, 599, 613, 615, 633, 641, 642, 646, 656, 660, 670, 678
Somalie	534
Soudan	5, 11, 68, 96, 113, 114, 345, 534, 536, 555, 560, 578, 615, 641, 746
Sri Lanka	122, 149, 166, 170, 176 à 179, 534, 536, 566, 578, 613, 615, 633, 678, 746, 802
Suède	5, 523, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 582, 584, 593, 599, 602, 613, 615, 617, 631, 633, 641, 642, 646, 656, 658, 802
Suisse	5, 11, 523, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 579, 582, 584, 589, 593, 599, 602, 613, 615, 631, 633, 641, 642, 646, 656, 657, 660, 670, 802
Suriname	249, 253, 534, 578, 746
Swaziland	76, 78, 307, 534, 578, 613, 615, 633, 746, 802
Syrie	90, 96, 115, 346, 347, 529, 746
Tadjikistan	534, 578, 615, 633, 641, 715, 716
Tchad	534, 578, 613, 615, 633
Thaïlande	5, 7, 11, 122, 123, 124, 149, 166, 170, 180 à 182, 361, 430 à 436, 523, 524, 546, 555, 560, 566, 632, 657, 746, 802
Togo	35, 68, 79 à 81, 308, 521, 534, 578, 613, 615, 633, 746, 802
Tonga	437 à 439, 521, 746, 802
Trinité-et-Tobago	5, 11, 186, 250, 253, 504 à 508, 523, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 615, 633, 746, 802
Tunisie	5, 11, 35, 68, 96, 116 à 118, 348, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 578, 670, 746
Turkménistan	578, 615, 715, 716, 802
Turquie	534, 566, 578, 613, 615, 631 à 633, 643, 657, 802
Ukraine	11, 534, 578, 579, 593, 599, 613, 615, 631, 633, 641, 642, 656, 657, 678, 715, 716, 720, 802
Uruguay	5, 11, 186, 190, 191, 251 à 253, 509 à 515, 534, 536, 546, 555, 560, 632, 746, 802
Vanuatu	440, 521, 746, 802
Venezuela	5, 186, 190, 191, 213, 218, 253, 516 à 519, 521, 534, 536, 546, 555, 560, 566, 578, 746, 802

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Viet Nam	5, 122, 123, 124, 166, 170, 183, 184, 361, 441 à 444, 523, 524, 534, 536, 546, 555, 560, 578, 615, 633, 641, 646, 670, 746, 802
Yémen	11, 352, 353, 534, 536, 746
Yougoslavie	534, 578, 641, 646, 660
Zaïre	311, 521, 534, 802
Zambie	5, 55, 68, 76, 85 à 87, 534, 555, 560, 578, 746
Zimbabwe	16, 76, 88, 256, 534, 746, 802
. - .	
Antilles néerlandaises	520, 657, 660
Hong Kong	149, 185, 445, 613, 746
. - .	
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	103, 308, 311, 329, 332, 333, 339, 340, 354, 375, 376, 379, 389, 396, 401, 403, 407, 478, 494, 515, 521, 536, 540, 681, 682, 684, 692, 733, 734
Banque mondiale	480
Office européen des brevets (OEB)	14, 16, 89, 91, 123, 125, 150, 187, 189, 190, 340, 359, 385, 397, 401, 452, 456, 482, 524, 536, 566, 577, 578, 579, 582, 584, 593, 599, 600, 602, 613, 615, 617, 621, 630, 632, 633, 650, 684, 692, 765

[Fin de l'annexe E et du document]

